

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT : M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, commissaire responsable

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN NICOLAS-RIOU
DANS LES MRC DES BASQUES ET DE RIMOUSKI-NEIGETTE
PAR PARC ÉOLIEN NICOLAS-RIOU S.E.C.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 28 septembre 2015 à 19 h
Parc du Mont Saint-Mathieu
Salle Desjardins
121, chemin du Lac Sud
Saint-Mathieu-de-Rioux

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU COMMISSAIRE RESPONSABLE..... 1

PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS

RÉSIDENTS DE SAINT-MATHIEU-DE-RIOUX 12

Mme Denise Sénéchal

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC SAINT-MATHIEU 14

M. Roger Martin

M. BERNARD VACHON 15

CLUB APPALACHES 17

M. Denis Lepage

Mme THÉRÈSE LEGAULT 18

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR 22

Mme Catherine Thomas

M. Michel Lagacé

REPRISE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme LISE DIONNE 31

Mme DIANE ROBERGE 45

M. BERNARD VACHON 66

Mme GHYSLAINE LABELLE 78

REPRISE DE LA SÉANCE

M. MARC JEAN 90

M. DENIS RIOU 104

Mme DENISE SÉNÉCHAL 116

M. RENÉ BÉRUBÉ 119

**SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU COMMISSAIRE RESPONSABLE**

5 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

10 Alors mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette première partie de l'enquête et de l'audience publique sur le projet de parc éolien Nicolas-Riou dans les MRC des Basques et de Rimouski-Neigette par le promoteur Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C., ce qui veut dire société en commandite.

15 Je m'appelle Louis-Gilles Francoeur et je préside cette Commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel.

20 Voici maintenant le mandat que la BAPE a reçu du ministre le 19 août dernier. Cette lettre s'adressait à monsieur Pierre Baril, le président du BAPE.

25 «En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – écrivait le ministre – et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience concernant le projet de parc éolien Nicolas-Riou par les partenaires EDF Énergies Nouvelles Canada et Alliance Éolienne de l'Est et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.»

30 Et c'est signé David Heurtel.

35 Je vous rappelle qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que notre rôle n'est pas de prendre une décision à propos du projet.

Le mandat d'une commission d'enquête, c'est d'établir les faits concernant les répercussions d'un projet et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux que le projet soulève.

Outre notre responsabilité d'enquêter, la Commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet. C'est aussi notre mandat de recueillir l'opinion des personnes intéressées et d'analyser le dossier, notamment à la lumière de l'éclairage fourni par les personnes-ressources.

40 De plus, la Commission examine dans une perspective de développement durable le projet soumis en appliquant la notion d'environnement qui est retenue par les tribunaux supérieurs, laquelle notion englobe les aspects écologiques, sociaux et économiques.

45 Dans le cadre de la Loi sur le développement durable, le BAPE s'est donc donné un plan d'action qui permet aux commissions d'enquête d'intégrer les seize (16) principes de la Loi sur le développement durable dans leur démarche d'analyse; c'est la grille principale que nous allons appliquer au projet.

50 Par ailleurs, la Commission dispose pour ses travaux des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la Loi des commissions d'enquête. En plus d'avoir été assermenté devant un juge de la Cour supérieure, je me suis engagé à respecter le Code de déontologie des membres du BAPE et de respecter les valeurs éthiques du Bureau.

55 Ainsi, la Commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et un devoir de réserve, et elle se doit d'agir équitablement envers tous les participants, tout en exigeant le respect mutuel de chacun pour favoriser leur participation pleine et entière.

60 C'est pourquoi, et j'insiste beaucoup là-dessus, il ne sera toléré aucune forme de manifestation, que ce soit d'approbation envers ce qui se dit, de désapprobation envers ce qui se dit. Il sera encore moins toléré de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

65 La Commission dispose de pouvoirs importants pour faire respecter ces règles y compris, à la limite, le recours à un outrage au tribunal vers une ou des personnes qui désobéiraient aux ordonnances de la Commission.

70 Le BAPE a élaboré, à cet égard, des règles de participation qui visent à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Ces règles sont disponibles dans le site Web du BAPE; elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil à l'arrière de la salle.

75 Ces règles de participation portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserve d'interrompre les propos qui ne respecteraient pas ces règles. Le respect de ces règles permet – et c'est très important – de tenir des débats sereins. Et ils constituent également la meilleure façon, à chacun d'entre vous, d'éviter d'éventuelles poursuites pour libelle ou d'autre chose. C'est mieux d'être prudents dans ses propos, d'être nuancés, on est ici pour essayer de comprendre des points de vue, de comprendre les faits au dossier; on n'est pas ici pour s'échanger des propos malveillants.

Parallèlement aux travaux de la Commission d'enquête, le projet fait aussi l'objet d'une autre évaluation environnementale mais cette fois de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

80

À partir de ces deux (2) analyses, la nôtre et celle du ministère, le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres, lequel rendra une décision sur le projet. C'est le Conseil des ministres qui va statuer en bout de ligne sur le projet devant nous ce soir.

85

Notre Commission d'enquête et d'audience publique effectue cet examen en conformité avec les exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec. Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur la Procédure d'évaluation environnementale qui encadre nos travaux, je vous invite à vous rendre à l'accueil où une documentation est disponible sur cette question.

90

Parlons du mandat de notre Commission! Le mandat d'enquête de notre Commission débute aujourd'hui, le 28 septembre 2015. Notre mandat sera d'une durée maximale de quatre (4) mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 27 janvier 2016. Le ministre disposera ensuite de soixante (60) jours pour rendre notre rapport public.

95

Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée selon nos règles de procédure. Je présenterai d'abord l'équipe qui assistera la Commission et les personnes-ressources invitées. Puis les requérants seront invités à présenter les motifs de la requête qu'ils ont adressée au ministre. Enfin, j'inviterai le représentant du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet.

100

Toutes les demandes d'audience publique seront par la suite entendues par le BAPE.

105

Une pause d'environ quinze (15) minutes suivra la présentation du promoteur. C'est à ce moment qu'à l'arrière de la salle un registre sera ouvert pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet.

110

Au retour de la pause, les personnes qui se seront inscrites au registre seront appelées, dans l'ordre d'inscription, à venir poser leurs questions.

115

L'audience publique est divisée en deux (2) parties. La première débute ce soir. L'objectif de cette première partie est simple, il s'agit de compléter, le plus possible, l'information sur le projet, pour vous, pour nous.

Cette première partie donne donc la possibilité à la Commission, ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent, de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur ainsi

que des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources. Elle permet donc à tout le monde de mieux cerner les enjeux qui touchent le projet et d'enrichir collectivement nos connaissances sur les divers aspects de ce projet.

120

Il est important de préciser que la première partie n'a pas pour objectif de recevoir les opinions des participants. C'est pas ce soir que vous nous donnez votre opinion sur le projet ou votre réaction à une réponse que le promoteur ou les personnes-ressources ont pu donner.

125

Cette première partie vise strictement à obtenir des réponses factuelles aux questions du public et de la Commission. On est en enquête ce soir.

130

Ça ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion mais plutôt que nous l'entendrons dans la deuxième partie de l'audience, une partie qui débutera le 27 octobre, ce qui laisse quelques semaines aux gens pour digérer toute l'information qu'on aura générée cette semaine et de l'intégrer à votre façon dans vos mémoires.

135

C'est à ce moment que les citoyens et les organismes intéressés pourront prendre position sur le projet.

140

Alors les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent préalablement transmettre un formulaire intitulé «Avis d'intention», qui est disponible à l'accueil ou que vous pourrez trouver sur le site Web du BAPE. Donc il faut nous aviser que vous voulez venir vous exprimer devant la Commission ou déposer un mémoire.

145

Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus tôt possible au coordonnateur du secrétariat de la Commission qui est derrière la salle, monsieur Maxandre Guay Lachance, votre intention de déposer un mémoire. C'est parce que ça va faciliter la logistique de la deuxième partie de l'audience. Alors faites-le savoir au plus tard à notre coordonnateur, au plus tard deux (2) semaines avant la deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire la date limite pour nous envoyer vos avis de dépôt de mémoire le mercredi 14 octobre à seize heures (16 h).

150

Je répète! La date limite pour nous aviser que vous voulez présenter un mémoire, c'est mercredi 14 octobre à seize heures (16 h), mais c'est pas la date à laquelle vous déposez votre mémoire. Ça, c'est pour nous aviser.

155

Afin de nous permettre de faire une lecture attentive de votre mémoire, vous devrez cependant nous le faire parvenir quatre (4) jours avant le début de la deuxième partie de l'audience, soit au plus tard le vendredi 23 octobre à midi. Ça permet à mes collègues analystes, à moi-même de passer au travers et d'être prêts pour la rencontre qu'on aura dans la semaine qui suivra.

Alors je vous précise qu'au moment de la présentation de votre mémoire, la Commission pourrait échanger avec vous afin de mieux comprendre votre position.

160 Vous pouvez également déposer votre mémoire auprès de la Commission d'enquête sans venir nous le présenter en audience. Vous pouvez donc tout simplement nous l'envoyer. Ou vous pouvez opter uniquement pour une présentation verbale; vous êtes pas obligés de l'écrire votre mémoire, vous pouvez venir nous donner votre opinion directement. Donc vous avez les trois (3) options possibles.

165 Et après les séances de l'audience publique, la Commission aura la possibilité de poser des questions par écrit au promoteur. Donc après cette deuxième phase, à la lumière de tout ce qui aura été dit, nous, la Commission, s'il y a encore des coins d'ombre, on va envoyer des questions par écrit au promoteur ou aux personnes-ressources aussi qui ont beaucoup de possibilité pour nous aider à compléter le dossier.

170 La Commission compte donc recevoir les réponses qu'elle adressera, soit aux personnes-ressources, soit au promoteur, dans les quarante-huit (48) heures du dépôt de la question.

175 Les renseignements qu'on obtiendra après la deuxième phase, après la deuxième partie, lorsqu'on posera des questions par écrit, dès qu'on obtiendra les renseignements, ils seront immédiatement rendus publics sur le site Web du BAPE que vous pourrez consulter évidemment en tout moment.

180 Et ça sera aussi disponible sous forme de copie papier dans les centres de consultation, il y en a plusieurs dans la région, vous trouverez la liste en arrière de la salle ou également sur le site Web du BAPE.

185 Et j'ajoute, c'est important, que l'ensemble du dossier, tous les documents déposés par le promoteur, les échanges de correspondance, tout est disponible, est accessible à plusieurs endroits, c'est-à-dire dans les centres de consultation, sur le site Web du BAPE, à nos bureaux de Québec si vous êtes dans la région, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'UQAM à Montréal. Donc n'importe qui dans la province qui veut intervenir sur le dossier peut avoir accès aux documents.

190 Et enfin, tout ce qui se dit en audience, dans la première et dans la deuxième partie, est enregistré, et les transcriptions seront disponibles sur le site Web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation environ une semaine après la séance où les paroles auront été dites.

195 De plus, la webdiffusion audio de nos séances publiques sera disponible en différé, c'est-à-dire que vous pouvez réécouter la bande audio en tout temps sur notre site Web et ces

enregistrements demeureront disponibles jusqu'à un mois après la publication de notre rapport, c'est-à-dire quand le ministre, après ses soixante (60) jours.

200 Alors voici maintenant comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première partie de cette audience.

 Tout d'abord, voyons la disposition de la salle pour que vous compreniez comment ça se passe.

205 Au centre, face à vous, la Commission d'enquête et c'est ma modeste personne toute seule dans ce cas-ci. À ma gauche, vous avez la table des analystes de la Commission, celle des personnes-ressources qui se trouve de ce côté et la table de la sténotypiste qui s'occupe des transcriptions. À l'arrière, il y a la table de l'équipe de la Commission et à ma droite, vous trouvez
210 les représentants du promoteur, et devant vous, la table où le public est invité à venir poser ses questions.

 Alors l'inscription pour les questions, ça sera à la pause, je le répète, à l'arrière.

215 Ce soir, le registre sera ouvert à la première pause. Deux (2) questions seront permises par intervention et sans sous-question. Il y en a toujours qui essaient de dire, ouais, j'ai une petite sous-question, on va essayer d'être un peu strict parce qu'il y a beaucoup de monde, j'imagine qu'il y aura plusieurs personnes qui voudront poser des questions, si on est un peu strict là-dessus, là, c'est pas par méchanceté, c'est parce qu'on veut faire de la place et que le plus grand nombre
220 puisse venir poser des questions.

 Mais cette règle vous permet aussi, une fois que vous avez posé vos questions, de retourner à l'arrière, de vous réinscrire et de revenir lorsque vous serez appelé.

225 Toutes les questions du public qui vont se poser en avant doivent m'être adressées directement. Les participants ne posent pas de questions au promoteur ou aux personnes-ressources. Je vais diriger les questions aux personnes que je crois susceptibles de fournir une réponse complète.

230 Et il y a une raison à ça, c'est que la Commission d'enquête ne fonctionne pas avec un procureur qui pose les questions. Ici, c'est le public qui pose les questions donc qui est le procureur de la Commission. Et quand vous posez une question, comme vous me l'adressez à moi, et que je la dirige au promoteur ou aux personnes-ressources, ils ont l'obligation, en vertu de la Loi des commissions d'enquête, de répondre. Ce qu'ils n'ont pas comme obligation si vous leur posez la
235 question. Donc il y a une raison très précise pour faire en sorte que toutes les questions me sont adressées.

Et je vous demande d'éviter les préambules qui sont trop longs, qui font qu'à un moment donné on sait plus où vous vous en allez. Les seuls préambules acceptés seront ceux qui sont indispensables à la mise en contexte rapide de votre question.

240

Et il ne sera pas également permis aux participants de commenter la ou les réponses qu'on a données. Les commentaires, c'est au niveau des mémoires.

245

De mon côté, je pourrai intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur pour obtenir de l'information supplémentaire. Nous avons aussi une bonne liste de questions; ça se peut qu'on greffe nos questions aux vôtres pour, à un moment donné, faire un petit tour plus complet d'une question.

250

Alors vous êtes bien sûr les bienvenus si vous voulez vous réinscrire, comme je l'ai dit, pour revenir une deuxième ou une troisième fois.

255

Les questions qui nécessiteraient une recherche parce que, on n'a pas la possibilité ce soir, disons, d'avoir immédiatement une réponse, elles devront être traitées par le promoteur ou les personnes-ressources dans un délai de quarante-huit (48) heures, tout comme les questions, comme je l'expliquais tout à l'heure, qui seront posées après la deuxième partie. Et les renseignements demandés seront immédiatement rendus publics normalement à la séance suivante ou sur le site Internet du BAPE.

260

Si une information ou un document demandé par la Commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, si je pose une question au promoteur ou aux personnes-ressources, il dit, ça là, désolé, on peut pas vous le donner! Alors à ce moment-là, on s'attend à ce que les personnes réagissent en nous le disant sur-le-champ, dans un premier temps, mais si la Commission juge l'information nécessaire après cette réaction, il y a obligation de nous remettre le document.

265

Une commission d'enquête ne connaît pas la Loi d'accès à l'information, nous sommes dispensés de toutes les clauses de la Loi d'accès, mais l'information peut nous être remise avec la mention «confidentiel» dans une enveloppe. Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

270

Donc ceux qui pourraient s'opposer à la divulgation doivent justifier leur position, et nous rendrons ensuite une décision écrite sur la pertinence de divulguer le document en question en tout ou en partie, ou de nous rendre à l'argumentaire de la personne et de garder le document confidentiel. Et cette décision de la Commission sera évidemment rendue publique.

275

Si le document n'est pas divulgué mais qu'il est néanmoins considéré comme essentiel aux travaux de la Commission, celle-ci en conservera une copie pendant la durée de son mandat, sans rendre le document public.

280 Les personnes concernées par une décision de la Commission, évidemment si on rendait une décision qui ne leur plaît pas, ont quand même un délai pour réagir.

285 D'autre part, si c'est un participant qui désire donner une information ou déposer un document, mais qu'il a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, il peut s'adresser alors au coordonnateur qui se chargera de vérifier auprès de la Commission quelle est l'attitude à adopter à l'endroit de ce document.

290 Il en est de même de tout document qui mettrait en cause des droits d'auteur. Il arrive souvent que des personnes disent j'ai vu sur Internet telle photo, il faut absolument que je vous donne ça. Le problème, c'est que quand les documents sont déposés devant nous, ils sont déposés et apparaissent sur le site Internet du BAPE. Mais si vous déposez un document sur lequel il y a des droits d'auteur, vous venez peut-être de vous poser un joyeux problème. Alors c'est pour ça que, avant de faire ce geste, il vaut mieux vérifier si c'est possible de le divulguer.

295 Par exemple, vous avez pu voir des études scientifiques parfois sur des sites Internet et dans certaines grandes revues scientifiques, il y a des droits d'auteur là-dessus. Alors des fois, c'est mieux de nous donner l'adresse Internet, ça, ça pose pas de problème, que de nous remettre une copie de documents qu'on va mettre au dossier, là ça peut causer des problèmes.

300 Alors vous pouvez aussi nous communiquer, comme je l'ai dit, uniquement la référence. La Commission, elle, examinera le contenu comme elle le fait pour tous les documents qui sont déposés. On va certainement en prendre connaissance, ça, soyez-en certains.

305 Je vous souligne enfin que le Bureau d'audiences publiques s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services.

310 Nous vous serions vraiment reconnaissants de bien vouloir le remplir avant la fin de la soirée et de le remettre au personnel en arrière de la salle, ça fait partie évidemment de la façon d'améliorer les choses.

315 Alors maintenant j'ai le plaisir de vous présenter l'équipe de la Commission d'enquête. À ma gauche, les deux (2) analystes, Jasmin Bergeron et Karim Chami. À l'arrière de la salle, notre conseillère en communication, madame Karine Lavoie et notre coordonnateur que je vous ai présenté tantôt, Maxandre Guay Lachance.

Présentement, c'est madame Denise Proulx qui assure le travail de sténotypie et, du côté du Centre des services partagés du Québec, il y a monsieur Richard Grenier qui est responsable de la logistique et Steve Trahan qui agit comme technicien au son.

320 Et il y a aussi notre génie informatique que vous ne voyez pas mais qui est chargé de la webdiffusion au bureau à Québec.

Alors maintenant j'inviterai la porte-parole du promoteur, madame Catherine Thomas à nous présenter son équipe. Madame Thomas!

325

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

330 Monsieur le Président, au niveau de l'équipe du promoteur, il y a moi-même, donc Catherine Thomas, je suis développeur sénior chez EDF Énergies Nouvelles Canada et je suis la responsable du développement du parc éolien Nicolas-Riou.

335 À ma gauche donc il y a monsieur Michel Lagacé qui est représentant des partenaires publics, soit Énergie éolienne Bas-Saint-Laurent ainsi que la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.

À ma droite, il y a monsieur Étienne Bibor qui est directeur ingénierie et achat chez EDF Energies Nouvelles Canada. Il sera responsable de couvrir les sujets notamment liés aux aspects techniques.

340 À l'arrière de moi, donc de gauche à droite, il y a madame Nathalie Leblanc qui est biologiste de chez PESCA Environnement, qui est la responsable de l'étude d'impact sur l'environnement, et qui couvrira les sujets sur la biologie et l'analyse paysagère.

345 Ensuite, il y a madame Ariane Côté qui est consultante en développement éolien de chez SNC-Lavalin Environnement et qui sera responsable de la documentation.

Ensuite, nous avons monsieur François Allard qui est ingénieur forestier de chez Pesca Environnement et qui couvrira les sujets liés à la construction et à l'environnement.

350 Nous avons également Jean-Sébastien Bourque qui est ingénieur chez Pesca Environnement et qui couvrira les sujets liés au milieu sonore.

Et finalement, nous avons François Tremblay, directeur de projet chez Activa Environnement qui couvrira les sujets liés au milieu social.

355

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Merci madame Thomas.

360 Maintenant, permettez-moi de vous présenter les personnes-ressources que nous avons convoquées dans différents ministères et organismes pour pouvoir nous aider à compléter le dossier. Alors je les inviterais à se présenter et à dire leur fonction.

365 Alors pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques!

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :

370 Bonsoir. Mon nom est Marie-Emmanuelle Rail, je travaille à la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres et je suis la chargée de projet pour le ministère pour le projet de Nicolas-Riou.

Je voudrais également présenter mon collègue, monsieur Hubert Gagné.

375 **PAR M. JULIEN HARVEY :**

Bonjour tout le monde, Julien Harvey. Je suis responsable de l'aménagement du territoire à la MRC des Basques.

380 **PAR M. FRANÇOIS LOISELLE :**

Bonsoir tout le monde. Mon nom, c'est François Loisel, je suis directeur du Service de l'aménagement du territoire à la MRC Rimouski-Neigette.

385 **PAR M. BERNARD POULIOT :**

Docteur Bernard Pouliot de la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent, nouvelle appellation contrôlée. Je suis médecin-conseil en santé environnementale.

390 **PAR M. SÉBASTIEN ROSS :**

395 Bonsoir. Sébastien Ross, biologiste à la Direction gestion de la faune du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, présentement directeur par intérim également.

Je tiens à souligner que je suis accompagné également de plusieurs collègues pour répondre aux questions ce soir.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LABELLE :

400

Bonsoir, Marie-Hélène Labelle du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Je suis à la Direction générale de l'électricité. Puis je suis accompagnée d'une collègue aussi qui est à la Direction régionale.

405

PAR M. YANNICK SCULLY :

Bonsoir monsieur le Président, Yannick Scully, délégué commercial à Approvisionnements énergétiques à Hydro-Québec Distribution.

410

Je suis accompagné de Bruno Ménard aussi délégué commercial et d'Alexandra Nolet, notre conseillère en relations avec le milieu dans la région.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

415

Merci beaucoup.

420

Alors nous avons aussi demandé l'expertise du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le MAMOT, mais nous avons, à ce stade-ci en tout cas, jugé bon de ne pas les convoquer directement. Nous nous sommes réservés de requérir leur expertise par écrit au besoin.

425

Alors je vais inviter maintenant chaque requérant à venir lire sa requête qu'il a adressée au ministre de l'Environnement pour déclencher l'audience publique et je leur demande de s'en tenir strictement aux motifs qu'ils ont présentés au ministre puisque les mémoires et leurs opinions sur le projet sont attendus, non pas à ce stade-ci, mais en seconde partie. Et je me réserve le droit de vous interrompre si vous débordez trop de la lecture de votre requête originale. Alors chacun aura cinq (5) minutes.

430

J'appellerais un premier requérant.

435

**PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS
RÉSIDENTS DE SAINT-MATHIEU-DE-RIOUX**

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

440

Alors madame Denise Sénéchal pour les résidents de Saint-Mathieu-de-Rieux.

Bonsoir madame.

445

PAR Mme DENISE SÉNÉCHAL :

Bon bien, c'est un petit peu stressant pour moi, je suis pas habituée, là, il y en a qui sont plus habitués que moi...

450

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Pour les fins de la sténo, voulez-vous vous présenter?

455

PAR Mme DENISE SÉNÉCHAL :

Oui. Mon nom c'est Denise Sénéchal, donc je suis représentante des citoyens de Saint-Mathieu-de-Rieux.

460

«Saint-Mathieu-de-Rieux, 17 juillet 2015. Objet: Demande d'audience publique sur le projet du parc éolien Nicolas-Riou MRC des Basques et de Rimouski-Neigette.

465

«Monsieur, nous, résidents de Saint-Mathieu-de-Rieux, n'avons pas du tout été convaincus, ce 9 juillet 2015, à la séance d'information, que les risques reliés à notre santé, à notre qualité de vie et surtout à la survie de notre faune et de notre flore ne seront pas détériorés par un projet de cette envergure.

470

«Certes, les retombées économiques peuvent sembler importantes pour certains de nos élus mais de très sérieuses études ont démontré qu'un très faible pourcentage des revenus générés est redistribué au niveau local. Alors qui paiera pour les catastrophes qui arriveront? Nos évaluations foncières en souffriront aussi. Nos infrastructures ne nous permettent pas de courir un si grand risque.

475

«Nous nous inquiétons des effets visuels, des impacts sonores et néfastes pour la santé. À plus ou moins cinq kilomètres (5 km) à vol d'oiseau de Saint-Simon, nous entendons, selon le temps, le passage du train. À plus ou moins cinq kilomètres (5 km) de la première rangée

d'éoliennes, les grands vents vont certainement nous incommoder. De très récentes études en Allemagne, au Danemark, en Australie, où il y a beaucoup d'éoliennes, ont démontré les effets néfastes sur la santé et les gouvernements ont freiné ou arrêté l'implantation de nouvelles éoliennes.

480

«Nous avons des doutes que ce projet procure aux gens d'ici quatre (400) à cinq cents (500) emplois de qualité. Ce genre de projet favorisera encore plus la dévitalisation de nos villages. Imaginez juste pour le transport du béton, ils prévoient cinq mille deux cent soixante-dix (5270) voyages aller-retour sur nos belles routes rurales.

485

«Nous sommes quand même heureux de constater qu'en ayant fait la lecture d'une partie du projet sur l'étude d'impact sur l'environnement, que vous vous préoccupez des mêmes éléments que nous, soit les impacts visuels, sonores et résiduels, du plan des mesures d'urgence en cas d'accidents, déversements d'huile, contamination des eaux, feux de forêt, accidents de la route, que vous avez demandé des études plus approfondies concernant la faune et la flore avant d'autoriser les permis pour la réalisation du projet. Nous sommes sérieusement troublés par la mention très faible impact dans plusieurs études des documents présentés.

490

«Nous avons tous choisi de résider dans un milieu de vie tranquille, loin des grands centres et des services pour vivre en harmonie avec la nature. Ils n'ont pas le droit de perturber notre santé, nos habitats naturels si rares et si précieux. Où vont aller nos animaux sauvages et ceux à statut particulier? Nous craignons tout aussi bien la disparition des végétaux vulnérables et fragiles.

495

«Nous nous opposons fermement à ce projet pour conserver notre quiétude, les générations futures, le respect de toute vie. Nous vous demandons donc une audience publique.

500

«Une pétition est en cours et nous la posterons d'ici le 27 juillet – ce qui a été fait, il y a deux cent vingt-six (226) personnes qui ont signé la pétition en vraiment pas beaucoup de temps là.

505

«Donc, monsieur le Ministre, nous vous remercions de votre attention et croyons à votre écoute sincère.»

Pour terminer : «Si on fait de l'argent et qu'on détruit la terre, où va-t-on dépenser l'argent?»

510

Merci beaucoup.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Merci madame Sénéchal.

515

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC SAINT-MATHIEU

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

520 J'inviterais maintenant monsieur Roger Martin, président de l'Association pour la protection du lac Saint-Mathieu.

Bonsoir monsieur Martin.

525 **PAR M. ROGER MARTIN :**

Bonsoir monsieur le Commissaire.

530 Mon nom c'est Roger Martin, je suis président de l'Association de protection du lac Saint-Mathieu et puis je suis aussi résident de Saint-Mathieu-de-Rioux.

Alors comme président de l'Association, je suis mandaté par l'Association de protection du lac. On a eu notre assemblée générale le 11 juillet dernier et puis la lettre qu'on a adressée au ministre va comme suit :

535

«Madame, monsieur, par la présente, l'Association de protection du lac Saint-Mathieu demande une audience publique sur le projet de parc éolien Nicolas-Riou dans la MRC des Basques.

540

«Lors de son assemblée générale annuelle tenue le 11 juillet dernier, les membres de l'Association ont adopté une résolution qui appuie la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux dans son souci de représenter et concilier les intérêts de tous les résidents et villégiateurs du lac Saint-Mathieu.

545

«Des représentants de notre Association ont rencontré les promoteurs du parc éolien en plus d'avoir assisté à une rencontre publique, et au sortir de ces rencontres, nous ne sommes pas rassurés sur les intentions des promoteurs. Dans cet état d'esprit, nous désirons donc présenter cette résolution devant le BAPE et expliquer le bien-fondé de celle-ci.

550

«La mission de l'Association de protection du lac Saint-Mathieu est de stimuler la conservation, la protection de la faune et de la flore afin de maintenir un environnement naturel agréable. L'Association vise également à rétablir et enrichir le patrimoine bucolique pour en faire bénéficier nos héritiers, tout en protégeant et en bonifiant la valeur foncière des propriétés afin d'assurer un environnement propice à l'investissement.

555

«Espérant donner suite à notre requête, veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.»

Et puis la lettre accompagnait aussi la résolution de l'Association de la protection du lac.

560

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Alors je vous remercie monsieur Martin d'avoir fait cette lecture.

565

BERNARD VACHON

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

570

J'appellerais maintenant un autre requérant, monsieur Bernard Vachon.

Bonsoir. Voulez-vous vous identifier.

575

PAR M. BERNARD VACHON :

Bonsoir. Oui, je suis Bernard Vachon, résident au 5^e rang de Saint-Mathieu depuis 1979.

580

Alors au début de l'été, nous avons tous été informés du projet du parc éolien Nicolas-Riou qu'il pourrait être érigé sur les terres publiques au sud du village et du 5^e rang, un projet de soixante-huit (68) éoliennes.

585

Ce projet, en plus de produire de l'électricité, créerait, selon les prétentions du promoteur, des emplois et aussi générerait des bénéfices, des profits qui seraient partagés entre les MRC et les municipalités locales du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

590

Or, pour apprécier à sa juste valeur la portée d'un projet, il faut mettre dans un plateau de la balance les avantages du projet et, dans le deuxième plateau de la balance, les effets des impacts sur le milieu naturel, sur le milieu humain, sur les communautés locales.

595

Depuis l'annonce du projet, plusieurs citoyens de Saint-Mathieu s'interrogent sur les retombées économiques et financières réelles du projet et s'inquiètent des impacts visuels, sonores, et au sol, de la présence de soixante-huit (68) éoliennes, sur la qualité de vie aussi et les perspectives actuelles et futures du développement de Saint-Mathieu.

600 C'est dans ce contexte qu'un groupe de citoyens des rangs 4 et 5, du village et du lac de Saint-Mathieu se sont regroupés pour analyser plus en profondeur la nature et la portée du projet et ont sollicité une audience publique du BAPE afin d'obtenir des réponses à leurs questions et aussi pour exposer leurs préoccupations et leurs inquiétudes.

Alors c'était pour situer la requête. Est-ce que je peux maintenant me permettre de lire la lettre?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Oui, allez-y.

PAR M. BERNARD VACHON :

610 «Monsieur le Ministre, je suis résident du rang 5 de Saint-Mathieu-de-Rieux depuis 1979. J'ai pris connaissance du projet cité en objet et je me sens concerné par un certain nombre d'enjeux qu'il soulève, dont:

615 «Premièrement, la compatibilité des éoliennes, soixante-huit (68), avec le projet du Parc régional Inter-Nations sur le terrain de l'actuel Club Appalaches – voir à ce sujet la Loi d'intérêt privé numéro 206 sanctionnée par l'Assemblée nationale le 14 juin 2013, et aussi sur le site Internet.

620 «La préservation des paysages, des habitats fauniques, des milieux humides, de la quiétude des lieux, autant d'éléments précieux à la base du projet du parc régional et qui constitue, qui représente pour nous des préoccupations sérieuses.

625 «Concernant le projet du Parc régional Inter-Nations – que nous avons évoqué plus haut – dont la MRC des Basques et la Première Nation malécite de Viger sont les deux partenaires, représente un projet collectif d'une très grande importance pour stimuler le développement économique des municipalités voisines, dont plusieurs sont en dévitalisation, portes d'entrée du parc. De plus, ce parc constituera un équipement récréotouristique de grande importance, non seulement pour les populations locales et régionales, mais pour tout le Québec.

630 «Quatrième point, l'ampleur et les nombreux impacts environnementaux, économiques et sociaux du projet du parc éolien soulèvent plusieurs questions auxquelles les documents d'information déposés et accessibles sur Internet ne procurent pas toutes les réponses et précisions pour dissiper plusieurs réserves et inquiétudes de la population de Saint-Mathieu et des municipalités concernées.

635

640 «En conséquence, il m'apparaît nécessaire qu'une audience publique soit tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, de manière à permettre un examen plus complet du projet, après avoir lu et entendu les points de vue et arguments de la population et des organismes du milieu. La tenue d'une audience publique s'accompagnera d'un appel à mémoires permettant à la population et aux acteurs locaux de préciser leurs motifs d'inquiétudes, de réserves, voire d'opposition à l'égard du projet de parc éolien et d'exprimer leurs points de vue de vive voix lors de l'audience.

645 «Assuré de l'attention accordée à la présente, veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.»

Et cette lettre a été transmise et signée à titre de porte-parole de plusieurs résidents de Saint-Mathieu-de-Rieux, notamment des rangs 4 et 5. Merci.

650 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Je vous remercie monsieur Vachon.

655

CLUB APPALACHES

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

660 J'appellerais maintenant monsieur Denis Lepage.

Bonsoir. Vous voulez vous identifier s'il vous plaît.

665 **PAR M. DENIS LEPAGE :**

Bonsoir. Denis Lepage, président du Club Appalaches. Alors je vais vous lire la requête que nous avons adressée au ministre David Heurtel.

670 «Par la présente, nous demandons que le projet de développement et d'aménagement du parc éolien Nicolas-Riou dans les MRC des Basques et de Rimouski-Neigette par Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C, qui sont les promoteurs, soit discuté et évalué publiquement dans le cadre d'un processus d'audience publique menée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui est le BAPE.

675 «Après avoir pris connaissance et analysé l'ensemble des considérations entourant ce dossier, nous sommes convaincus que ce projet entraînera des préjudices importants et irrévocables à Club de chasse et pêche Appalaches.

680 «L'implantation du projet dans le secteur visé portera atteinte aux droits réels de chasse, de pêche et de villégiature du Club Appalaches : la localisation prévue de certains tronçons de chemins et de plusieurs des soixante-huit (68) éoliennes perturbera assurément les activités de chasse; la création de nouveaux chemins et amélioration d'anciens sont d'une telle ampleur que le projet proposé facilitera l'accessibilité du territoire aux activités de braconnage de l'orignal entraînant une diminution de la densité du cheptel à court et à moyen termes; la période de construction générera d'importantes répercussions négatives; le nombre important de tours affectera grandement l'aspect visuel ainsi que le climat sonore depuis les chalets et ce, dans un contexte de villégiature forestière, tel que stipulé dans l'étude d'impact sur l'environnement, le volume 4.

690 «Les études d'impact nous apparaissent insuffisantes: aucune étude n'a été réalisée concernant la captation des eaux, considérant la localisation du site dans un écosystème fragile composé de lacs de tête, de quatre (4) bassins versants. Il est impératif qu'une étude soit réalisée quant à la capacité du milieu à fournir le volume d'eau requis pour la fabrication du béton.

695 «Aucunes données relatives aux ravages d'hiver des orignaux n'ont été prises en considération. Sachant que deux (2) commissions du BAPE, celle de l'Anse-à-Valleau et celle de Murdochville, ont recommandé qu'une étude soit réalisée afin de mieux documenter leurs répercussions sur la grande faune, notamment concernant l'impact sonore et la fragmentation des habitats suite au déboisement, il importe que celle-ci soit entreprise.

700 «Les deux (2) espèces d'oiseaux à statut particulier, soit le pygargue et l'aigle à tête blanche, font l'objet d'études télémétriques. Il serait plus qu'opportun d'obtenir les résultats d'étape avant l'autorisation du projet.

705 «Les études d'impact sur la flore ne sont pas disponibles à ce jour.

«Après la tenue de trois (3) rencontres de travail avec le promoteur, en avril, en mai et en juillet 2015, la présentation publique du projet, le 9 juillet dernier, ainsi que les échanges téléphoniques et de courriels, le Club de chasse et de pêche Appalaches n'a, à ce jour, pas reçu une démonstration réelle du promoteur de prendre en considération les préjudices envisageables pour nos opérations et de proposer des mesures d'atténuation.

710 «À propos du Club de chasse et de pêche Appalaches – et la lettre se termine ainsi – le Club de chasse et de pêche Appalaches détient des droits réels de chasse et de pêche perpétuels et

715 exclusifs, ainsi que des droits accessoires nécessaires à leur exercice sur le territoire de cent
soixante-sept kilomètres carrés (167 km²) de la seigneurie Nicolas-Riou. Il est aussi propriétaire
des constructions, améliorations réalisées par ses employés ou ses auteurs, pour l'exercice de ses
droits de chasse et de pêche. Ces droits de propriété incluent tous les droits accessoires, dont
notamment, le droit d'user et de jouir, de disposer librement et complètement d'un bien.

720 «Après plus de cent (100) ans d'existence, le Club de chasse et de pêche Appalaches s'est
forgé une expertise reconnue en gestion du patrimoine faunique. Les milliers d'utilisateurs
fréquentant le territoire annuellement, clientèle composée par la centaine de membres et leurs
invités provenant de partout au Québec, contribuent à l'apport économique de la région.

725 «Conséquemment, monsieur le Ministre, nous jugeons que les motifs évoqués justifient une
audience publique du BAPE dans le projet cité en rubrique et nous vous signifions notre intérêt à
être entendus par les autorités concernées.

730 «Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.»

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Je vous remercie monsieur Lepage.

735

PAR M. DENIS LEPAGE :

Merci.

740

THÉRÈSE LEGAULT

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

745

J'ai une cinquième intervenante, madame Thérèse Legault. Est-ce qu'elle est dans la salle?
Madame Legault!

Bonsoir.

750

PAR Mme THÉRÈSE LEGAULT :

Bonsoir monsieur le Commissaire.

755 Thérèse Legault, Rivière-du-Loup, retraitée, souvent présente à Saint-Mathieu et très attachée à cette belle communauté.

«Le 9 juillet, après avoir assisté à Saint-Mathieu-de-Rioux à la présentation sur le projet d'éoliennes Nicolas-Riou...

760 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Là c'est votre lettre au ministre que vous nous lisez?

765 **PAR Mme THÉRÈSE LEGAULT :**

Oui.

770 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Oui, d'accord, merci.

PAR Mme THÉRÈSE LEGAULT :

775 «... je n'ai pas eu de réponses suffisantes à mes questionnements et inquiétudes, donc je réclame une audience publique sur le sujet afin d'être tous mieux renseignés avant de laisser la compagnie Énergie de France couper plusieurs hectares de forêts, couler des tonnes de béton et installer les soixante-huit (68) éoliennes pour une période d'environ vingt-cinq (25) ans.

780 «Mes motifs pour demander un BAPE sont: la protection d'un grand territoire où les animaux, les poissons et la flore en général vivent actuellement à leur état le plus naturel.

785 «Plusieurs lacs sont des lacs de tête et foisonnent de truites indigènes dans une qualité d'eau exceptionnelle. Les lacs et les ruisseaux sont actuellement des lieux favorables aux frayères des truites indigènes, une importance sur le plan génétique de cette espèce. Le déboisement, la poussière soulevée lors du transport et l'approvisionnement en eau dans les ruisseaux ou les lacs risquent de causer de sérieux dommages dans ce territoire faunique unique.

790 «Dans le document Étude d'impact sur l'environnement, volume 1, rapport principal, en pages 2 à 7, il est mentionné que, entre le lac Boisbouscache et le lac des Îles, il y a un refuge biologique de deux cent trente-quatre hectares (234 ha). Cette forêt et la forêt avoisinante abritent plusieurs oiseaux menacés comme le pygargue à tête blanche, le faucon pèlerin et de multiples chauves-souris.

795 «L'original est actuellement le roi de ces terres. Les résidents de cette région appellent ce territoire «la pouponnière des orignaux». Pourtant le projet EDF passe directement dans les ravages d'orignaux et aux endroits où sont actuellement installées plusieurs salines afin de conserver sur place ce précieux cheptel d'orignaux et bien en santé.

800 «Comme cette forêt n'a pas subi de feux de forêt ni de surexploitation forestière, nous y retrouvons plusieurs espèces de chauves-souris dont la chauve-souris nordique et d'autres espèces en voie de disparition. Référence : Inventaire d'oiseaux réalisés en 2013-14 par PESCA.

805 «Le déboisement qui sera nécessaire, les grands chemins nouveaux et les éoliennes risquent de perturber leur habitat naturel. En Allemagne, chaque année, plus de deux cent cinquante mille (250 000) chauves-souris meurent uniquement à cause de la présence d'éoliennes. Référence : Amorim, Rebelo, Rodrigues 2012, «Factors influencing bat activity and mortality at a wind farm».

810 «Dans le territoire choisi par EDF, on retrouve également, près du lac Castor, une espèce de fleur très rare, le cyripède royal. En somme, cet endroit est un magnifique territoire avec plusieurs petits et grands lacs, une superbe forêt à préserver de façon la plus naturelle possible, sans béton, sans larges routes et si possible, sans éoliennes.

815 «Selon l'article 128.6 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune «nul ne peut dans un habitat faunique faire une activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal ou du poisson visé par cet habitat.» Pourtant, la construction des soixante-huit (68) éoliennes va totalement modifier ce territoire en entier.

820 «Depuis 1966, je vais sur ce territoire en villégiature, également pour pêcher et chasser et ce, pendant plus de quarante (40) jours par année avec les membres de ma famille et avec plusieurs personnes venant de la grande région immédiate. Les motifs invoqués et mon intérêt à conserver ce territoire le plus naturel possible pour les futures décennies me motivent à vous supplier de repenser ce projet d'éoliennes. D'autant plus qu'au Québec, nous commençons à en avoir suffisamment d'éoliennes et nous avons des surplus d'énergie qu'Hydro-Québec vend tristement à perte.

825 «Acceptez mes salutations sincères en espérant qu'une décision sage soit prise en pensant aux générations qui vont nous suivre.»

830 Merci.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Je vous remercie madame Legault.

835

Est-ce qu'il y a d'autres intervenants? On avait deux (2) autres personnes qui ont transmis des requêtes au ministre, mais je crois qu'elles ne sont pas là ce soir. Il s'agit de madame Annick Ouellet et monsieur Jean Lemieux. Je crois qu'aucune de ces personnes ne s'est inscrite, Maxandre? Non. Bon.

840

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

845

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Alors donc, je vais à ce moment-là passer la parole maintenant au promoteur, à sa porte-parole, madame Catherine Thomas, qui présentera le projet et qui aura environ vingt (20) minutes pour ce faire. Alors madame Thomas.

850

Après cette présentation, nous ferons une pause de quinze (15) minutes et le registre pour les questions sera ouvert.

Alors madame Thomas pour votre présentation!

855

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

Merci monsieur le Président. Alors je vais procéder à la présentation du parc éolien Nicolas-Riou avec mon collègue monsieur Michel Lagacé, d'une durée donc d'environ vingt (20) minutes.

860

Alors nous allons vous présenter les partenaires, ensuite le parc éolien Nicolas-Riou, les étapes de réalisation; monsieur Lagacé présentera les démarches de consultation, et je terminerai avec les mesures d'atténuation des impacts.

865

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

En ce qui a trait aux partenaires, monsieur le Président, deux (2) partenaires publics : la Régie de l'énergie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine de même que Énergie éolienne Bas-Saint-Laurent composée des huit (8) territoires de la MRC et de la Nation malécite de Viger.

870

875 Essentiellement, on a souhaité regrouper nos forces, nos compétences régionales afin de s'associer à un partenaire de qualité, en l'occurrence EDF EN Canada qui, à ce moment-ci, est en développement pour réaliser des projets à la hauteur de quinze cents mégawatts (1500 MW) en énergie renouvelable. Et dans le cas de EDF EN Canada, on parle d'une présence au Québec, depuis 2008, avec soixante (60) employés qui ont pris pied sur le territoire du Québec.

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

880 Donc pour vous présenter le partenaire privé de ce projet! Donc nous sommes EDF Énergies Nouvelles Canada, nous avons une forte présence au Québec au niveau de l'énergie éolienne.

885 Le parc éolien Nicolas-Riou sera le plus grand parc éolien communautaire à partenariat égalitaire au Québec. C'est également notre troisième parc en importance en termes de puissance et le quatrième parc ayant une détention à participation communautaire. C'est également notre huitième projet en développement au Québec.

890 Nous avons donc mille deux cent vingt-sept virgule six mégawatts (1227,6 MW) d'énergie éolienne au Québec, soit en phase de développement, construction ou exploitation. Nous avons donc une équipe qui gère à la fois le développement, la construction et l'exploitation des parcs éoliens. Nous avons une équipe qui a toute l'expertise et les ressources nécessaires pour mener à bien le projet Nicolas-Riou.

895 Donc ici à l'écran, vous voyez notre présence au Québec. Alors pour situer donc ici, au centre de la carte, il y a la ville de Québec. Au niveau donc de nos projets, nous avons des projets sur le territoire de la Gaspésie, au Bas-Saint-Laurent, donc trois (3) projets au Bas-Saint-Laurent incluant Nicolas-Riou, dans la région du Saguenay, dans la région de Chaudière-Appalaches et également dans la région de l'Estrie.

900 Donc nous avons cinq (5) parcs éoliens qui sont en exploitation à l'heure actuelle, deux (2) qui terminent la phase de construction et, finalement, Nicolas-Riou qui est en phase de développement.

905 Au niveau du parc éolien Nicolas-Riou, donc c'est un partenariat égalitaire, alors cinquante pour cent (50 %) est détenu par les partenaires publics, dont seize virgule soixante-sept pour cent (16,67 %) détenu par la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, trente-trois virgule trente-trois pour cent (33,33 %) sont détenus par Énergie éolienne Bas-Saint-Laurent, et cinquante pour cent (50 %) détenu par EDF Énergies Nouvelles Canada.

910 Les trois (3) partenaires se sont associés ensemble pour former une société en commandite pour détenir le projet.

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

915 Le parc éolien Nicolas-Riou, c'est un des gagnants du quatrième appel d'offres lancé par Hydro-Québec Distribution, deux cent vingt-quatre point quatre mégawatts (224,4 MW) retenus sur quatre cent quarante-six point quatre mégawatts (446,4 MW) annoncés en décembre 2014.

920 Comme le disait tantôt madame Thomas, c'est le plus grand parc éolien communautaire à partenariat égalitaire au Québec, donc cinquante pour cent (50 %) de partenariat public. Des retombées directes annuelles aux partenaires publics de plusieurs millions de dollars, autant en profits qu'en redevances, et c'est réalisable sur les plans économique, environnemental et social, prenant un appui sur les principes de développement durable.

925 Parc éolien Nicolas-Riou aura une puissance installée de deux cent vingt-quatre point quatre mégawatts (224,4 MW), des éoliennes Vestas, soixante-huit (68), de trois virgule trois mégawatts (3,3 MW) chacune, une hauteur de la tour de cent seize virgule cinq mètres (116,5 m), une hauteur totale incluant les pales de cent soixante-quinze mètres (175 m).

930 On va, bien entendu, construire un poste de raccordement, sans ligne de transport d'électricité parce qu'étant donné qu'elle est à proximité de la ligne de transport.

935 La mise en service, on parle d'une mise en service commerciale au 1^{er} décembre 2017. Un investissement d'environ cinq cents millions de dollars (500 M\$) et la durée du contrat de vingt-cinq (25) ans.

940 Essentiellement monsieur le Président, la zone d'implantation du parc éolien se situe à l'est ici dans la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière dans la MRC de Rimouski-Neigette sur des terres privées, un peu plus au sud dans les terres publiques de Saint-Médard, la municipalité de Saint-Médard, un peu plus au nord dans les terres publiques là aussi municipalisées de Saint-Mathieu-de-Rioux.

945 L'entrée principale est sur un chemin existant ici à Sainte-Françoise, sur un chemin existant privé et, au cœur du parc éolien, c'est sur le TNO Lac-Boisbouscache de la MRC des Basques.

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

Monsieur le Président, donc on voit ici le secteur du projet et également il s'agit d'un secteur où le gisement éolien est de bonne qualité, comme on voit illustré sur la carte : il s'agit des zones

950 orangées et rouges où le potentiel énergétique est le plus intéressant puisque la vitesse des vents y est la plus grande.

955 Par la suite donc, les zones en gris, ce sont les éléments du milieu à protéger, donc l'ensemble des paramètres de configuration avec lesquels on travaille et où l'implantation d'éoliennes est très difficile voire impossible. On tient compte donc des paramètres de configuration tant au milieu humain, comme par exemple la réglementation, au milieu biologique, comme par exemple un refuge biologique ou encore le milieu physique, par exemple des pentes de dix-sept pour cent (17 %) qui sont à éviter.

960 Ensuite, on travaille avec une configuration. Celle-ci, c'est celle qui est au volume 5 de l'étude d'impact sur l'environnement, et qui a été présentée également à la séance d'information publique dans le cadre du BAPE en juillet dernier.

965 Aujourd'hui, nous vous présentons une configuration qui est optimisée suite à des validations études terrain et aux consultations. On tient compte également, lorsqu'on parle d'une configuration, d'une distance à respecter entre chaque éolienne et on tient compte de l'ensemble des paramètres de configuration et on installe dans les endroits où il reste du potentiel énergétique.

970 Donc comme vous pouvez voir, ici il y a juxtaposition de la carte des paramètres de configuration ainsi que la carte de vitesse de vents et donc on vise à chercher le meilleur scénario entre le respect des paramètres de configuration du projet et le potentiel énergétique qui est disponible via le gisement éolien du secteur.

975 Donc au niveau de la configuration qu'on vous présente aujourd'hui et de la répartition des éoliennes sur le territoire, alors nous avons six (6) éoliennes situées sur les terres privées dans la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière. Au niveau de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux, nous avons huit (8) éoliennes. Plus au sud, donc sur les terres publiques de la municipalité de Saint-Médard, nous avons cinq (5) éoliennes et au niveau du TNO Lac-Boisbouscache il y a quarante-neuf (49) éoliennes.

980 Au niveau des étapes de réalisation du projet, donc nous avons un calendrier qui est dit accéléré compte tenu de la sélection du projet en décembre 2014 et sa mise en service au 1^{er} décembre 2017. En ce moment, nous sommes dans l'étape des autorisations environnementales dans lesquelles s'inscrit le processus du BAPE. On vise l'obtention d'un décret du gouvernement pour autoriser les travaux au printemps 2016 pour répondre aux exigences environnementales et procéder au déboisement au printemps 2016.

Au niveau de la construction des chemins et des aires de travail, ce sera à l'été 2016.

990 Pour la fondation, les réseaux collecteurs, le transport et le levage des éoliennes, c'est prévu au printemps et à l'été 2017.

À l'été 2017, il devrait y avoir la période la plus active au niveau des activités de construction avec, au moment au plus fort des travaux, jusqu'à quatre cents (400) travailleurs, là, présents sur le territoire.

995 Le raccordement au poste est à l'automne 2017, pour une livraison d'électricité au 1^{er} décembre 2017 à Hydro-Québec.

1000 À la fin du terme de notre contrat d'une durée de vingt-cinq (25) ans, il y a soit le démantèlement prévu des infrastructures ou sinon un renouvellement du contrat. Et à la dixième année d'anniversaire de la mise en service du parc éolien, des garanties sont prévues envers Hydro-Québec pour les coûts de démantèlement du parc éolien.

1005 Pour les chemins, donc on parle d'une emprise d'arbre en arbre de vingt-cinq mètres (25 m) de large. Ensuite au niveau de la surface de roulement, donc ce sera de huit (8 m) à douze mètres (12 m) selon les secteurs. Il y a le réseau collecteur qui sera souterrain et qui sera enfoui dans le chemin d'accès.

1010 Également, il est prévu un raccourci du réseau collecteur, donc qui va être hors des chemins d'accès du parc éolien et qui aura une emprise d'environ quinze mètres (15 m).

1015 Au niveau donc de l'amélioration des chemins existants, on tente de maximiser l'utilisation de chemins existants présents sur le territoire. Au niveau donc du secteur, cinquante-cinq pour cent (55 %) des chemins existants seront utilisés, donc devront être améliorés. Il s'agit de quarante-huit virgule quatre kilomètres (48,4 km) de chemins existants. Trente-neuf virgule neuf kilomètres (39,9 km) de nouveaux chemins seront à construire et pour le raccourci du réseau collecteur dont je vous parlais, ce sera deux virgule sept kilomètres (2,7 km).

1020 Vous voyez les superficies qui sont nécessaires au niveau des phases de construction ou d'exploitation pour les éoliennes, donc en phase construction, il s'agit d'un hectare (1 ha) par éolienne pour procéder aux activités de construction.

1025 En phase d'exploitation, cet hectare est réduit à point un (0,1 ha) à point deux hectare (0,2 ha) par éolienne, et les superficies qui sont plus nécessaires à l'exploitation, la terre végétale qui aura été mise de côté sera remise sur ces superficies-là pour favoriser la reprise de végétation.

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

1030 Monsieur le Président, l'acceptabilité sociale est une valeur partagée par les deux (2) partenaires, qu'ils soient publics ou privés. D'ailleurs dans ce sens, depuis 2012 des rencontres se font avec les MRC des Basques et de Rimouski-Neigette, des municipalités concernées et des intervenants du territoire. On a souhaité avoir un agent de liaison pour mieux répondre aux besoins des citoyens du territoire.

1035 En mai 2014, deux (2) rencontres publiques, une à Saint-Eugène-de-Ladrière, une à Saint-Médard, essentiellement pour qu'on puisse rencontrer nos populations et entendre leurs points de vue.

1040 On a aussi, bien entendu, mis en place un site Web et un journal, un bulletin d'information qui s'appelle l'Éole-Lien et qui permet de rejoindre les populations locales des communautés visées.

1045 Essentiellement ce qu'on s'est rendu compte, monsieur le Président, c'est la diversité des intervenants qui témoigne de la diversité des usages sur le territoire.

1050 Quand on parle de forêt, d'acériculture, de villégiature, de chasse, de pêche, d'accès public en territoire, avec des intervenants qui sont présents sur l'ensemble des deux (2) territoires des MRC, que ce soit la MRC de Rimouski-Neigette, celle des Basques ou encore les municipalités locales, Saint-Mathieu-de-Rioux, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Médard, Sainte-Françoise, Saint-Guy et Saint-Jean-de-Dieu; des partenaires, des utilisateurs du territoire, la Première Nation malécite de Viger, le Club Appalaches, les acériculteurs sur les terres publiques, le Club de motoneige Les Pistolets, la Réserve faunique Duchénier de même que l'Association pour la protection du lac Saint-Mathieu et, bien entendu, on a aussi rencontré de multiples autres organisations, dont le CLD des Basques et la Société de promotion économique de Rimouski-Neigette.

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

1060 Les éléments du milieu, donc du territoire, sont analysés dans le cadre du projet, donc tant au niveau du milieu humain, biologique que physique.

1065 Ensuite, on prend des mesures d'atténuation en lien avec les activités prévues au niveau du parc éolien et on propose des mesures d'atténuation pour tenter de réduire ou limiter les impacts du projet. Grâce aussi à l'expertise de l'industrie éolienne au Québec, on peut prendre les devants et proposer des mesures d'atténuation qui ont été éprouvées lors des différentes étapes du projet.

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

1070 En ce qui a trait à l'économie régionale, monsieur le Président, on parle d'un investissement
d'environ cinq cents millions de dollars (500 M\$), dont soixante pour cent (60 %) dépensés au
Québec, ce qui représente trois cents millions de dollars (300 M\$).

1075 En ce qui a trait au minimum de trente-cinq pour cent (35 %) des coûts de fabrication, là
encore plus de cent millions de dollars (100 M\$) vont être investis dans les MRC de La Matanie de
même que dans la région administrative de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine avec des
composantes.

1080 Les contributions aux MRC, on parle de un virgule un million de dollars (1,1 M\$) par année
indexé pendant vingt-cinq (25) ans pour les communautés d'accueil.

1085 En ce qui a trait aux profits des partenaires publics communautaires, on parle de cinq virgule
cinq millions de dollars (5,5 M\$) par année indexés pendant vingt-cinq (25) ans. Dans le fond
monsieur le Président, nos actionnaires, ce sont nos trois cent mille (300 000) citoyens sur les
régions administratives du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.

1090 On souhaite collaborer avec le CLD des Basques, avec la SOPER afin d'avoir davantage
d'opportunités pour ce qui est des travailleurs de même que les entreprises locales. On est en
discussions aussi avec la Nation malécite de Viger afin d'optimiser les retombées pour la Nation
malécite de Viger.

1095 Quand on parle d'emplois, d'emplois de qualité, on parle de quatre cents (400) travailleurs en
période d'optimisation pour ce qui est de la construction, plus de dix (10) emplois en ce qui a trait à
la période d'exploitation durant vingt-cinq (25) ans et, bien entendu, de nombreux emplois et
retombées indirects.

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

1100 Donc nous sommes principalement dans un territoire qui est à multiusages; donc on entend
mettre en place des procédures, là, de communication pour avoir des canaux de communication
efficaces avec l'ensemble des utilisateurs du territoire, donc par le biais par exemple du comité de
liaison que nous mettrons en place avant la phase de début de construction des travaux, avec les
intervenants, les utilisateurs, le milieu local et des représentants du promoteur.

1105 Nous avons également un agent de liaison qui est disponible pour assurer le lien avec le
milieu d'accueil et le projet.

1110 Au niveau de la planification de la circulation routière, donc une signalisation adéquate sera mise sur le site, donc au niveau du chantier, tant pour les travailleurs que pour les utilisateurs du territoire.

1115 Monsieur le Président, on vous présente aujourd'hui un projet de développement durable, donc on vous a présenté l'aspect société du projet en vous présentant donc les démarches avec la consultation qui ont été entreprises, l'harmonisation qu'on entend faire des différents usages, l'aspect économique au niveau des retombées importantes pour le milieu et les partenaires publics, et maintenant donc, nous allons vous présenter les mesures qu'on entend mettre en place pour la protection de l'environnement.

1120 La configuration optimisée présente les éoliennes éloignées des résidences. Nous avons également maintenu une distance séparatrice des chalets.

1125 Au niveau du chantier de construction, donc nous allons respecter les lignes directrices au niveau sonore, donc, dans les chantiers de construction au Québec. Il y aura également un suivi qui va être fait pour s'assurer du respect de ces critères-là pendant les différentes phases de construction du parc.

1130 Au niveau de la phase d'exploitation, il y a également un suivi sonore qui est fait, donc suivant la mise en service, pour s'assurer encore une fois du respect des critères.

1135 Nous allons mettre de l'abat-poussière sur les chemins pour éviter le soulèvement de la poussière.

1140 Également au niveau donc de l'installation des traversées de cours d'eau, nous nous engageons à respecter l'ensemble des bonnes pratiques, que ce soit via le RNI ou le Guide des saines pratiques pour l'installation de ponceaux. Donc par exemple, faire la stabilisation des talus aux traversées de cours d'eau; également chaque cours d'eau est caractérisé pour s'assurer de dimensionner le ponceau adéquatement et favoriser le libre passage du poisson lorsque requis.

1145 Au niveau des superficies, là, il est prévu donc de restaurer les aires temporaires qui ne seront plus nécessaires à l'exploitation.

Le déboisement sera effectué en dehors de la période de nidification des oiseaux qui s'étend donc du 1^{er} mai au 15 août. Au niveau du déboisement, ça représente moins de un pour cent (1 %) de la zone d'étude au niveau des travaux de déboisement qui sont nécessaires pour le parc éolien.

1145 Nous allons éviter les frayères lors de l'installation des traversées de cours d'eau.

1150 Également, il est prévu que des suivis sur les oiseaux et les chauves-souris seront faits
suivant la mise en service du projet, donc pendant la phase d'exploitation. Et, comme je
mentionnais plus tôt, c'est une autre démonstration du savoir-faire de l'industrie éolienne du
Québec, c'est la mise en place de protocoles qui sont éprouvés et qui font maintenant partie de
nos pratiques courantes, tels que les suivis après exploitation pour les oiseaux et les chauves-
souris.

1155 Pour la phase de construction, il y a également un surveillant environnemental qui sera
mandaté par les partenaires du projet. L'entrepreneur général également, qui sera chargé des
travaux de construction, aura également un surveillant environnemental et ce, pour s'assurer du
respect de l'ensemble des engagements qu'on prend, donc des mesures d'atténuation de l'étude
d'impact, des engagements qu'on prend avec les utilisateurs, le respect des lois, des normes et
des règlements, également le respect des conditions qui sont à prévoir au décret.

1160 **PAR M. MICHEL LAGACÉ :**

1165 Monsieur le Président, Parc éolien Nicolas-Riou sera la plus grand parc éolien
communautaire à partenariat égalitaire au Québec. EDF Énergies Nouvelles Canada est un
partenaire expérimenté au Québec, une configuration optimisée en fonction du territoire,
surveillance et suivi environnementaux afin de respecter nos différents engagements, cinq cents
millions (500 M\$) d'investissement dont soixante pour cent (60 %) investis au Québec, des
retombées directes majeures pour l'économie régionale, six virgule six millions (6,6 M\$) en lien
avec les profits et aussi les contributions par année pour les partenaires publics indexés pendant
1170 vingt-cinq (25) ans, plus de dix (10) emplois durant vingt-cinq (25) ans d'exploitation.

Je suis extrêmement fier, monsieur le Président, ce soir.

1175 Merci de votre écoute et nous allons demeurer disponibles pour répondre à vos questions.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Je vous remercie madame Thomas et monsieur Lagacé.

1180 Alors nous allons, si vous le voulez bien, maintenant prendre une pause de quinze (15)
minutes; à la suite de quoi, nous serons de retour pour prendre vos questions.

Et le registre est ouvert en arrière, vous pouvez vous inscrire à partir de maintenant. Alors à
tout à l'heure.

1185 _____
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
LISE DIONNE**

1190

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Alors bonsoir à tous et à toutes. On recommence.

1195

Je voudrais faire une petite annonce avant de démarrer. Vous avez le loisir évidemment de poser des questions sur tous les aspects du projet, mais je voudrais vous prier de noter que demain soir, on aura un spécialiste des questions de son, tout ce qui touche le climat sonore, nous aurons un spécialiste.

1200

Alors je ne vous interdirai pas de poser des questions si vous avez des questions relativement au climat sonore, mais sachez que vous aurez des réponses plus générales. Et si vous voulez, ce qui serait peut-être le plus approprié, c'est d'attendre pour les poser demain soir alors que cet expert du ministère de l'Environnement sera là pour répondre à vos questions alors là, de façon beaucoup plus détaillée ou en profondeur.

1205

Il y aura aussi demain soir le responsable des autorisations pour la région du Bas-Saint-Laurent du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

1210

Pourquoi je signale sa présence, il n'est pas là ce soir, là, on a des gens de la Direction des évaluations environnementales, mais c'est la personne qui va autoriser, je dirais, toutes les demandes particulières que le promoteur devra faire en cours de projet.

1215

Comme par exemple, si à un moment donné il faut capter, puiser de l'eau en quelque part, c'est ce service-là qui va faire l'expertise et qui prendra les décisions d'autorisation.

1220

Alors cette personne ne pouvait pas être ici ce soir, de même que le spécialiste du climat sonore, mais elles seront là demain soir. Alors les questions qui touchent les autorisations qui vont être éventuellement requises, eh bien, à ce moment-là, si vous voulez vous adresser directement au responsable, il sera là demain soir. C'est peut-être plus pertinent de garder votre question pour demain soir.

Mais je vous laisse la possibilité de venir la poser, d'avoir une réponse plus générale si vous voulez, quitte à revenir demain soir. Demain soir, c'est sûr qu'on va être ensemble, parce

1225 que, vous savez, on démarre, on a déjà treize (13) personnes, et c'est le premier tour de piste. Alors ça vous donne une idée qu'on va s'installer pour le dossier pour un petit bout de temps.

1230 Et je voulais aussi vous signaler que demain après-midi, nous allons commencer l'audience vers treize heures trente (13 h 30). Donc demain après-midi, nous allons siéger jusqu'en fin d'après-midi, alors s'il y a des gens parmi vous qui sont libres et qui ont des questions, bien, n'hésitez pas à venir demain après-midi, ça fera gagner du temps. Et puis il y a des gens qui travaillent, alors demain soir, ça leur laissera plus de marge de manœuvre s'ils ont d'autres questions à poser au dossier.

1235 Alors voilà pour les petites annonces!

Dans un premier temps, je vais appeler madame Lise Dionne, la première personne inscrite en haut de notre liste. Madame Dionne. Bonsoir madame.

1240 **PAR Mme LISE DIONNE :**

Bonsoir monsieur le Commissaire. Lise Dionne, résidente de Saint-Mathieu. Donc je vais vous poser ma première question.

1245 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Allez-y.

1250 **PAR Mme LISE DIONNE :**

Je me questionne sur le bien-fondé du projet du parc éolien Nicolas-Riou.

Nous disposons déjà d'une énergie verte, l'hydroélectricité. Celle-ci est assez abondante, car nous sommes en situation de surplus. C'est une énergie moins coûteuse.

1255 Alors pourquoi une autre énergie verte qui coûte nettement plus cher?

Une étude de l'Institut économique de Montréal...

1260 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Madame, il ne faut pas faire un traité. Vous avez posé une question, voulez-vous qu'on vous donne une réponse?

1265 **PAR Mme LISE DIONNE :**

C'est pas ma question.

1270 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Alors quelle est votre question?

PAR Mme LISE DIONNE :

1275 Ce sera pas très long, j'ai seulement un petit préambule à terminer.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Si vous voulez faire court!

1280

PAR Mme LISE DIONNE :

Oui, une minute, monsieur, d'accord!

1285

Une étude de l'Institut économique de Montréal a démontré, il y a deux (2) ans, que la filière éolienne coûte collectivement six cent quatre-vingt-treize millions de dollars (693 M\$) par année, soit deux cents dollars (200 \$) par famille par année.

1290

De plus, la Régie de l'énergie a permis à Hydro-Québec d'augmenter les tarifs d'électricité, ceci depuis le 1^{er} avril 2015. Les tarifs d'électricité ont augmenté en moyenne de quarante-cinq dollars (45 \$) par année par famille. Cette hausse est en grande partie pour permettre à Hydro-Québec de compenser pour le coût de l'énergie éolienne.

1295

Sur les deux virgule neuf pour cent (2,9 %) de hausse, deux virgule un (2,1 %) s'expliquent par l'éolien. C'est chaque utilisateur du Québec qui paie la facture éolienne.

Voici ma question! A-t-on vraiment besoin de ce nouveau parc éolien de soixante-huit (68) éoliennes et si oui, veuillez me l'expliquer?

1300 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Alors je vais adresser votre question au porte-parole du ministère des Ressources naturelles. J'aimerais comprendre une chose! Pourquoi le gouvernement a-t-il mis en place un programme éolien? Quelle est la justification de ce programme?

1305 **PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LABELLE :**

Bonsoir. Pour répondre à la question, il faut remonter un peu dans le temps. Il faut aller revoir la Politique énergétique 2006-2015 du gouvernement du Québec.

1310 Dans les consultations qui ont été menées préalablement à l'élaboration de cette politique-là, le gouvernement a consulté des experts en énergie, des citoyens, des économistes pour déterminer ses orientations. Et à ce moment-là, il a été décidé de poursuivre le développement des énergies propres et renouvelables au Québec, en complémentarité à l'hydroélectricité.

Il a été déterminé à ce moment-là que le Québec possédait un bon potentiel éolien.

1320 Aussi, les besoins étaient déterminés sur une longue période de temps. Il faut comprendre qu'on était en 2006 et que la politique s'étendait jusqu'en 2015. Donc établir le besoin énergétique sur une aussi longue période de temps, ça demeure peut-être un peu difficile, mais à ce moment-là, les économistes disaient qu'à terme, le Québec allait avoir besoin, un grand besoin en énergie.

1325 Il y avait aussi une question de développement des régions, le développement économique des régions. La région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine avait fait des représentations pour que s'établisse une filière manufacturière dans leur région.

1330 Donc devant tout ce portrait-là, le ministère de l'Énergie a décidé d'orienter sa politique énergétique vers le développement à terme d'un quatre mille mégawatts (4 000 MW) d'énergie éolienne. Donc c'est inscrit comme une orientation gouvernementale.

On est en 2015, le quatre mille mégawatts (4 000 MW) n'est pas encore tout à fait atteint, parce qu'il y a des programmes issus des troisième et quatrième appels d'offres qui

1335 sont soit en construction, soit en processus d'autorisation comme c'est le cas en ce moment, mais à terme, on va avoir atteint presque quatre mille mégawatts (4 000 MW) d'énergie éolienne.

1340 C'est sûr que ça a donné lieu à une filière énergétique, donc on a maintenant au Québec une expertise en termes d'énergie éolienne. On a des emplois liés à ça, on a une filière manufacturière qui est bien établie en région. Il y a des retombées économiques un peu partout au Québec ici.

1345 Donc effectivement, quand on parle de surplus, à l'heure actuelle on est effectivement en surplus d'électricité pendant l'été; pendant l'hiver, par contre, et là, mon collègue d'Hydro-Québec pourra préciser davantage, mais pendant l'hiver, on doit importer de l'électricité d'ailleurs pour suffire à nos besoins.

1350 Donc le concept de surplus est quand même variable, il dépend de plusieurs facteurs.

Et il faut comprendre aussi qu'un surplus d'électricité, à la limite, c'est économiquement souhaitable dans le sens où pour attirer des investisseurs, pour attirer des grandes entreprises au Québec, bien, c'est un atout d'avoir accès à cette électricité-là, et quand même à un bon prix. Voilà

1355 Je sais pas si je répons à l'entièreté de la question.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1360 La question de madame et votre réponse m'amènent à vous poser une sous-question.

Dans les années quatre-vingt-dix, dans une vie antérieure, j'avais publié un document de la NASA qui disait que le Québec était l'endroit d'Amérique du Nord le mieux nanti en vent. Il disait : "Quebec is to wind energy what Saudi Arabia is to petroleum".

1365 Quelle est la dernière évaluation du potentiel éolien du Québec?

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LABELLE :

1370 Je pense que c'est – enfin, moi, ce que j'ai vu comme évaluation de potentiel éolien, c'est une évaluation qui a été faite par Hélimax en 2006-2007.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1375 C'est la dernière?

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LABELLE :

1380 C'est la dernière que je connais.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Celle qui disait au-dessus de cinq cent mille (500 000 MW)?

1385 **PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LABELLE :**

Effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1390 Donc à peu près douze (12) fois le potentiel hydraulique du Québec?

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LABELLE :

1395 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1400 D'accord. Est-ce que c'est un facteur qui a pu inciter le gouvernement à vouloir consolider une énergie de cette filière au Québec en se disant, quand on a un potentiel pareil, ce serait mieux qu'on le développe nous-mêmes?

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LABELLE :

1405 Bien, peut-être effectivement. Effectivement, dans les orientations du gouvernement qui sont dans la stratégie énergétique de l'époque, on reconnaît qu'on a un très bon potentiel éolien et que c'est une des raisons pour laquelle on va de l'avant.

1410 Maintenant, cette stratégie-là est terminée. Le gouvernement est en train d'élaborer une prochaine politique énergétique qui devrait paraître en décembre 2015. Quelles vont être les

orientations à ce moment-là, je ne le sais pas. Mais le gouvernement est en train d'évaluer les possibilités effectivement.

1415 On a entendu déjà le premier ministre se positionner sur l'électrification des transports, la diminution des gaz à effet de serre. Donc avec cette logique-là, est-ce qu'il va continuer le développement de l'énergie renouvelable et propre, peut-être, mais je peux pas m'avancer à ce moment-ci.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1420 L'appel d'offres dans laquelle se situe ce projet a sorti à quel prix moyen du kilowatt?

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LABELLE :

1425 À six virgule trois sous le kilowattheure (6,3 ¢/kWh) plus du transport et de l'équilibrage, donc huit virgule trois sous (8,3 ¢/kWh) au total.

1430 Ce qui est très compétitif, je tiens à le mentionner. Effectivement, on entend souvent dire que l'énergie éolienne est dispendieuse. C'est vrai que si on compare l'énergie hydroélectrique qui a été construite de barrages hydroélectriques qui ont été construits dans les années soixante-dix que c'est un peu plus dispendieux. On a un bloc patrimonial au Québec qui ne nous coûte pas très cher.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1435 Mais les derniers barrages en construction comme la Romaine, il est à quel prix?

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LABELLE :

1440 Comme la Romaine, peut-être que monsieur Scully pourra le dire, mais moi, ce que j'ai entendu en commission parlementaire, j'ai entendu monsieur Vandal parler de six point six sous du kilowattheure (6,6 ¢/kWh).

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1445 Plus le transport?

PAR M. YANNICK SCULLY :

1450 Monsieur le Président, effectivement, c'est à peu près six sous du kilowattheure (6 ¢/kWh) pour le projet la Romaine qu'on a mentionné durant les audiences.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1455 Et avec le transport, ça fait quoi?

PAR M. YANNICK SCULLY :

1460 Avec le transport, je n'ai pas la donnée exacte.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Ça doit être un point cinq cent (1,5 ¢/kWh) de plus?

1465 **PAR M. YANNICK SCULLY :**

À peu près, oui.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1470 Donc on arrive à peu près au même prix?

PAR M. YANNICK SCULLY :

1475 C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1480 Donc hydro et éolien sont à peu près au même prix?

PAR M. YANNICK SCULLY :

En ce moment, avec les derniers résultats de l'appel d'offres 2013.

1485 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Est-ce qu'à Hydro-Québec, vous pouvez confirmer, ce qu'on lit dans la filière éolienne de monsieur Reid et de monsieur Thomas, on dit qu'il y a une coïncidence de façon générale entre la production éolienne et les besoins d'électricité du Québec. C'est-à-dire que le vent souffle, de façon générale, c'est pas à la journée ou à l'heure près, en hiver au moment où est la pointe de demande au Québec.

1490

Est-ce que ce que vous avez comme données de vos producteurs confirme ce fait?

1495 **PAR M. YANNICK SCULLY :**

Monsieur le Président, c'est sûr que le gisement éolien en soi, c'est variable. Il y a des périodes où est-ce qu'il y a beaucoup de vent l'été, il y a beaucoup de vent l'hiver; principalement, c'est vrai, c'est l'hiver qu'on voit qu'il y a le plus de vent dans les différents parcs éoliens présentement en service au Québec.

1500

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Est-ce que vous êtes en train de me dire que l'énergie est variable, je suis d'accord avec vous, la pluie aussi, n'est-ce pas?

1505

Et est-ce que la pluie n'est pas plus erratique d'une année à l'autre que le vent?

PAR M. YANNICK SCULLY :

1510

Je ne peux pas répondre à cette question-là, monsieur le Président.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Vous ne savez pas, OK. Ce que je veux dire, c'est que la variation annuelle, je pense, pourriez-vous nous sortir les chiffres sur la variation annuelle du vent et la variation annuelle de la pluie, pour qu'on puisse savoir lequel est le plus variable, est-ce que c'est le vent ou la pluie qui varie le plus en intensité d'une année à l'autre?

1515

Il y a des années de rendement plus bas, de rendement plus haut, il y a des années de basse pluviométrie et des années de haute pluviométrie.

1520

Puis le vent, lui, sa constance, c'est quoi la marge d'erreur annuelle par rapport à la pluie?

1525

PAR M. YANNICK SCULLY :

Monsieur le Président, je vais vérifier avec nos experts. En fin de compte, la question que vous posez, si on peut préciser, est-ce que vous regardez pour les réserves hydriques à ce moment-là?

1530

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Pour quoi?

1535

PAR M. YANNICK SCULLY :

Pour les réserves hydrauliques d'Hydro-Québec?

1540

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Non. Les apports en pluie varient de combien d'une année à l'autre, puis les apports en vent peuvent varier de combien d'une année à l'autre?

1545

PAR M. YANNICK SCULLY :

À ce moment-là, monsieur le Président, il va falloir que je vérifie avec nos experts à Hydro-Québec. On n'a pas ces informations-là de disponibles comme ça ici.

1550

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Vous ne les avez pas?

1555

PAR M. YANNICK SCULLY :

Il faudrait que je vérifie avec le ministère.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1560

C'est parce que j'ai vu des chiffres dans un livre, mais je voudrais voir les vôtres.

PAR M. YANNICK SCULLY :

1565 Possiblement, comme je vous dis, on n'a pas ces informations-là en ce moment. Nous autres, on se concentre surtout sur le contrat. Donc il va falloir que je me renseigne et vous revenir.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1570 Donc si on compare les deux (2) phénomènes naturels, pluie et vent, les deux (2) sont intermittents, vous êtes d'accord?

PAR M. YANNICK SCULLY :

1575 Oui monsieur le Président.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Et on est capable de stocker les deux (2)?

1580 **PAR M. YANNICK SCULLY :**

Non monsieur le Président.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1585 Vous ne stockez pas l'énergie éolienne en retenant les barrages, qui n'est pas de l'énergie différée?

PAR M. YANNICK SCULLY :

1590 Ça, c'est deux (2) choses différentes pour nous autres, monsieur le Président. On achète l'électricité provenant des parcs éoliens et Hydro-Québec Production – moi, je représente Hydro-Québec Distribution...

1595 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Non, je comprends que la division est là!

PAR M. YANNICK SCULLY :

1600

Non, mais Hydro-Québec Production, eux autres font des réserves à ce moment-là pour les exportations.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1605

C'est ça. Donc si on a besoin de treize mille mégawatts (13 000 MW) une nuit puis qu'il y a deux mille mégawatts (2 000 MW) d'éolien, on dépensera pas treize mille mégawatts (13 000 MW) d'hydroélectricité, on va en dépenser onze mille (11 000 MW), puis on va prendre deux mille (2 000 MW) d'éolien.

1610

Donc on stocke de l'eau qu'on peut ressortir à un autre moment. Ce qu'aux États-Unis, on appelle de l'énergie éolienne différée, comme de l'eau et de la pluie en différé.

Donc de l'éolien peut être aussi en différé, vous êtes d'accord?

1615

PAR M. YANNICK SCULLY :

Nous autres, on utilise principalement l'énergie éolienne sur notre réseau, parce que c'est des achats postpatrimoniaux.

1620

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Ça, je comprends. Mais je veux dire, pendant que l'éolien passe, vous gardez l'eau en dedans qui aurait normalement coulé dans les turbines, vous êtes d'accord?

1625

PAR M. YANNICK SCULLY :

Si l'utilisation n'est pas nécessaire, oui monsieur le Président.

1630

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Bon, OK! Donc c'est une forme de stockage de l'énergie éolienne, d'accord, merci.

Votre deuxième question madame.

1635

PAR Mme LISE DIONNE :

Toujours sur le bien-fondé d'un projet de parc éolien, on sait qu'Hydro-Québec éprouve des difficultés à vendre ses surplus.

1640

En 2012, un cumulatif de neuf millions de dollars (9 M\$) a été versé à la centrale au gaz naturel de Bécancour pour qu'elle ne produise pas d'électricité. Ce qui représente un montant de cent cinquante millions de dollars (150 M\$) par année, un gros gaspillage d'argent.

1645

De plus, en dix (10) ans, la consommation des industriels est passée de quarante et un virgule sept pour cent (41,7 %) de l'électricité distribuée par Hydro-Québec à trente et un virgule cinq pour cent (31,5 %).

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1650

Votre question?

PAR Mme LISE DIONNE :

1655

J'y viens dans deux (2) secondes. Une chute de près du quart. Selon les prévisions d'Hydro-Québec, la dégringolade se poursuit en 2014-2015, si Hydro-Québec achète de l'électricité éolienne à perte, alors qu'elle est en situation de surplus. Voici ma question!

1660

Le potentiel hydroélectrique d'énergie renouvelable n'est-il pas suffisant pour répondre à la demande actuelle et future du Québec?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1665

Le ministère de l'Énergie, avec la politique énergétique, comment vous voyez cette question?

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LABELLE :

1670

Est-ce que vous pouvez me reformuler la question, monsieur le Président?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Juste la question.

PAR Mme LISE DIONNE :

1675

La question est : le potentiel hydroélectrique d'énergie renouvelable n'est-il pas suffisant pour répondre à la demande actuelle et future du Québec?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1680

Alors le potentiel hydroélectrique du Québec est de combien? Dans l'économiquement harnachable présentement, Hydro-Québec, quarante-cinq-cinquante mille mégawatts (45 000 MW-50 000 MW)?

PAR M. YANNICK SCULLY :

1685

Monsieur le Président, en ce moment, Hydro-Québec, nous avons à peu près pour trente-six mille mégawatts (36 000 MW) de puissance installée.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1690

Oui, de puissance, mais la réserve, on pourrait aller jusqu'à combien? Le potentiel hydroélectrique est de combien?

PAR M. YANNICK SCULLY :

1695

Je vais me renseigner, monsieur le Président, je n'ai pas cette information-là, pas pour le distributeur.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1700

Alors on va prendre votre question en délibéré. Vous pouvez nous apporter peut-être la réponse demain après-midi?

PAR M. YANNICK SCULLY :

1705

Je vais me renseigner, monsieur le Président. C'est sûr et certain qu'il y a des études qui sont faites par le ministère des Ressources naturelles sur ce sujet-là.

1710 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Oui, est-ce que le ministère peut répondre à la question? Avez-vous une idée?

1715 **PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LABELLE :**

Pour ce qui est de l'hydroélectricité, non, j'ai pas cette information-là.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1720 D'accord. Alors on verra quel est le potentiel et on vous donnera la réponse, madame.
Merci.

1725 _____
DIANE ROBERGE

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Alors j'appellerais madame Diane Roberge.

1730 **PAR Mme DIANE ROBERGE :**

Bonsoir. Mon nom est Diane Roberge, j'habite le rang 4 à Saint-Mathieu-de-Rioux.

1735 Ma première question, c'est : si le ministère décide de donner le feu vert au projet éolien, sur les investissements de cinq cents millions (500 M\$) annoncés, quelle sera la contribution de la MRC des Basques et qu'est-ce que cela implique comme emprunt pour la MRC et les contribuables de Saint-Mathieu?

1740 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Une question très intéressante. On vous cède la parole du côté du promoteur.

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

1745 Monsieur le Président, je pourrais vous proposer une diapositive qui présente le financement du projet.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1750 Oui.

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

1755 Donc au niveau du projet éolien Nicolas-Riou, donc vous voyez ici le projet éolien Nicolas-Riou société en commandite, alors chaque partenaire va effectuer une mise de fonds.

Donc au niveau du partenaire privé EDF Énergies Nouvelles Canada, la mise de fonds vient de la maison mère, donc environ quinze pour cent (15 %) du projet.

1760 Ensuite, au niveau des partenaires publics, donc d'Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent et de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ils ont procédé donc avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire pour une autorisation pour des règlements d'emprunts. Donc les sous seront donc fournis par une institution financière via l'autorisation qu'ils ont reçue au niveau du MAMOT pour, encore une
1765 fois, environ quinze pour cent (15 %) des mises de fonds du projet.

Ensuite, au niveau du soixante-dix pour cent (70 %) restant, ce sera un financement de projet qui va être mis en place par des institutions financières.

1770 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Le cent pour cent (100 %) qu'on voit en bas, le commandité, il fournit combien, lui?

1775 Le cent pour cent (100 %), c'est un emprunt qui est fait par qui, le soixante-dix pour cent (70 %)?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

1780 C'est au niveau du projet. Donc par Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1785 Je ne comprends pas. C'est le commandité qui fait l'emprunt de soixante-dix pour cent (70 %) ou le commanditaire?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

C'est le commandité.

1790 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

C'est le commandité. Donc c'est EDF, quand il est en bas, qui finance à soixante-dix (70 %). Il ajoute quinze (15 %) en haut puis un autre quinze (15 %) là, donc il fournit quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) en se mettant aux deux (2) places?

1795

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

Non monsieur le Président. En fait, au niveau des commanditaires, donc de la société en commandite, c'est les trois (3) partenaires, donc EDF Énergies Nouvelles et les partenaires publics.

1800

Les commanditaires font une mise de fonds initiale au projet qui est de l'ordre de quinze pour cent (15 %) chacun.

1805 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Ça, je comprends.

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

1810

Ensuite, au niveau donc du financement du projet, il est fait au sein de la société de projet qui, à ce moment-là, procède avec un financement de projet.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1815

Le soixante-dix pour cent (70 %) de cinq cents millions (500 M\$) est emprunté par projet éolien Nicolas-Riou, mais le cent pour cent (100 %) est détenu par les deux? C'est les deux (2) ensemble qui empruntent le soixante-dix pour cent (70 %)? J'essaie de comprendre.

1820

Ils empruntent en haut quinze pour cent (15 %) autorisé par le ministère, puis en bas, le soixante-dix (70 %) qui, qui l'autorise? Il vient d'où? Il est prêté à qui?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

1825 Il est prêté à la société de projet de parc éolien Nicolas-Riou. Et il provient d'institutions financières.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1830 D'accord. Et le projet en bas, c'est cinquante-cinquante (50-50) les partenaires qu'on voit en haut.

Donc ils empruntent, ils mettent comptant quinze-quinze (15 %-15 %), puis ils empruntent conjointement soixante-dix (70 %), on peut le présenter comme ça?

1835

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

Oui, on peut présenter ça comme ça.

1840

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Bon, d'accord. Alors à ce moment-là, si dans le projet en bas, là, c'est parce que je vois que EDF est à la fois le commandité, c'est lui qui réalise le projet clés en main? Qui réalise le projet?

1845

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

Le commandité, c'est Parc éolien Nicolas-Riou commandité inc. dont les commanditaires sont EDF Énergies Nouvelles et les deux (2) partenaires publics.

1850

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1855 D'accord. Mais le projet éolien Nicolas-Riou société en commandite, c'est pas une compagnie qui possède des ingénieurs, c'est pas une compagnie qui va faire des plans et devis, qui va étudier les appels d'offres, qui va les qualifier. Peut-être qu'ultimement, on va les adopter au niveau du conseil d'administration, mais à ce moment-là, qui fait concrètement le projet?

1860

Est-ce que la société projet éolien Nicolas-Riou a un contrat de services avec quelqu'un? Qui va faire l'ingénierie de projet? Qui va faire ça? Avec qui on contracte?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

1865 OK. Donc en fait, vous savez, les commanditaires apportent donc les mises de fonds; le commandité du projet s'occupe de la gestion, ou de l'administration, et c'est au niveau du commandité que se trouve le conseil d'administration du projet.

Et ensuite, la société en commandite, c'est le véhicule qui finalement détient le projet.

1870 Donc votre question, je m'excuse?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1875 Est-ce que projet éolien Nicolas-Riou société en commandite a un bureau d'ingénierie, a des ingénieurs, a le personnel, est capable, a les aviseurs légaux pour faire les contrats, si non qui va faire ça?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

1880 J'y viens. Alors la première partie de ma réponse au niveau des trois (3) véhicules. Au niveau donc de la gestion du projet est, comme vous parlez, l'équipe spécialisée, les ingénieurs, etc., il y a un mandat de gestion qui est donné à EDF Énergies Nouvelles pour s'occuper donc de ces étapes-là du projet.

1885 Donc le commandité a mandaté le gestionnaire pour s'occuper des étapes du projet.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Il y a un contrat entre projet éolien Nicolas-Riou S.E.C. et ce gestionnaire de projet?

1890 **PAR Mme CATHERINE THOMAS :**

Tout à fait. Le gestionnaire du projet, c'est EDF Énergies Nouvelles Canada.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1895 Pouvez-vous le déposer?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

1900 Au niveau de cette entente, au niveau du mandat de gestion, ce n'est pas un document public. Donc c'est une entente entre partenaires.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1905 Nous allons vous demander de le déposer. Si vous avez des objections, vous nous en faites part. Mais ça nous intéresse de regarder quelles sont les conditions de l'entente.

 Est-ce que c'est un contrat clés en main? Est-ce que c'est une enveloppe fermée pour un montant fixe, on va vous livrer le projet à telle date?

1910

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

 En fait, si vous voulez, si vous souhaitez avoir donc le contrat en tant que tel...

1915

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

 Oui, je vous le demande.

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

1920

... je vous demanderais de le déposer sous pli confidentiel à ce moment-là.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1925

 D'accord, parfait. On le regarde et on rendra une décision quant à la confidentialité.

 Oui, on a vraiment besoin de comprendre ça. Ça nous semble important.

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

1930

 Puis peut-être que je peux également juste rajouter une information pour vous permettre de bien figurer! Donc au niveau de la gestion du projet, c'est EDF Énergies Nouvelles Canada qui a un mandat de gestion qui est donné par les partenaires du projet.

1935 Et ensuite, au niveau de la réalisation, de la construction, un mandat est donné à un entrepreneur général qui est chargé des travaux de construction du projet.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1940 Oui, mais ça, je sais que vous n'en êtes pas rendus là.

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

Effectivement.

1945

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1950

Est-ce que le contrat en question que vous allez nous déposer prévoit un coût global pour le projet qui est une enveloppe fermée? Est-ce que le contrat de gestion dit, on va faire ce projet-là, on va vous le livrer clés en main pour tel prix?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

En fait, le contrat, vous parlez au niveau du gestionnaire ou de l'enveloppe globale?

1955

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Le contrat entre projet éolien Nicolas-Riou et EDF pour la gestion. Est-ce que c'est une enveloppe fermée, on a un montant fixe, puis on ne dépassera pas ce montant-là?

1960

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

Non, ce n'est pas un contrat fermé comme vous l'entendez à ce niveau-là.

1965

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

C'est pas un contrat fermé. C'est pas ce qu'on appelle un contrat clés en main : je vais vous le livrer à telle date pour tel prix!

1970 **PAR Mme CATHERINE THOMAS :**

En fait, on s'occupe de chacune des phases, on s'occupe de la gestion complète du parc éolien. Donc à ce niveau-là, c'est clair.

1975 Mais au niveau d'enveloppe, c'est pas nécessairement le cas. Donc on s'occupe, comme je vous dis, de l'ensemble de la gestion du projet pour les partenaires.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1980 Pourquoi le ministère des Affaires municipales autorise-t-il le quinze pour cent (15 %) et pas le soixante-dix (70 %)? Parce qu'il y a beaucoup plus d'argent?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

1985 Pour répondre à votre question, j'inviterais mon collègue Michel Lagacé à vous donner des précisions peut-être au niveau de la démarche du règlement d'emprunt avec le ministère.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1990 D'accord. Monsieur Lagacé.

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

1995 Monsieur le Président, essentiellement les huit (8) territoires de MRC du Bas-Saint-Laurent ont adressé une demande au ministère des Affaires municipales pour se faire autoriser.

On a été autorisés donc.

2000 Pour ce qui est du projet Nicolas-Riou, on parle d'un peu plus de cinq millions (5 M\$) par territoire de MRC, donc un peu plus de quarante millions (40 M\$) pour ce qui est des territoires des MRC. Il y a aussi bien entendu la Nation malécite de Viger qui se gouverne de façon différente, étant donné que c'est un gouvernement en soi.

2005 Et dans le cas de la Régie de l'énergie de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, dans leur cas à eux, c'est une organisation qui a pignon sur rue depuis 2009-2010 et qui avait des autorisations de mise en place et qui a fait à nouveau confirmer ses règlements d'emprunts à l'automne 2014.

2010

Donc on parle d'un coût de projet, c'est la mise de fonds initiale. Un peu comme quand on se bâtit une maison, on fait une mise de fonds initiale. Et dans ce cas-là, bien, c'est la mise de fonds initiale qu'on fait, l'ensemble des partenaires publics, incluant la Nation malécite de Viger.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2015

Si je comprends bien, quinze pour cent (15 %), ça correspond à soixante-quinze millions (75 M\$)?

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

2020

Oui, aux environs, effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2025

Dix (10 M\$) seraient cinquante (50 M\$) puis la moitié, bon, mais ça, ce soixante-quinze (75 M\$) est formé juste par les MRC Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent, les deux (2), c'est soixante-quinze (75 M\$) qu'ils mettent sur la table?

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

2030

Monsieur le Président, il faut aussi ajouter la Nation malécite de Viger.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Ils mettent combien?

2035

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

Bien, une part équivalente aux partenaires publics. Dans le cas du Bas-Saint-Laurent, ÉÉBSL, on parle d'un peu plus de cinq millions (5 M\$), pour ce qui est du projet Nicolas-Riou.

2040

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2045

Je vais vous demander une chose. Je connais mal la région, enfin, je la connais un petit peu, mais plutôt sur le bord du fleuve où on chasse les oiseaux, la Nation malécite, je sais qu'elle est dans la région, mais est-ce qu'ils ont un lieu précis où ils se trouvent? Y a-t-il un village, une bande autochtone quelque part à un endroit précis?

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

2050 Monsieur le Président, le siège social de la Nation malécite de Viger est situé dans la MRC de Rivière-du-Loup à Cacouna, la Maison Launière.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2055 À Cacouna?

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

Oui.

2060 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

OK. Donc essentiellement, les Malécites vivent dans ce coin-là, autour de Cacouna?

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

2065 Non monsieur le Président.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2070 Il y en a partout?

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

2075 Effectivement, la Nation malécite se retrouve partout au Bas-Saint-Laurent au Québec, au Canada et aussi aux États-Unis.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2080 Est-ce qu'il y a une réserve autochtone malécite?

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

2085 Pour ça, je sais qu'il y a un espace de vie le long de la route 185 qui va devenir 85, monsieur le Président, mais est-ce qu'on peut l'assujettir à une réserve, non, je pense pas qu'il n'y ait de personnes...

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Ça n'a pas ce statut-là.

2090

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

Bien, je pense que c'est davantage des camps de chasse, d'utilisation de villégiature.

2095

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

D'accord. Mais ils sont suffisamment organisés pour signer une entente de ce type avec l'investissement en question?

2100

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

Tout à fait, monsieur le Président.

2105

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

OK. Le ministère, qu'est-ce qui fait qu'il autorise le quinze pour cent (15 %) mais pas le soixante-dix (70 %)? Pourquoi le soixante-dix (70 %) n'est pas autorisé par le ministère?

2110

Ça engage quand même votre responsabilité pour trente-cinq pour cent (35 %), les partenaires?

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

2115

Bien, monsieur le Président, essentiellement notre règlement d'emprunt est en lien avec la mise de fonds initiale, et la société en nom collectif, elle, avec ses actifs de projet, va chercher le financement résiduel de soixante-dix pour cent (70 %).

2120

Pour ce qui est de chacun des partenaires, pour ce qui est de la mise de fonds initiale, autant EDF EN Énergies Nouvelles Canada que nous, on est assujettis aux soixante-quinze millions (75 M\$) environ et par la suite, bien, c'est le projet qui emprunte le résiduel.

Et ça se fait de même, monsieur le Président, dans tous les parcs éoliens communautaires, en tout cas, les autres que je vis.

2125 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Et qui est le bailleur de fonds pour le soixante-dix pour cent (70 %)? Qui prête l'argent?

2130 **PAR Mme CATHERINE THOMAS :**

Monsieur le Président, en fait, on n'est pas encore rendus à cette étape. Le financement de projet n'a pas été encore mis en place, étant donné qu'on est à l'étape du développement du projet et des autorisations environnementales. Donc on se situe au niveau de la mise de fonds.

2135 Donc ici, le financement du projet va être mis en place ultérieurement et ce sera via une institution financière, comme je vous le mentionnais.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2140 Ce sera une banque?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

Oui, tout à fait.

2145 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Une institution financière.

2150 **PAR Mme CATHERINE THOMAS :**

Exact.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2155 D'accord. C'est pas EDF qui prête l'argent?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

2160 Non, pas au niveau du soixante-dix pour cent (70 %). C'est vraiment une institution financière.

2165 Donc EDF met l'équivalent de mise de fonds que les partenaires publics mettent via l'autorisation du MAMOT, donc EDF Énergies Nouvelles Canada va mettre l'équivalent, soit quinze pour cent (15 %) également, la mise de fonds initiale.

Donc pour une mise de fonds initiale totale de trente pour cent (30 %) et un financement de projet pour la balance à soixante-dix pour cent (70 %).

2170 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

D'accord. Alors avant de retourner à la deuxième question de madame...

2175 **PAR Mme DIANE ROBERGE :**

Parce que j'ai pas compris encore la première!

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2180 Oh!

PAR Mme DIANE ROBERGE :

2185 Parce que ma question, c'était combien la MRC, là, sur le soixante-quinze millions (75 M\$) du quinze pour cent (15 %), combien la MRC des Basques contribue sur ce soixante-quinze millions là (75 M\$)?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2190 Pouvez-vous donner la proportion précise de votre MRC des Basques, de la MRC des Basques?

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

2195 Monsieur le Président, pour chacun des huit (8) territoires de MRC du Bas-Saint-Laurent de même que la Nation malécite de Viger, on parle d'un peu plus de cinq millions de dollars (5 M\$) en emprunt pour le projet Nicolas-Riou.

2200 C'est sûr qu'à ce moment-ci, c'est un emprunt temporaire, et on va voir effectivement, monsieur le Président, à la fin du projet, quels vont être les coûts définitifs et l'emprunt définitif.

PAR Mme DIANE ROBERGE :

2205 OK. Puis une chose que j'ai pas comprise, le commandité et le commanditaire.

Le commandité, c'est qui finalement?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2210 Le commandité, c'est la corporation projet éolien Nicolas-Riou S.E.C. que monsieur nous a expliqué.

PAR Mme DIANE ROBERGE :

2215 Puis le commanditaire?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2220 Le commanditaire, c'est les deux (2) partenaires en haut.

PAR Mme DIANE ROBERGE :

EDF et l'alliance?

2225 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Oui, c'est ça. Est-ce que c'est exact?

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

2230 Tout à fait, monsieur le Président.

PAR Mme DIANE ROBERGE :

2235 Autrement dit, EDF et l'alliance ont donné le mandat du projet à EDF, c'est ça?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2240 C'est-à-dire, non. Réexpliquez s'il vous plait.

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

2245 Donc les partenaires en fait ont mandaté EDF Énergies Nouvelles pour s'occuper de la gestion du projet, des différentes étapes de gestion tant au niveau du développement, de la construction et de l'exploitation.

PAR Mme DIANE ROBERGE :

2250 OK. Les partenaires, vous parlez des partenaires publics?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

En fait, les trois (3) partenaires du projet...

2255 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

2260 Si je résume votre pensée, il y a deux (2) partenaires qui mettent chacun quinze pour cent (15 %) pour qu'une corporation en bas, le commandité, lance un projet et c'est ce groupe-là qui va le gérer, projet éolien Nicolas-Riou. Eux ont un contrat de services avec EDF. Ça vous va?

PAR Mme DIANE ROBERGE :

Oui, merci.

2265 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

On me confirme que c'est ça.

2270 Alors votre deuxième question, si vous voulez bien! On a fait un petit détour, mais on en a appris plus que ce que vous aviez demandé.

PAR Mme DIANE ROBERGE :

2275 Bien, c'est parce que j'avais pas compris.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

D'accord, on est là pour ça.

2280 **PAR Mme DIANE ROBERGE :**

Est-ce que l'entente entre les municipalités et les MRC sur le partage des revenus est basée essentiellement sur la richesse foncière des municipalités?

2285 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Monsieur Lagacé.

2290 **PAR M. MICHEL LAGACÉ :**

Bien, il y a deux (2) types de revenus, monsieur le Président. Il y a d'abord les profits. Les profits qui demeurent. Un coup qu'on a payé capital et intérêts, il demeure des profits pour chacun des territoires de MRC.

2295 Et selon les territoires de MRC, il y a des variables.

Dans le cas de la MRC des Basques, ils ont adopté un règlement avec des pourcentages liés à l'actionnariat pour chacune des communautés, de l'ensemble des communautés du territoire des Basques.

2300 Dans le cas des autres territoires de MRC, il y a des formules de partage qui sont différentes. Notamment dans celle de Rimouski-Neigette, le partage est non pas en lien direct avec la richesse foncière uniformisée qui avantagerait énormément la ville centre, mais d'autres critères qu'ils ont précisés à l'intérieur d'un règlement et qui fait en sorte que les bénéfiques, donc les profits sont partagés de façon différente que la richesse foncière uniformisée. Ça, c'est les bénéfiques.

2305 Et il y a aussi les contributions additionnelles qui sont versées. Cinq mille dollars du mégawatt (5000 \$/MW) pour les trois point trois mégawatts (3,3 MW), on parle de seize mille cinq cents dollars (16 500 \$) par éolienne.

2310 Et là aussi, les règlements qui sont prévus par les conseils de MRC sont différents du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette versus le territoire de la MRC des Basques.

2315 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Vous avez abordé deux (2) choses intéressantes. L'assiette fiscale et la façon dont chacun va répartir les choses et aussi, les bénéfices du projet. Là, c'est une autre question.

2320 Mais revenons à la question de madame. Est-ce que le montant de chaque MRC est égal?
La contribution de chaque MRC est-elle égale?

Chaque MRC met le même montant?

2325 **PAR M. MICHEL LAGACÉ :**

Dans le cas des MRC du Bas-Saint-Laurent, c'est un rapport égalitaire entre elles de même que la Nation malécite de Viger.

D'ailleurs, il y a une diapositive qui va nous permettre de voir un petit peu mieux!

2330

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

2335 Monsieur le Président, si je peux me permettre, on a une courte présentation sur les partenaires publics et donc justement le rapport entre la richesse foncière et les pourcentages de détention par MRC.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

OK.

2340

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

2345

Donc en ce qui a trait à Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent, on voit qu'il y a des différences de pourcentages entre les huit (8) territoires de MRC de même que la Nation malécite, mais l'ensemble des partenaires publics, y compris la Nation malécite de Viger, ont convenu que les MRC du Bas-Saint-Laurent, donc les huit (8) territoires de MRC, prenaient des parts additionnelles en vue de mettre en place un fonds de développement régional.

2350

Donc un point vingt-cinq (1,25 %) supplémentaire pour chacun des territoires de MRC, quand on le compare à la Première Nation malécite de Viger, essentiellement, c'est pour mettre en place un fonds de développement régional.

2355

Dans le cas des MRC de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, de même que l'agglomération, bien, c'est au prorata de la richesse foncière.

Donc il n'y a pas d'autre critère, c'est la richesse foncière pure qui a présidé à la répartition des bénéfices, des profits liés au Parc éolien Nicolas-Riou.

2360 Et dans le cas des MRC du Bas-Saint-Laurent et Nation malécite, on a souhaité avoir un rapport égalitaire par rapport en ce qui a trait au projet éolien, on a souhaité que les MRC, qu'elles soient plus petites ou plus grandes, aient accès à un même niveau, je dirais, de profits en bout de ligne.

2365 Et ce qui avantage notamment les MRC qui sont un peu plus petites, telles que la MRC des Basques.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2370 Ce qui fait que le groupe d'en haut fournit trente-trois pour cent (33 %) en termes d'actionnariat et Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, seize-dix-sept (16 %-17 %) ?

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

2375 Seize point soixante-sept pour cent (16,67 %). Vous avez tout à fait raison, monsieur le Président.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2380 Je simplifie trente-trois-dix-sept (33 %-17 %), c'est plus simple. D'accord.

Maintenant, vous avez dit – ça répond à votre question, madame, vous avez le partage et le principe du partage.

PAR Mme DIANE ROBERGE :

2385 Oui, ça donne une bonne idée, merci.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2390 Mais je vais vous poser une dernière question. Vous avez dit, les MRC ou les partenaires vont recevoir un montant par éolienne, j'aimerais que vous nous expliquiez de quoi il s'agit.

2395 Donc c'est en plus du partage des bénéfices en fonction du pourcentage d'actions, si l'on veut, c'est ça, il y a un autre mode de rétribution qui s'ajoute, voulez-vous l'expliquer ?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

2400 Monsieur le Président, donc effectivement, il y a deux (2) modes, si on veut, au niveau de retombées. Donc il y a à la fois les profits qui sont générés par l'actionnariat dans le parc éolien et il y a également des contributions qui sont versées au milieu d'accueil, de l'ordre de cinq mille dollars par mégawatt (5000 \$/MW).

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2405 Cinq mille dollars par mégawatt (5000 \$/MW), ça, ça veut dire annuellement ou une fois pour toutes?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

2410 C'est un montant qu'ils reçoivent annuellement, donc pendant vingt-cinq (25) ans, et c'est un montant qui est indexé.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2415 Annuel plus indexé. Et à ce moment-là, est-ce que c'est toutes les MRC qui reçoivent ça ou les deux (2) MRC d'accueil, c'est-à-dire Rimouski-Neigette et Basques?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

2420 Pour répondre à votre question, nous avons également une diapositive qui permettrait de bien visualiser la distribution de ces cinq mille dollars par mégawatt (5000 \$/MW).

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2425 Je vais vous demander une chose avant de l'oublier. Les diapositives que vous projetez en cours d'audience, il faudrait impérativement que vous les déposiez au secrétariat de la Commission, parce qu'elles contiennent des informations dont le public et la Commission pourraient avoir besoin en cours de route. Alors ça fait partie de la documentation, alors je voudrais que vous vous fassiez peut-être une petite note pour que ce ne soit pas oublié. Sans ça, on va être
2430 obligé de le rappeler.

Alors allez-y pour votre explication s'il vous plait.

2435 S'ils reçoivent, ces deux-là, c'est à titre, parce que c'est les MRC d'accueil, c'est dans leur territoire? C'est à quel titre qu'elles ont un supplément, pourrait-on dire?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

Effectivement, c'est pour les MRC d'accueil, donc qui accueillent le projet sur leur territoire.

2440 J'inviterais mon collègue, monsieur Michel Lagacé, à vous présenter la distribution.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Oui, s'il vous plaît.

2445

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

Donc monsieur le Président, comme je le disais tantôt dans la présentation, je parlais d'un chiffre de un million cent vingt-deux mille dollars (1 122 000 \$), donc c'est la compensation, la contribution additionnelle qui est versée aux milieux d'accueil. Donc cinq mille dollars (5 000 \$) pour soixante-huit (68) éoliennes, multipliés par trois point trois mégawatts (3,3 MW), ça donne un million cent vingt-deux mille dollars (1 122 000 \$).

2450

Dans le cas des deux (2) territoires d'accueil auxquels ces sommes-là sont versées, on parle de la MRC de Rimouski-Neigette de quatre-vingt-dix-neuf mille dollars (99 000 \$) pour six (6) éoliennes.

2455

Dans le cas de la MRC des Basques, on parle de soixante-deux (62) éoliennes pour un million vingt-trois mille dollars (1 023 000 \$).

2460

Et bien avant le dépôt des appels d'offres, la réponse aux appels d'offres d'Hydro-Québec, les partenaires publics, notamment entre les huit (8) territoires de MRC et la Nation malécite de Viger, de même aussi que la Régie de l'énergie de la Gaspésie, on avait convenu, peu importe où était l'endroit, donc on a pris une décision avant la sélection des projets par Hydro-Québec, qu'il y a un cinquante-cinq pour cent (55 %) qui demeurait sur le territoire des MRC d'accueil et un quarante-cinq pour cent (45 %) qui était retourné à ÉÉBSL pour que lui-même puisse le distribuer au travers des huit (8) territoires de MRC du Bas-Saint-Laurent donc à nouveau la MRC des Basques et à nouveau la MRC de Rimouski-Neigette.

2465

Et aussi la Nation malécite de Viger, de même qu'un neuvième (1/9) de part qui s'en va à la Régie de l'énergie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

2470

Donc on voit le résultat. Dans le cas de Rimouski-Neigette, le quarante-cinq pour cent (45 %) équivaut à un retour à ÉÉBSL RIEGIM de quarante-quatre mille cinq cent cinquante dollars (44 550 \$).

2475

Dans le cas de la MRC d'accueil, donc les sommes qui restent dans le cas de Rimouski-Neigette, on parle de cinquante-cinq pour cent (55 %), soit cinquante-quatre mille quatre cent cinquante dollars (54 450 \$).

2480 Et dans le cas de la MRC des Basques, on parle de cinq cent soixante-deux mille six cent cinquante (562 650 \$) qui demeurent sur le territoire et quatre cent soixante mille trois cent cinquante (460 350 \$) qui retournent à ÉÉBSL, comme je le disais tantôt.

2485 Quand on additionne l'ensemble des montants, autant le quarante-quatre mille cinq cent cinquante (44 550 \$) que le quatre cent soixante mille trois cent cinquante (460 350 \$), on divise en neuf (9) parts et on retourne aux MRC d'accueil et aussi un neuvième (1/9) de part à la Régie d'énergie de la Gaspésie.

2490 Ce qui correspond environ à cinquante-trois mille trois cent cinquante dollars (53 350 \$) pour chacun des partenaires.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2495 D'accord, ça m'éclaire. Et ça, ce versement est annuel et indexé?

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

Tout à fait, monsieur le Président.

2500 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Donc si par hypothèse, le projet voyait ses coûts augmenter de façon imprévue mettons, il pourrait y avoir moins de profits à se partager cinquante-cinquante (50-50), EDF et les partenaires publics, mais vous autres, vous êtes protégés, le montant est fixe? Par hypothèse.

2505 **PAR Mme CATHERINE THOMAS :**

Effectivement, ce montant est fixe et il est pour la durée des vingt-cinq (25) ans du projet.

2510 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Même si, disons, il y avait moins de profits une année, il arrive un bris, je sais pas quoi, quelque chose de spécial, ça peut arriver dans une corporation qu'il y ait une année où tu as moins de rendement que d'autres, mais vous auriez cette garantie, elle est intouchable?

2515

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

Effectivement.

2520 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

D'accord, ça éclaire.

PAR Mme DIANE ROBERGE :

2525

Quasiment.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2530

Merci.

BERNARD VACHON

2535

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Monsieur Bernard Vachon s'il vous plait.

2540 **PAR M. BERNARD VACHON :**

Monsieur le Président, j'ai effectivement deux (2) questions à poser.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2545

Avec un court préambule s'il vous plait. Parce que vous voyez, les réponses sont longues, on a grugé du temps.

PAR M. BERNARD VACHON :

2550

Oui, les réponses sont longues, certaines, puis notamment les dernières soulèvent beaucoup d'interrogations. Alors je ne sais pas si vous me permettez de présenter quelques observations sur les réponses qui ont été apportées?

2555 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Non. Je m'excuse, on a dit dans nos règles, on ne commente en aucune façon les réponses. Vous avez droit à des questions.

2560 **PAR M. BERNARD VACHON :**

2565 D'accord. Alors la première question! Étant donné que la grande majorité des soixante-huit (68) éoliennes seront construites sur le territoire, le TNO notamment et les terres publiques de la MRC des Basques, a-t-on prévu un facteur de pondération en faveur de cette MRC qui aura à subir les inconvénients divers du projet, c'est-à-dire les nuisances sonores et visuelles, l'impact sur la flore et la faune, l'impact sur le projet du Parc régional Inter-Nations qui aura à cohabiter avec les éoliennes?

2570 En fait, on a répondu partiellement à cette question tout à l'heure en effet; il y a toutefois un doute quant à l'apport de la contribution financière, quant au financement du projet de la MRC des Basques. Je m'explique.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2575 Votre question! Là, vous faites un éditorial, je veux une question.

PAR M. BERNARD VACHON :

2580 D'accord, je pose la question. Mais la question, elle se situe dans un procès-verbal du conseil de la MRC.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2585 Précisez!

PAR M. BERNARD VACHON :

2590 Alors dans ce procès-verbal qui date du mois de mai dernier, il est mentionné que déjà, la MRC a dépensé, suite à un prêt du CLD, un montant d'environ quarante mille dollars (40 000 \$) pour la préparation du projet.

D'autre part, il est mentionné plus loin que suite à l'adoption du Règlement numéro 217, décrétant une dépense et un emprunt pour financer la participation de la MRC des Basques dans le développement et la construction d'un ou de plusieurs parcs éoliens communautaires, en

2595 partenariat avec les autres partenaires communautaires, et la ou les compagnies dont le ou les
projets seront retenus par Hydro-Québec Distribution dans le cadre de l'appel d'offres pour
l'acquisition d'énergie produite à partir d'éoliennes, on précise ceci à l'article 3 :

2600 « La MRC est autorisée à dépenser une somme n'excédant pas quatorze millions sept cent
quarante-quatre mille cent dollars (14 744 100 \$). »

Alors moi, j'aimerais avoir des précisions sur cette participation financière, sur le poids que
ça représente auprès des contribuables et éventuellement, l'impact de cet emprunt sur les revenus
nets qui seront distribués par la MRC aux municipalités locales de la MRC.

2605 Autrement dit, la question que je pose, c'est un cas d'illustration sur le montage financier et
les retombées économiques nettes pour le milieu.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2610 À l'un de vous deux (2), madame Thomas ou monsieur Lagacé!

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

2615 Donc pour répondre à la question, j'ai encore une fois un document visuel qu'on pourrait
vous présenter. Donc monsieur le Président, voici le modèle d'affaires.

2620 Donc au niveau des revenus, évidemment, c'est lié à la vente d'électricité. Ensuite, il y a les
dépenses qui sont soustraites de ces revenus-là. Les dépenses visent donc à rembourser
l'emprunt bancaire, donc au niveau du soixante-dix pour cent (70 %) dont on parlait plus tôt,
également tous les coûts et les dépenses d'opération.

2625 Donc ensuite, ce qui nous amène aux profits du projet qui sont distribués de manière
égalitaire entre les partenaires. Donc cinquante pour cent (50 %) pour le partenaire privé,
cinquante pour cent (50 %) pour les partenaires publics.

2630 Ensuite chacun rembourse à ce moment-là le prêt qu'ils ont fait au niveau de la mise de
fonds, et également les dépenses qu'ils doivent assumer de part et d'autre, soit au niveau des
taxes et des frais adjacents.

Et ce qui fait donc en bout de ligne le profit de chacun des partenaires.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2635 Monsieur posait, je pense, une question supplémentaire et voulait savoir aussi le quatorze millions (14 M\$), cet engagement-là, vous le situez où? C'est pour le quinze pour cent (15 %)?

Est-ce que c'est ça votre question?

2640 **PAR M. BERNARD VACHON :**

Oui, parce qu'on avait fait allusion plus tôt à un montant de cinq millions de dollars (5 M\$).

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2645 Oui, bien, c'est ça. S'il y a une résolution pour quatorze (14 M\$), vous avez dit cinq (5 M\$), moi aussi, je me disais, bon, comment vous expliquez les deux (2) montants?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

2650 J'inviterais monsieur Michel Lagacé à répondre à cette question.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2655 Monsieur Lagacé.

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

2660 Monsieur le Président, essentiellement, je vais y aller dans l'ordre. D'abord le quarante mille dollars (40 000 \$), en ce qui a trait à la préparation du projet, ça a été remboursé, ces sommes-là, à chacun des territoires de MRC et la Nation malécite de Viger à l'été. Donc les coûts de développement ont été remboursés par Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent à l'ensemble des partenaires publics, y compris la Nation malécite.

2665 Et dans le cas de la résolution...

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2670 Qui a remboursé?

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent. Donc la société qu'on a mise en place, les partenaires publics, de même que la Nation malécite de Viger.

2675

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

OK.

2680

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

Dans le cas du quatorze millions (14 M\$), si je me réfère à la résolution qui a été adoptée aussi au conseil de la MRC de Rivière-du-Loup à l'époque, monsieur le Président, c'est que dans le cas du Bas-Saint-Laurent, on avait des ambitions de peut-être aller chercher le quatre cent cinquante mégawatts (450 MW) au total, donc les trois cents mégawatts (300 MW) Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, de même que le cent cinquante mégawatts (150 MW) qui est en flottage sur l'ensemble du Québec, et les derniers règlements d'emprunts qui ont été approuvés par le ministère des Affaires municipales, on parle de huit virgule sept millions de dollars (8,7 M\$).

2685

2690

Et ce qu'il faut voir, c'est que quand je parle du cinq millions point quelque, on parle du projet Nicolas-Riou, mais on a aussi un projet un peu plus à l'est, le projet Ronceveaux qui est en développement.

2695

Donc c'est pour ça qu'on parle d'une enveloppe totale de huit virgule sept millions de dollars (8,7 M\$) pour l'ensemble des projets, y compris les lettres de garantie qu'on doit offrir notamment à Hydro-Québec.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2700

Donc vous vous êtes fait autoriser quatorze (14 M\$), mais là, maintenant, vous prévoyez concrètement une fois que l'appel d'offres est sorti que vous n'aurez pas besoin de plus que huit point sept (8,7 M\$) avez-vous dit, quelque chose comme ça, pour les deux (2) projets?

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

2705

À l'époque, monsieur le Président, on a adopté des résolutions pour quatorze millions de dollars (14 M\$). On a mis ça dans la machine du ministère des Affaires municipales. Et quand on a eu les projets retenus, c'est-à-dire celui-là de Nicolas-Riou et Ronceveaux, bien entendu on a diminué les montants, la demande qui était adressée au ministère des Affaires municipales, étant

2710 donné qu'on parlait maintenant d'un projet au total d'aux environs trois cents mégawatts (300 MW) pour l'ensemble des deux (2) régions administratives.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2715 D'accord. Vous avez votre réponse, ça va?

PAR M. BERNARD VACHON :

Oui.

2720

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Votre deuxième question.

2725

PAR M. BERNARD VACHON :

Deuxième question! Alors un court préambule! Je reviens toujours à la MRC des Basques, parce que c'est la principale MRC ou principal territoire d'accueil, donc c'est le principal territoire qui va recevoir le plus de nuisances et d'inconvénients liés à la présence du parc éolien.

2730

Le territoire de la MRC des Basques, et plus particulièrement la municipalité de Saint-Mathieu qui aura dans sa cour le parc éolien, a longtemps vécu sur la base de deux (2) piliers économiques, à savoir la forêt et l'agriculture.

2735

Au début du siècle, il y avait plus de cent cinquante (150) fermes sur le territoire de Saint-Mathieu, il n'en reste plus que trois (3).

La forêt, compte tenu de la mécanisation et compte tenu de la crise forestière qu'on connaît, génère très peu d'emplois.

2740

De telle sorte qu'au cours des trois-quatre (3-4), des deux (2) ou trois (3) dernières décennies, la vocation agricole et forestière de la municipalité de Saint-Mathieu a muté vers une vocation de villégiature, une vocation de résidence et une vocation d'activités récréotouristiques.

2745

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Votre question.

PAR M. BERNARD VACHON :

2750

Alors la question s'en vient! On sait que le développement de ces fonctions qui donnent un nouveau dynamisme à la municipalité repose essentiellement sur le cadre naturel, les attraits naturels qui constituent une attractivité pour le territoire de Saint-Mathieu.

2755

Alors la question est la suivante! Il faut se poser sérieusement la question. Ce projet de parc éolien dont le bien-fondé demeure discutable, les perspectives de retombées économiques et financières pour les communautés concernées visiblement pas à la hauteur des attentes, sinon négligeables, et les nuisances bien réelles sur le cadre de vie et la qualité de vie des communautés limitrophes de Saint-Mathieu, Saint-Médard, Saint-Eugène, Sainte-Françoise, ne va-t-il pas à l'encontre de plusieurs points des efforts à déployer pour assurer les conditions de développement de ces petites communautés rurales, des conditions qui gravitent autour de la protection et de la mise en valeur du patrimoine naturel?

2760

2765

Autrement dit, on considère pratiquement inconciliables les objectifs de développement de la communauté de Saint-Mathieu qui sont fondés sur la protection et la sauvegarde et la mise en valeur des atouts, des attraits naturels, et la présence d'un parc éolien de cette ampleur.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2770

Là, vous émettez une opinion. Ce que vous voulez savoir...

PAR M. BERNARD VACHON :

2775

Ah!

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2780

Non, mais c'est important. Je pense qu'il faudrait qu'on se donne un peu de discipline. Je veux dire, vous avez une question, elle est précise, elle est claire.

2785

PAR M. BERNARD VACHON :

C'est les préoccupations qu'on expose.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2790

Bon. Alors je vais poser la question au promoteur d'abord.

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

2795

Monsieur le Président, donc je vous dirais que le territoire est un territoire multiusages et qu'effectivement, l'implantation d'un parc éolien permet la pratique des autres usages, tel qu'il est prévu.

2800

Donc au niveau de l'harmonisation des usages, c'est possible donc d'harmoniser l'ensemble de ces usages sur le territoire. On l'a fait également sur d'autres projets. C'est l'intention, et nous le ferons pour le Parc éolien Nicolas-Riou.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2805

Pouvez-vous nous donner des exemples d'autres endroits où des parcs éoliens ont été implantés et où la vocation récréotouristique a pu poursuivre, je dirais, son développement?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

2810

Je vous donnerais l'exemple de notre Parc éolien Massif du Sud qui est situé dans un parc régional et donc il y a des activités au niveau du parc régional qui sont pratiquées, diverses, telles le ski de fond, la randonnée, il y a également le parc éolien qui est présent sur le territoire.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2815

Est-ce que le ministère de l'Environnement voit un problème, une contradiction entre un développement je dirais industriel jusqu'à un certain point, énergétique en tout cas de cette ampleur et la vocation récréotouristique d'un endroit comme cette région?

2820

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :

2825

L'élément d'information que je pourrais vous donner pour vous aider à voir s'il y a un lien est que la plupart des parcs éoliens qui ont obtenu leur décret au cours des dernières années ont eu l'obligation de faire un suivi des impacts du parc sur la perception que les gens ont des paysages.

Et un élément de ce suivi-là s'adresse particulièrement au tourisme. Et dans la très très grande majorité des cas de sondages qui ont été faits auprès des touristes dans le cadre de ce suivi-là, on a obtenu les résultats que les touristes ne sont pas affectés, je devrais dire ne sont pas

2830 affectés négativement. C'est-à-dire que la plupart des touristes vont dire que la présence des éoliennes ne leur nuit absolument pas, ne nuit pas à la réalisation de leurs activités ou à leur appréciation des paysages.

Et il y a même un certain pourcentage des gens sondés qui ont dit qu'ils trouvaient que ça avait un impact favorable sur eux.

2835 Alors c'est l'élément d'information que j'ai. Les touristes ne semblent pas être affectés par la présence des éoliennes.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2840 Est-ce que vous avez fait un suivi, une sorte de compilation de synthèse de ces suivis au ministère?

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :

2845 Je n'ai pas de chiffres, je n'ai pas de bilan, mais de tous les rapports qu'on a reçus, il n'y en a aucun qui a donné des chiffres – ils ont tous eu des chiffres très très élevés, quatre-vingt-cinq-quatre-vingt-dix pour cent (85 %-90 %) de gens qui disent, au niveau des touristes principalement, mais aussi au niveau des résidents, mais encore plus fort au niveau des touristes, qui disaient qu'ils ne voyaient pas d'impact, que ça ne leur nuisait pas.

2850 Mais je n'ai pas de bilan.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2855 Ça a été fait sous forme de sondage à l'échelle d'une région ou c'était des suivis qu'on demandait au promoteur ou à des organismes régionaux de développement? Qui faisait ce suivi?

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :

2860 Le promoteur a l'obligation de faire les suivis. Dans certains cas, le promoteur va engager un consultant externe pour faire le suivi.

2865 Il se fait effectivement par sondage, comme vous l'avez mentionné. Il y a toujours les deux (2) composantes, sondage auprès des résidents et sondage auprès des touristes.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2870 Est-ce que vous pourriez nous déposer quelques-uns de ces rapports, pour qu'on voie un peu la nature de ces sondages, qu'est-ce que ça dit, pour mesurer les phénomènes que vous décrivez?

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :

2875 Je crois que oui, je crois qu'on a des sommaires qu'on pourrait déposer, oui.

2880 En fait, il faut que je vérifie. Il faut dire que les suivis ne sont pas nécessairement de nature publique, mais on a des sommaires qui sont publics, alors on pourrait vous déposer ces sommaires.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

L'important pour nous, c'est pas de savoir quel site.

2885 À la limite, vous nous donnez l'information dénominalisée.

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :

Oui, effectivement, on peut faire ça.

2890

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2895 Ça ne nous pose pas de problème, mais ça nous permettrait de voir quelle sorte de grille d'analyse vous utilisez ou que vous demandez au promoteur d'utiliser, pour qu'on voit si ces variables se tiennent ou si c'est un sondage de complaisance ou si c'est quelque chose qui se tient avec un minimum de rigueur.

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :

2900 C'est parfait, oui, on peut déposer ça.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2905 Mais l'information peut être totalement dénominalisée, ça n'a pas d'importance pour nous.

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :

D'accord. Oui, je pense qu'on peut déposer ça.

2910 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Vous nous revenez demain là-dessus pour nous dire. Vous pouvez vous faire une note pour ne pas l'oublier.

2915 **PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :**

Oui, absolument.

2920 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

D'accord, je vous remercie.

PAR M. BERNARD VACHON :

2925 Monsieur le Président, je considère que la réponse qui a été apportée ne répond qu'à une partie de la question. Parce que je mentionnais que le dynamisme actuel et futur de Saint-Mathieu repose non seulement sur le développement touristique, le développement d'activités touristiques, mais aussi et surtout sur le développement résidentiel et le développement de la villégiature.

2930 Je pense qu'il faut prendre en considération l'impact du projet sur ces deux (2) fonctions.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2935 D'accord, je vais vérifier. Est-ce que dans les suivis qui ont été faits, que ce soit dans des TNO ou que ce soit dans des endroits plus touristiques, est-ce que vous avez analysé le phénomène du développement économique, le résidentiel, est-ce que la villégiature a continué de se développer?

2940 **PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :**

Non, on n'a pas fait d'analyse de ces éléments-là.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2945 Est-ce que vous connaissez des MRC qui auraient pu faire ce type d'analyse?

Je vais demander la question à monsieur Lagacé. Monsieur Lagacé, vous regroupez beaucoup de MRC, de municipalités et d'organismes régionaux, est-ce que parmi ces différents partenaires, y en a-t-il qui ont fait ce genre d'analyse pour savoir si ça a été un frein au développement ou si ça a continué à se développer, même autour des parcs éoliens?

2950

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

J'ai pas l'information, monsieur le Président.

2955

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Est-ce que c'est quelque chose que vous pourriez demander à vos partenaires, des fois qu'il y en aurait qui auraient, parce qu'il y a d'autres parcs ailleurs, et avec ce que vous couvrez comme territoire avec vos partenaires, est-ce qu'il y aurait moyen d'envoyer peut-être un mémo pour voir si quelqu'un a analysé ça?

2960

Est-ce que c'est devenu un frein au développement ou s'il a continué d'y avoir un développement de villégiature, etc.?

2965

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

Avec grand plaisir, je vais faire un suivi auprès de mes collègues des treize (13) territoires de MRC et aussi l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine.

2970

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Oui madame.

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

2975

J'aimerais ajouter un point ici. C'est qu'au niveau donc du parc éolien, comme on vous a mentionné, il y a plusieurs redevances qui sont versées au milieu.

2980

Donc à ce niveau-là, c'est aussi l'opportunité de faire du développement économique en lien avec ces redevances qui vont être disponibles à l'ensemble des municipalités et des MRC.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2985 Vous avez raison, théoriquement ça peut servir à ça. Mais la question, c'est : est-ce que ça provoque un réel développement, c'est ça la question de monsieur. Est-ce que le développement est freiné à la limite par ça ou si ça continue!

2990 Mais monsieur Lagacé va faire un petit tour de piste qui pourrait être révélateur sur la question si jamais il y a des partenaires qui ont fouillé la question.

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

2995 Monsieur le Président, simplement pour mieux comprendre la portée de la question. Est-ce que c'est uniquement en lien avec exemple secteur villégiature ou c'est aussi en lien avec des mesures de soutien pour soutenir des organismes communautaires, le développement économique et social sur le territoire?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3000 Ça peut être toute forme de développement économique. Il peut y avoir la villégiature forcément, mais ça peut être, je sais pas, d'autres activités, le ski, etc. Voilà!

Alors je vous remercie pour votre question.

3005

GHYSLAINE LABELLE

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3010

J'appellerais maintenant un quatrième intervenant, puis après, on va faire une petite pause pour permettre à notre sténotypiste de prendre une petite pause! Alors on va demander madame Ghyslaine Labelle. Bonsoir madame.

3015

PAR Mme GHYSLAINE LABELLE :

Bonsoir. Ghyslaine Labelle, résidente du rang 5 de Saint-Mathieu-de-Rioux qui va être les premiers affectés par les impacts sonores sûrement du développement.

3020

Selon EDF Énergies Nouvelles Canada, la durée d'opération du parc éolien sera de vingt-cinq (25) ans.

3025 Qu'advient-il des installations éoliennes au terme de cette période de vingt-cinq (25) ans? Y a-t-il démantèlement ou renouvellement des équipements pour un nouveau départ qui sont prévus?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3030 Alors est-ce qu'au bout de vingt-cinq (25) ans, l'éolienne est finie, techniquement, d'une part, puis qu'est-ce qui arrive avec le contrat?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

3035 Donc au niveau du contrat, monsieur le Président, il y a soit possibilité de renouvellement ou sinon, donc il y a engagement de procéder au démantèlement des infrastructures.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

S'il y a un renouvellement, qui va décider? C'est Hydro-Québec? Si Hydro-Québec a besoin?

3040 **PAR Mme CATHERINE THOMAS :**

En fait, au niveau du renouvellement, ce sera effectivement discuté avec Hydro-Québec Distribution, partie avec laquelle on a le contrat d'achat d'électricité.

3045 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Est-ce qu'il y aura une nouvelle audience publique? Est-ce que les gens pourront à nouveau se prononcer?

3050 Ou si là, ça va se dérouler dans une négociation entre Hydro-Québec et le promoteur? Comment ça va se passer?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

3055 À ce niveau-là, donc on parle dans vingt-cinq (25) ans, au niveau des conditions dans lesquelles se fera le renouvellement, évidemment c'est un cas hypothétique, et assurément, l'ensemble des lois et des règlements et des procédures seront respectés.

3060 Je ne peux pas vous répondre à l'heure actuelle sur cet aspect-là de manière précise.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

On peut admettre que dans vingt-cinq (25) ans, la Loi de l'Environnement peut avoir changé, ça, j'en conviens.

3065

Mais ça m'amène à demander au ministère de l'Environnement, dans le contexte actuel, est-ce qu'il y aurait une nouvelle audience publique si un contrat, soit de petite centrale ou un contrat d'éolien, arrivait à terme, est-ce qu'on analyserait la justification, la nécessité, la pertinence de continuer pour un autre vingt-cinq (25) ans ou si, à ce moment-là, comme c'est déjà en place, ça se passe seulement entre Hydro-Québec et le promoteur?

3070

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :

Alors pour le moment, cette situation-là ne s'est pas produite encore.

3075

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Mais elle va se produire bientôt pour les petites centrales? L'APR-93 s'en vient, là?

3080

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :

Alors je ne peux pas dire qu'est-ce qui se fait en ce moment, puisque ça ne s'est pas encore produit.

3085

Pour être assujetti à la procédure, par rapport à un projet qui serait déjà passé dans la procédure, ils font un nouveau projet ou une modification des impacts, qui ferait en sorte que le projet pourrait être considéré comme un nouveau projet. C'est ce que je peux vous donner comme information pour le moment.

3090

Mais dans le cas des parcs éoliens, aucun, pour le moment, n'a eu à faire face à un renouvellement, alors la décision de la procédure n'a pas encore été...

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Si je prends les critères que vous venez d'évoquer, ce serait pas un nouveau projet, parce qu'il y a déjà un parc en place, par hypothèse, et puis les impacts, bien, il va y avoir les mêmes; il va y avoir des sons, il va y avoir un impact sur le paysage.

3095

Donc au fond, ce que vous nous dites, c'est qu'à ce moment-là, la population ne se prononce pas sur la deuxième manche, si vous voulez?

3100

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :

3105 Pas nécessairement. C'est pas nécessairement ça, parce que ce qui va modifier les impacts, il y a une modification du projet, mais il y a l'environnement lui aussi qui change, qui pourrait faire que les impacts soient modifiés.

Mais à ce moment-ci, il n'y a pas de décisions qui ont été prises sur la marche à suivre qui aurait lieu dans une situation comme celle-là.

3110 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Donc on est un peu dans le flou?

3115 **PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :**

Il n'y a pas de décision de prise.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3120 On va prendre votre réponse pour ça, d'accord.

L'autre question que soulève indirectement madame, c'est que dans vingt-cinq (25) ans, est-ce que les machines peuvent continuer encore un autre vingt-cinq (25) ans ou si techniquement, les appareils sont à terme de leur vie utile?

3125 **PAR Mme CATHERINE THOMAS :**

Pour répondre à votre question, j'inviterais mon collègue Étienne Bibor qui est directeur ingénierie et achat à répondre à la question.

3130 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Merci.

3135 **PAR M. ÉTIENNE BIBOR :**

Bonsoir monsieur le Président. Donc en effectuant des maintenances de manière continue au cours de la durée du parc initial, les éoliennes, fort probablement, pourraient continuer à produire. Ce serait du cas par cas.

3140

Je peux pas me prononcer sur une longue durée de vingt-cinq (25) ans, mais disons que les éoliennes, avec une bonne maintenance et un programme préventif, pourraient continuer à produire pour une période subséquente.

3145 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Pourraient donc probablement prendre un autre terme de vingt-cinq (25) ans, dans un cas optimal, bien entretenues et tout?

3150 **PAR M. ÉTIENNE BIBOR :**

Je pourrais pas me prononcer sur une durée de vingt-cinq (25) ans, je pense qu'il faudrait vraiment faire une analyse plus particulière, mais il y a plusieurs exemples, disons aux États-Unis, de parcs qui opèrent depuis plusieurs années, plus de vingt-cinq (25) ans.

3155 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Dans Altamont Pass par exemple, ça a commencé même en 75-78.

3160 **PAR M. ÉTIENNE BIBOR :**

Je connais pas les dates exactement.

3165 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Ça roule encore.

3170 **PAR M. ÉTIENNE BIBOR :**

Exactement.

3175 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Mais sur des tours aussi grandes, est-ce qu'il peut y avoir des phénomènes de fatigue du métal, des choses comme ça, qui pourraient nécessiter le remplacement des machines?

3180 **PAR M. ÉTIENNE BIBOR :**

Effectivement, donc la fatigue est une composante qui est prise en compte lors de la conception.

Dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec dont il est question ici, Hydro-Québec, une de leurs exigences, c'était de fournir un certificat provenant d'un ingénieur indépendant statuant l'intégrité des éoliennes pour toute la durée du contrat.

3185 Donc cette certification-là garantit l'intégrité de la structure sur vingt-cinq (25) ans dans ce cas-ci, mais ne couvrirait pas un cas hypothétique si une extension de contrat était effectuée.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3190 Ça m'amène à poser une question à Hydro-Québec. Quand la production privée a commencé avec l'APR-93 pour les petites centrales, Hydro-Québec mettait dans le contrat qu'à la fin du contrat de vingt (20) ou de vingt-cinq (25) ans, il y aurait rétrocession automatique et gratuite à la société d'État de l'équipement en question. En somme, les promoteurs ont tous signé ça, c'est des bons capitalistes, ils ont dit, on aura fait notre profit, il n'y a pas de problème, on vous redonne la petite centrale.

3195

Ces clauses-là de rétrocession à la collectivité ont disparu dans l'APR actuel, c'est pas là, pourquoi?

3200 **PAR M. YANNICK SCULLY :**

Monsieur le Président, vous faites référence à des documents qui datent quand même de plusieurs années que je n'ai pas connaissance à Hydro-Québec Distribution. Ce sont des projets qui sont gérés en ce moment par Hydro-Québec Production, des projets qui sont pour nous autres confidentiels.

3205

Donc je peux pas répondre pour Hydro-Québec Production à ce sujet-là au niveau de la gestion de ces contrats-là. Ils ont des clauses que je n'ai pas connaissance.

3210 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Mais dans le cas d'Hydro-Québec Distribution qui signe avec ce producteur, comme il signait avec d'autres, c'est Hydro-Québec Distribution qui signait les contrats, puis il y avait rétrocession à Hydro-Québec, le holding, si vous me permettez l'expression, pourquoi on n'exige plus la rétrocession à la collectivité du parc à la fin de sa vie utile?

3215

PAR M. YANNICK SCULLY :

Vous faites référence à deux (2) technologies, monsieur le Président, la technologie qui est hydroélectrique qui est un barrage qu'on sait qu'il peut y avoir des durées de vie très poussées,

3220

plus de cinquante (50) ans dans certains cas, même pour ceux d'Hydro-Québec, et dans le cas des éoliennes, c'est quand même une technologie qui est très nouvelle.

3225 On voit dans les dernières années un grand développement technologique à ce sujet-là, les éoliennes ont évolué, le modèle d'éoliennes, la productivité des modèles d'éolienne a évolué, et c'est pour ça que nous autres, à Hydro-Québec Distribution, dans le cadre de nos appels d'offres, on a demandé des certificats de vie utile pour nous garantir que ces éoliennes-là devaient être là pour vingt-cinq (25) ans.

3230 Autre chose qui est importante, c'est que pour Hydro-Québec Distribution versus les lois et les réglementations, on peut seulement procéder par appel d'offres ou par programme d'achat pour l'acquisition de cette énergie-là.

3235 Donc qu'est-ce qu'on a fait ici, c'est, parfait, on a fait, suite au décret, des appels d'offres avec des durées de vie utiles entre autres de vingt (20) à vingt-cinq (25) ans, et c'est basé sur qu'est-ce qui était possible pour ces équipements-là de réaliser.

3240 Est-ce qu'on parle de renouvellement, on ne le sait pas encore, on sait pas qu'est-ce qui va se passer dans le futur, on sait pas c'est quoi la réglementation qui va être là, on n'a pas encore déterminé comment se ferait la deuxième phase de projet de ce type-là d'éolienne.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3245 Mais un parc éolien, c'est pas juste des machines qui vieillissent. Vingt-cinq (25) ans de données de production, ça peut vous indiquer que la moitié des éoliennes d'un site peuvent produire quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de l'énergie, ça crée une valeur ajoutée qui pourrait être intéressante pour une société d'État.

3250 Moi je voudrais comprendre, et si vous pouviez aller nous chercher la réponse, pourquoi ne met-on pas une clause de rétrocession du site? Il pourrait être démantelé, mais l'actif comme tel a une grosse valeur pour la collectivité, et pourquoi cette ressource publique ne revient pas au public?

3255 Pourquoi on envisage presque automatiquement de dire, on peut reconduire le contrat? C'est déjà payé, pourquoi c'est pas la société qui prend le profit sur la deuxième phase?

PAR M. YANNICK SCULLY :

3260 Monsieur le Président, concernant le développement éolien au Québec, c'est aussi une
décision du gouvernement de procéder avec ce développement-là. Hydro-Québec a statué jusqu'à
date, c'est un développement qu'on laissait au promoteur privé.

3265 Est-ce que la donnée de vent est obtenue où on fait des suivis, oui, parce qu'on doit analyser
justement l'éolien pour nos besoins, le gisement, on paie l'électricité, mais autrement, on ne
regarde pas plus que ça en ce moment.

3270 On ne voit pas, à part l'accumulation de données, comme les promoteurs font, ça reste que
c'est des données qui appartiennent aux promoteurs. Nous autres, on l'utilise pour nos prévisions à
Hydro-Québec.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3275 Donc vous êtes pas intéressés de récupérer éventuellement cet actif qui est un parc éolien
pour des fins de la collectivité?

PAR M. YANNICK SCULLY :

En ce moment, monsieur le Président, ce n'est pas notre objectif.

3280 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

D'accord. Madame, votre deuxième question.

3285 **PAR Mme GHYSLAINE LABELLE :**

Oui. Donc aux frais de qui chacune de ces hypothèses, c'est-à-dire le démantèlement ou le
renouvellement des équipements, chacune de ces hypothèses donc sera-t-elle exécutée et selon
quelles modalités? Qui va payer, dans le fond?

3290 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Pour démanteler?

3295 **PAR Mme GHYSLAINE LABELLE :**

Pour démanteler ou pour renouveler l'équipement. C'est EDF, c'est les MRC?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Madame Thomas.

3300

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

Ce sera donc Parc éolien Nicolas-Riou, la société de projet qui regroupe donc les trois (3) partenaires, qui va assumer ces coûts.

3305

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Et, comme vous l'avez dit dans votre présentation, vous devez faire une provision, je pense, pour qu'il y ait de l'argent, voulez-vous expliquer comment ça va fonctionner?

3310

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

Tout à fait. Donc à la dixième année de mise en service du projet, il y a des garanties qui sont demandées donc dans le cadre de notre contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec Distribution pour mettre en place des garanties qui vont servir à payer les coûts de démantèlement qui sont estimés.

3315

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Ces coûts, donc il va falloir les évaluer en cours de route, est-ce que vous les avez évalués maintenant? Avez-vous une idée de l'enveloppe que ça suppose ou si c'est quelque chose que vous allez évaluer dans les dix (10) prochaines années?

3320

Avez-vous une idée maintenant ou si c'est quelque chose qui sera connu plus tard seulement?

3325

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

C'est un coût qui sera évalué à ce moment-là, je vous répondrais.

3330

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Mais alors à ce moment-là, si le coût s'avérait beaucoup plus élevé que prévu, ça pourrait réduire les profits pour les MRC comme pour EDF?

3335

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

En fait, il est prévu de discuter d'un fonds au niveau des partenaires pour mettre en place également pour le démantèlement qui aurait lieu à la fin du projet.

3340

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Oui, mais la question que je veux vous poser, est-ce que les sommes pourraient s'avérer importantes et dommageables à l'espérance de profits?

3345

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

Pouvez-vous juste répéter la question?

3350

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Si le coût, vous ne l'avez pas calculé maintenant, si vous dites on est obligés en cours de route de se mettre à déposer de l'argent pour être capables de payer ça au moment opportun, bien, si la somme s'avère plus importante qu'on peut prévoir, ça va diminuer les profits, ça va devenir une dépense pour vous, vous êtes obligés de mettre de l'argent de côté que vous pouvez pas verser en profits aux actionnaires.

3355

Donc à ce moment-là, il y a donc un risque côté profits si la facture s'avérait plus élevée que prévu, est-ce que je me trompe?

3360

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

Monsieur le Président, donc pour répondre à votre question au niveau des prévisions financières qu'on fait par rapport au coût de démantèlement, j'inviterais Étienne Bibor à vous fournir les précisions.

3365

PAR M. ÉTIENNE BIBOR :

Donc monsieur le Président, dans le cadre de nos expériences précédentes, on a eu à se poser un peu ces questions-là puis pour l'instant, les conclusions sont qu'au moment du démantèlement, les équipements, les actifs auront une certaine valeur, notamment les tours qui sont en acier et les câbles de cuivre. Donc l'hypothèse ou la conclusion de l'analyse qui a été faite, c'est que la valeur des actifs est à peu près équivalente au coût du démantèlement qui sera requis, voire potentiellement légèrement positif.

3370

3375

Donc potentiellement que la valeur de revente va être supérieure au coût de démantèlement.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3380 Donc en somme, la provision de mettre de l'argent de côté à partir de la dixième année est un peu théorique, vous n'en aurez pas besoin?

PAR M. ÉTIENNE BIBOR :

3385 Bien, c'est vraiment pour rassurer, je pense que c'est une crainte qui est assez fréquente de la part du public, donc c'est un moyen qui a été mis en place pour s'assurer qu'il n'y ait pas de mauvaise surprise. Donc c'est préventif.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3390 Qu'est-ce qui arriverait si par hypothèse, je ne sais pas, moi, il y a un gros court-circuit, en fait une raison idiote, la compagnie fait faillite, il n'y a pas de vent, je ne sais pas, les changements climatiques changent tout, puis au bout de dix (10) ans, ça ne marche plus, qui hériterait du parc concrètement, les machines et tout ça, si ça arrivait avant la fin du contrat?

3395 Est-ce qu'il y a une clause de rétrocession quelque part qui est prévue en faveur de quelqu'un, non? C'est pas prévu?

C'est trop théorique comme idée!

3400

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

3405 En fait, je vous dirais donc à ce niveau-là, bon, dans un premier temps, là, je peux vous rassurer à l'effet que EDF Énergies Nouvelles est un partenaire qui est expérimenté tant au Québec qu'à l'échelle internationale.

3410 Donc c'est une situation qui est hypothétique. Au niveau, je vous dirais, du financement, c'est un financement qu'on met en place, c'est un financement qui est sans recours, donc qui se définit par le fait que les institutions financières prennent une sûreté au niveau des actifs du projet et non sur les actifs des partenaires.

Donc à ce moment-ci, les partenaires s'exposent uniquement à leur mise de fonds via les règlements d'emprunts qui sont faits.

3415 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

C'est ça que je voulais comprendre. C'est la banque qui prendrait l'actif, OK. J'ai ma réponse.

3420 Alors voilà madame, je pense que vous avez votre réponse?

PAR Mme GHYSLAINE LABELLE :

Oui, merci.

3425 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Alors si vous voulez bien, on va donner une petite pause à notre sténotypiste, puis on prend huit-dix (8-10) minutes maximum.

3430

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

3435

**REPRISE DE LA SÉANCE
MARC JEAN**

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3440

J'appelle monsieur Marc Jean.

3445

Monsieur Jean, avant de vous passer la parole, je voudrais apporter une petite précision. Le temps file, on a beaucoup de monde sur la liste, on finirait normalement à onze heures (11 h), on pourrait prolonger jusqu'à onze heures et quart (11 h ¼), mais je ne voudrais pas qu'on dépasse onze heures et quart (11 h ¼).

3450

Les gens qui n'auront pas pu passer ce soir, il y a deux (2) choix. Ou ils viennent demain après-midi, on va les appeler, s'ils sont là, ils passent en priorité sur ceux qui s'inscriraient demain; et s'ils ne sont pas là demain après-midi, demain soir on les appellerait en priorité sur la liste d'inscription.

3455

Donc ça donne le choix aux personnes qui n'auront pas le temps de passer ce soir de venir soit demain après-midi, soit demain soir, pour poser leurs questions. Alors ça vous va! On va essayer de filer plus rondement. Il nous resterait une heure devant nous,

Alors monsieur Jean.

PAR M. MARC JEAN :

3460

Bonsoir monsieur le Commissaire. Mon nom est Marc Jean, résident de Saint-Mathieu.

Première question sans préambule, vous allez l'aimer!

3465

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Parfait, parlez-moi de ça!

PAR M. MARC JEAN :

3470

Est-ce que le BAPE, dans ce rapport-ci, tiendra compte des mémoires, rapports et analyses produits dans d'autres causes d'implantations d'éoliennes au Québec dans lesquels vous avez été appelés à vous pencher?

3475 Exemple, les rapports du BAPE numéros 216 et 217, ainsi que l'analyse numéro 288 du ministère des Ressources naturelles qui concernaient le plan d'éoliennes de Carleton – non, c'était pas le plan d'éoliennes, mais en tout cas, de Carleton ça s'appelle!

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3480 Écoutez, la réponse que je peux vous faire là-dessus, c'est que chaque projet est analysé d'abord au mérite.

Mais une chose est certaine, c'est que les analystes et les commissions essaient d'apporter de la cohérence avec les positions antérieures que le BAPE a faites dans son analyse.

3485 Mais si les principes d'analyse sont les mêmes – on s'inspire des seize (16) principes du développement durable – on a des règles d'analyse scientifique pour les aspects scientifiques, le son, la santé, les choses comme ça, on va considérer l'état de la science.

3490 Alors les avis ou les constats qu'on va faire, c'est une application des politiques d'analyse du BAPE, des principes de développement durable appliqués à un projet précis.

C'est un peu comme en droit dans les tribunaux, ils vont s'inspirer des mêmes principes de jurisprudence, mais chaque cas demeure un cas d'espèce.

3495 **PAR M. MARC JEAN :**

OK.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3500 Qui est jugé à la lumière des règles standards dans le milieu.

PAR M. MARC JEAN :

3505 C'était l'analyse des sites d'abattage de l'original dans le parc éolien de Carleton.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3510 Le numéro que vous avez mentionné, là?

PAR M. MARC JEAN :

288.

3515 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Alors votre deuxième question!

PAR M. MARC JEAN :

3520

D'après le rapport du BAPE, du Bureau d'audiences, le numéro 288, les orignaux s'éloigneraient jusqu'à un kilomètre (1 km) des éoliennes. Un rayon d'un kilomètre (1 km), pour soixante-huit (68) éoliennes, signifie que peu d'orignaux se retrouveraient sur le territoire maximum de deux cent quatorze kilomètres carrés (214 km²). Le TNO en compte un peu plus de cent cinquante (150).

3525

Ma question! Est-ce que la MRC et les autres intervenants dont les Malécites souhaitent vraiment la disparition des orignaux du TNO et des environs?

3530 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Bon, on va parler de faune. Vous avez fait des suivis sur l'orignal, qu'est-ce que ça indique?

3535 Est-ce que les orignaux demeurent dans les endroits où il y a de l'orignal, est-ce que le chevreuil a le même comportement? Est-ce qu'on sait quelque chose à propos des grands prédateurs, l'ours, le loup?

Qu'est-ce que vous pouvez nous faire comme point sur cette situation?

3540 Pouvez-vous vous identifier s'il vous plaît?

PAR M. SÉBASTIEN ROSS :

3545 Oui. Sébastien Ross, Direction gestion de la faune du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

3550 Donc effectivement, il y a eu des études qui ont été réalisées particulièrement en Gaspésie suite à certains dossiers ou enquêtes du BAPE où il y avait eu des recommandations pour faire des suivis par rapport à l'orignal, à savoir l'impact des parcs éoliens sur la présence de l'orignal.

Donc il y a des études essentiellement qui ont été réalisées sur ces espèces-là. Une étude ne nous a pas permis de conclure qu'il y avait des effets sur l'orignal, donc l'implantation d'un parc n'avait pas nécessairement d'effets. En fait, les analyses n'ont pas permis de conclure.

3555 On n'avait peut-être pas les données suffisantes, des données en qualité, pour nous permettre de conclure de façon raisonnable.

3560 Une autre étude réalisée où le rapport est publié en 2010 avait vraiment permis d'analyser avec les points d'abattage, donc la récolte, sur un plan statistique, à savoir s'il y avait une différence significative entre la récolte avant l'implantation d'un parc et suite à l'implantation d'un parc.

3565 Donc on a constaté qu'il n'y avait pas de différences significatives dans les deux (2) périodes, donc pas nécessairement d'impacts différents d'une période à l'autre.

Par contre, on est dans des situations où on a de fortes densités d'orignaux en Gaspésie comme au Bas-Saint-Laurent, donc possiblement qu'on n'était pas dans des sites qui nous permettaient de conclure réellement d'un impact de l'implantation d'un parc versus l'orignal.

3570 Il y a eu par la suite des revues de littérature qui ont été faites, autant sur l'impact du bruit sur l'espèce qu'une revue de littérature par rapport à sa dynamique des populations, et la revue de littérature qui a été faite par les collègues de Faune Québec nous disait que l'intensité ou l'impact était de faible à élevé.

3575 Élevé, possiblement pour des très petits territoires, par exemple ça peut être un lot privé, parce qu'évidemment, si on va mettre une ou des éoliennes sur un petit territoire, ça peut avoir des impacts un peu plus grands. Mais des impacts un peu plus faibles sur des vastes territoires. Donc impacts faibles sur la dynamique des populations. Particulièrement lorsqu'on est en situation d'abondance, ce qu'on est ici actuellement dans la région, donc on est en situation de forte
3580 abondance d'orignaux.

3585 Aussi parce que l'orignal qui est une espèce qui est généraliste qui s'adapte très bien à toutes sortes de situations. C'est une espèce qui n'a pas d'habitat critique, donc un peu comme, par exemple le cerf de Virginie a des ravages; il a une certaine fidélité à ces ravages-là, a besoin de ces sites-là pour se protéger d'une situation critique qui est la période hivernale.

3590 L'orignal est beaucoup mieux adapté à l'hiver que le cerf, donc peut s'adapter à différents habitats en période d'hiver, n'est pas nécessairement attaché à un habitat hivernal, donc peut se plaire de différents habitats, puis peut changer d'une nuit à l'autre d'un site. Donc il n'a pas nécessairement une fidélité à ces sites-là.

Donc l'original n'a pas d'habitat critique, est capable de se déplacer dans des grands domaines vitaux. Donc lorsqu'il peut y avoir des éléments de dérangement, il peut aller utiliser d'autres habitats.

3595 Pour ce qui est du bruit, bien, la revue de littérature concluait qu'il n'y avait pas d'évidence de problématique pour les orignaux. Donc il n'y avait pas nécessairement d'études qui étaient dédiées à l'original évidemment, mais avec l'abondance de littérature, on a permis de conclure qu'il n'y avait pas d'évidence de problème de bruit par rapport à l'original.

3600 Donc autrement dit, bien, les différentes études pour le moment ne nous permettent pas de conclure qu'il y a un impact sur la dynamique des populations et d'impact local en termes de modification de densité.

3605 Donc en général, c'est ce que les études nous donnent comme information.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3610 Quand il y a de l'exploitation forestière dans un territoire, les gros camions qui passent, est-ce que ça éloigne les orignaux?

PAR M. SÉBASTIEN ROSS :

3615 L'exploitation forestière a plutôt une incidence favorable sur l'habitat de l'original. C'est-à-dire qu'on va créer une matrice avec surtout une régénération forestière, donc la nourriture. L'original est une espèce qui a besoin de s'alimenter de plusieurs kilos de feuilles de ramilles par jour.

Donc nécessairement lorsqu'on ouvre l'habitat, on crée une mosaïque, ça devient de plus en plus favorable pour l'original jusqu'à un certain niveau d'exploitation, on s'entend.

3620 Est-ce que le trafic a une incidence! Bien évidemment, il peut y avoir des comportements d'évitement au niveau des réseaux routiers, au niveau du trafic. Par contre, ça ne l'empêche pas d'utiliser les habitats au pourtour de ces milieux-là.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3625 Vous avez mentionné que dans les études qui ont été faites en termes de suivis, vous avez analysé essentiellement la récolte. Mais tout le monde sait, les chasseurs aussi, s'il y a un peu moins de gibiers, on chasse un peu plus longtemps, on met un peu plus d'efforts, et vous pouvez avoir la même récolte, mais parce qu'il y a eu un surcroît d'efforts de chasse. C'est des données qui sont pas nécessairement fiables à cause de ce phénomène-là.

3630

Évidemment, s'il n'y en a plus partout, même en faisant un gros effort, on peut avoir des mauvaises données.

3635 Mais ça m'amène à une question. Dans l'étude d'impact du promoteur, il n'y a pas d'inventaire d'originaux. On est sur un territoire de cent soixante-sept kilomètres carrés (167 km²), c'est pas quatre (4 km²) ou cinq kilomètres carrés (5 km²). Dans la directive d'impact, le ministère de l'Environnement a demandé qu'il y ait des inventaires.

3640 Comment le ministère de l'Environnement peut-il expliquer qu'il a approuvé cette étude d'impact alors qu'il a demandé des inventaires et qu'ils n'ont pas été réalisés sur la grande faune?

Là, avec un inventaire avant et après, on a des données un peu plus fiables qu'avec le côté erratique de la récolte.

3645 Alors moi, je voudrais, de la part des deux (2) ministères, comment ça se fait que vous n'avez pas fait de commentaires sur cette question et que le Ministère a accepté l'étude d'impact telle quelle?

PAR M. SÉBASTIEN ROSS :

3650 Monsieur le Président, je vais répondre évidemment pour la Faune par rapport à l'inventaire. Nous avons réalisé un inventaire aérien de la zone 2 à l'hiver 2014.

3655 Donc nous sommes à jour pour la zone et il y avait des parcelles qui étaient situées dans les secteurs à proximité du secteur qui nous concerne ce soir.

Donc on a des parcelles d'inventaires qui ont été distribuées.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3660 Donc vous connaissez la densité particulière pour le territoire d'étude?

PAR M. SÉBASTIEN ROSS :

3665 On n'a pas fait le territoire particulier de la zone d'étude, parce qu'il faut comprendre qu'un inventaire aérien, c'est un tirage aléatoire de parcelles, après ça qu'on applique à une zone.

3670 Donc on est en mesure par contre de savoir, avec les données de récolte du passé, si on est dans des strates d'intensité faible, moyenne ou élevée en termes de densité d'originaux.

Et une fois qu'on a, à partir de l'inventaire aérien, ces trois (3) schémas de densité là, on peut l'appliquer au territoire.

3675 Donc on est en mesure d'estimer une densité avec plus ou moins une marge d'erreur, pour un territoire donné, qui est quand même une donnée assez fiable par rapport à nos inventaires.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3680 Quelle est la marge d'erreur? Quelle serait la densité pour les cent soixante-sept kilomètres carrés (167 km²), vous l'évaluez à quoi?

PAR M. SÉBASTIEN ROSS :

3685 Je pourrai vous revenir avec ça demain sans problème, vous donner un estimé.

Notre marge d'erreur dans l'inventaire aérien à l'hiver 2014, on était à plus ou moins quinze pour cent (15%).

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3690 Est-ce que vous auriez la même marge d'erreur si vous aviez pris une extrapolation strictement au territoire sous étude de cent soixante-sept kilomètres carrés (167 km²)?

PAR M. SÉBASTIEN ROSS :

3695 Oui, environ.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3700 Vous auriez la même marge d'erreur?

PAR M. SÉBASTIEN ROSS :

3705 Environ.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Le fait de particulariser n'augmente pas la marge d'erreur?

3710 **PAR M. SÉBASTIEN ROSS :**

On pourrait vous le calculer en même temps, au même moment, c'est-à-dire qu'on va vous arriver avec un chiffre puis un estimé d'erreur.

3715 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

OK. Et moi, j'aimerais maintenant poser la question au promoteur! Pourquoi vous ne l'avez pas fait, cet inventaire qui était dans la directive?

3720 **PAR Mme CATHERINE THOMAS :**

Pour répondre à votre question, monsieur le Président, j'inviterais Nathalie Leblanc, biologiste, à vous fournir les précisions.

3725 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

D'accord.

PAR Mme NATHALIE LEBLANC :

3730

Bonjour monsieur le Président. Au niveau de la directive du ministère qui dicte en fait les composantes dont on doit traiter dans l'étude d'impact, il faut analyser ces composantes-là en lien avec l'impact attendu et s'il y a un enjeu, en fait, sur les composantes.

3735

Du côté de l'original, dans plusieurs derniers projets éoliens, il y a eu clairement, le ministère a clairement, en fait, exprimé qu'il n'y avait pas d'enjeux au niveau de la densité de population d'original.

3740

Je pense que ça rejoint les propos que monsieur Ross vient de tenir. Donc la directive vise pas spécifiquement cette espèce-là.

Par contre, on en a tenu compte, on en a parlé, on a consulté le ministère pour voir les données de densité entre autres.

3745

Donc on a quand même utilisé de la littérature, les données disponibles, pour faire la description.

Pour ce qui est des inventaires, on n'a pas fait spécifiquement ces inventaires-là.

3750 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Mais vous admettez que c'est une extrapolation, c'est pas ce qu'on appelle une étude?

3755 **PAR Mme NATHALIE LEBLANC :**

Excusez-moi, j'ai pas bien entendu.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3760 Vous faites une hypothèse, vous faites une extrapolation pour dire que nous, on pense que c'est l'état du gibier ici avant et après, mais vous ne l'avez pas validé par une étude comme vous avez vérifié pour d'autres espèces? Vous avez fait des inventaires pour d'autres espèces, mais pas pour l'orignal?

3765 **PAR Mme NATHALIE LEBLANC :**

Je vous dirais qu'il y a des espèces où c'est plus difficile d'avoir une vision globale de ce qui se passe sur le territoire, donc il y a certains types d'animaux où on fait des inventaires parce qu'il n'y a pas d'informations disponibles.

3770 Pour ce qui est de l'orignal, il y a déjà beaucoup d'informations. Le ministère fait lui-même des inventaires. On a de l'information également qui vient des consultations comme quoi le territoire est très propice pour l'orignal.

3775 Et pour avoir été moi-même sur le terrain, je peux vous confirmer qu'il y a de l'orignal partout.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3780 Oui, il y a de l'orignal partout, ça, je le comprends!

Si vous me permettez un instant, je vais vérifier sur mon document!

3785 Est-ce que vous avez relevé les quotas de chasse dans la pourvoirie? Est-ce qu'il y a des récoltes, des chiffres sur la récolte, pas dans la pourvoirie c'est-à-dire, dans les clubs dans ce territoire, est-ce que vous avez une idée de la récolte? Avez-vous fouillé cet aspect-là?

PAR Mme NATHALIE LEBLANC :

3790 Oui. En fait, je voudrais juste faire une petite vérification! En fait, du côté du TNO, les données, au niveau de la récolte, je les ai pas.

Du côté du territoire privé dans Saint-Eugène, je pourrai vous revenir, monsieur le Président, je n'ai pas le chiffre en dessous des yeux présentement.

3795 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

3800 OK. La directive d'impact à la page 9, elle précise que, je sais pas si c'est précisément la page 9, cette question-là, mais on semble dire que si l'espèce est particulièrement importante ou une espèce est particulièrement importante pour le milieu, qu'il faudrait lui accorder plus d'attention.

3805 J'imagine que vous saviez que l'orignal est un enjeu très important autour d'ici. Et moi, j'aimerais comprendre pourquoi vous vous êtes satisfaits des données générales et non pas faire un inventaire plus précis d'un territoire pareil, surtout qu'on nous a dit que c'est une pouponnière dans la région. Donc ça a un effet de réservoir pour les territoires avoisinants.

3810 Ça méritait pas davantage qu'un examen à partir des chiffres généraux de toute la zone de chasse?

PAR Mme NATHALIE LEBLANC :

3815 Bien en fait, on peut revenir sur le point que l'orignal n'a pas d'habitats qui sont particulièrement critiques, donc d'une année à l'autre, par exemple, les zones qui vont être utilisées pour les ravages pendant les périodes vraiment difficiles au niveau de l'hiver vont changer d'une année à l'autre.

3820 Donc toutes ces caractéristiques-là de l'orignal qui font que c'est une espèce qui s'adapte aux changements, qui font qu'ils ont besoin d'une forêt hétérogène, une forêt qui est entremêlée, en fait, de jeunes peuplements, de peuplements plus vieux, une mosaïque en fait de territoires pour l'alimentation, l'abri, donc tout ça a été pris en compte.

3825 Il y a beaucoup d'informations qui ont été considérées. Le promoteur a également parlé de cet enjeu-là avec les principaux utilisateurs du territoire.

Bien, pour terminer, en fait, je peux mentionner que l'étude d'impact a été analysée par le ministère et le ministère juge pas que c'était nécessaire qu'on présente cette étude-là dans l'étude d'impact.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3830 En 2016-2017, il va y avoir des travaux importants de routes, de déboisement, d'installations, de l'énorme machinerie, et ça, à la grandeur du territoire.

3835 Qu'est-ce qui va arriver des espèces, ce qu'on appelle les grands gibiers, que ce soit chevreuil, orignal, ours et loup, avec une pénétration aussi importante pendant ces deux (2) années-là?

PAR Mme NATHALIE LEBLANC :

3840 Encore une fois, puisque l'espèce est une espèce qui est reconnue pour bien s'adapter aux changements de l'environnement, que le projet est réparti sur un grand territoire qui est forestier, qui est un territoire où il y a eu de l'activité forestière fréquente dans le passé, donc c'est pas une forêt vierge, le fait aussi qu'ici, on parle pas d'un réseau routier, d'autoroute en fait, on parle de chemins forestiers qui constituent pas des barrières au déplacement des animaux...

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3845 Vingt-cinq mètres (25 m) d'emprise.

PAR Mme NATHALIE LEBLANC :

3850 Bien, pour un orignal, ça ne constitue pas une barrière, en fait. L'orignal va avoir un comportement d'évitement aux abords des routes où il y a de la circulation, où il y a vraiment un changement d'habitat. Mais ce genre de chemin là, selon la littérature, crée moins de barrières pour l'orignal.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3855 Est-ce que vous nous dites que pendant la période des travaux, les deux (2) ans de travaux intenses, que ça n'aura pas d'effets sur l'orignal et sur la chasse, par exemple?

PAR Mme NATHALIE LEBLANC :

3860 Bien en fait, ce que je vous dis, c'est qu'il peut y avoir, selon les données qui existent, selon le comportement de l'animal, selon ce qui est connu dans la littérature et selon l'expérience dans les autres parcs éoliens construits ici ou ailleurs, l'impact est minime sur les espèces.

3865 Par contre, bon bien, il y a peut-être une question d'expérience de chasse.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3870 Distinguons deux (2) choses! Distinguons la période des travaux du long terme. Si on part de l'hypothèse que les suivis semblent indiquer que l'animal se réhabitue dans le secteur, mais pendant les années de travaux, est-ce qu'il va y avoir un déplacement de la population d'originaux?

Est-ce que vous pensez que ça peut avoir un impact?

3875 **PAR Mme NATHALIE LEBLANC :**

3880 Bien, il faut comprendre que le projet représente moins de un pour cent (1 %) de superficie du territoire, donc on n'est pas dans un cas où les travaux vont affecter cent pour cent (100 %) du territoire. Peut-être que localement au site, il va y avoir des travaux une journée particulière, les originaux vont se tenir loin, mais ils s'en iront pas dans une autre région, ils vont rester aux alentours. Les habitats à proximité vont pouvoir leur servir également.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3885 Ça, je comprends qu'ils s'en iront pas à Gaspé ou à Percé, on s'entend. Mais est-ce que ça pourrait avoir un impact sur le succès de chasse dans le territoire, dans les deux (2) années en question?

3890 Est-ce que ça serait normal de s'attendre à une baisse du rendement pendant ces deux (2) années?

PAR Mme NATHALIE LEBLANC :

3895 Au niveau de la construction, comme je vous dis, il peut y avoir une incidence sur l'expérience de chasse et peut-être le succès de chasse à proximité des infrastructures.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3900 Est-ce qu'il a été prévu, à titre de mesures d'atténuation, de cesser les travaux une (1) semaine ou deux (2) avant la chasse pour laisser reposer le territoire et de laisser la période de chasse se poursuivre ou si c'est pas envisagé?

PAR Mme NATHALIE LEBLANC :

3905 Pour ce qui est des engagements du promoteur en lien avec les périodes de chasse, je vous proposerais de transférer la parole à madame Thomas.

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

3910 Donc monsieur le Président, il a été proposé, donc lors de nos discussions notamment avec le Club Appalaches, de faire un arrêt des travaux pendant la période de chasse à l'original à l'arme à feu.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3915 Pendant la période à l'arme à feu, deux (2) semaines, je pense?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

3920 Exactement. Donc c'est approximativement neuf (9) ou dix (10) jours.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

 Et une période de repos avant ou juste pendant la chasse?

3925 **PAR Mme CATHERINE THOMAS :**

 C'est pendant la chasse, monsieur le Président.

PAR M. MARC JEAN :

3930 Et rien pendant la période du rut?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3935 Bien là, le rut se passe avant, la période à la carabine.

PAR M. MARC JEAN :

3940 C'est maintenant!

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

 Oui. C'est ce que j'ai compris. C'est pendant la période à l'arme à feu, donc plus tard.

3945 **PAR M. MARC JEAN :**

C'est ça.

3950 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Voilà. La réponse est claire.

PAR M. MARC JEAN :

3955 Donc on favorise pas la reproduction.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3960 Là, la réponse est là, vous pourrez la commenter dans votre mémoire. Mais l'important, vous avez le fait. La réponse est là.

Et je terminerai en demandant au côté Faune, pendant les deux (2) années de travaux, est-ce que vous avez l'impression que la population peut se déplacer de quelques kilomètres et qu'il peut y avoir une espèce d'effet de vide au centre du territoire?

3965

PAR M. SÉBASTIEN ROSS :

3970 Comme je vous mentionnais, il peut y avoir, pendant certaines périodes des travaux, des comportements d'évitement, oui, ça peut arriver. Est-ce que l'original va désertier le territoire, j'en serais très surpris. C'est quand même un habitat de qualité dont l'original retrouve plusieurs éléments essentiels à ses besoins.

Donc je serais très très très surpris que ça arrive. Mais il peut y avoir des comportements d'évitement par rapport au réseau routier ou au site même des travaux.

3975

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Il y a déjà plusieurs parcs dans la région Bas-Saint-Laurent–Gaspésie, avez-vous fait des suivis d'originaux dans tous les cas ou si vous avez juste fait quelques cas?

3980

PAR M. SÉBASTIEN ROSS :

Non, c'est seulement les deux (2) cas que je vous ai mentionnés, parce qu'on était au début de l'arrivée des éoliennes dans la région Gaspésie principalement.

3985 Depuis ce temps-là, il y a eu plusieurs autres parcs qui ont été construits, on n'a pas
nécessairement reçu d'inquiétudes, de préoccupations nécessairement, donc il n'y a pas eu
d'études qui se sont poursuivies.

3990 Le ministère s'est concentré principalement sur des espèces qui, de son point de vue,
avaient vraiment plus d'impacts, comme les oiseaux de proie ou les chiroptères. Donc on s'est
vraiment concentré sur ces espèces-là.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3995 Merci.

DENIS RIOU

4000 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

J'appellerais monsieur Denis Riou.

4005 **PAR M. DENIS RIOU :**

Bonsoir monsieur le Commissaire. Mon nom est Denis Riou, résident de Saint-Mathieu,
depuis cinq (5) ans.

4010 Ma première question va être sur les espèces d'oiseaux de proie désignées vulnérables.

Mon introduction n'est pas trop longue! Le promoteur, dans son étude d'impact, affirme que
des nids de pygargue à tête blanche se situent au lac des Aigles et aux abords de la rivière
Rimouski à dix-neuf point six kilomètres (19,6 km) de la plus proche éolienne.

4015 En 2015, nous avons trouvé à trois (3) endroits, à l'intérieur de dix kilomètres (10 km) de la
plus proche éolienne, trois (3) nids actifs de pygargue à tête blanche.

4020 Ma question! Que comptez-vous faire suite à la présence de nids actifs de pygargue à tête
blanche à moins de dix kilomètres (10 km) de la plus proche éolienne du projet de parc éolien sur
le TNO?

Je sais très bien, c'est marqué encore dans l'étude, que le besoin de procéder à un suivi
téléométrique des espèces d'oiseaux de proie désignées vulnérables dont les nids sont situés à

4025 moins de vingt kilomètres (20 km) – nous, je parle de dix kilomètres (10 km) – découle d'une exigence inscrite à un protocole du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de 2008.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4030 Secteur Faune!

PAR M. SÉBASTIEN ROSS :

4035 Monsieur le Président, si vous permettez, je vais inviter mon collègue, monsieur Maisonneuve, qui est spécialiste chez nous des espèces.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4040 Monsieur Maisonneuve, vous pouvez vous avancer et vous installer, si vous voulez bien, à côté de monsieur Denis Riou, ça va vous donner accès à un micro!

PAR M. CHARLES MAISONNEUVE :

4045 Charles Maisonneuve, biologiste au ministère Forêts, Faune et Parcs à la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4050 Alors la question de monsieur, il veut savoir exactement qu'est-ce que vous allez faire avec les nids qui pourraient se trouver plus près des éoliennes que ce qui est prévu dans l'étude d'impact, si j'ai bien compris. Est-ce que c'est vraiment ça le sens de votre question? Ou qui seraient relativement près, à des distances de six (6 km) à dix kilomètres (10 km)?

PAR M. DENIS RIOU :

4055 Oui monsieur le Commissaire.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4060 Alors quel est le niveau de risque et qu'est-ce qui va se passer, qu'est-ce qu'on peut faire?

PAR M. CHARLES MAISONNEUVE :

4065 Bien premièrement, ça aurait été bon de le savoir plus tôt. Normalement, on a un processus, normalement on demande à la population de collaborer au suivi de ces populations-là. Aussitôt qu'il y a un nid de trouvé, normalement on devrait nous aviser.

4070 Deuxièmement, on exige du promoteur, avant que les travaux soient amorcés, de faire un survol de tous les habitats potentiels pour essayer de détecter la présence de nouveaux nids, soit de pygargue, d'aigle royal ou de faucon pèlerin, dans un rayon de vingt kilomètres (20 km) des limites du parc.

4075 Alors cet inventaire-là n'a pas révélé la présence de ces nids-là. Alors c'est certain que la prochaine étape, si on nous mentionne qu'il y a effectivement des nids de pygargue, c'est d'aller valider s'il s'agit bien de nids de pygargue, parce que personnellement, j'ai souvent des appels pour me signaler la présence de nids de pygargue, on se rend sur le terrain et quatre-vingts pour cent (80 %) du temps, c'est des nids de balbuzard. Alors il faut nuancer. Les balbuzards ne sont pas désignés et sont très abondants.

4080 Alors la première étape, ce serait d'aller valider l'espèce qui occupe les nids. Et puis évidemment, s'il s'agit de nids de pygargue à tête blanche, le suivi télémétrique va être obligatoirement exigé comme pour les nids qui ont été suivis à partir de 2015.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4085 Mais si vous faites un suivi télémétrique comme vous dites, qu'est-ce que ça va changer pour l'oiseau? En termes de connaissance, vous allez savoir s'il fréquente le secteur des éoliennes, mais est-ce que ça va l'épargner?

PAR M. CHARLES MAISONNEUVE :

4090 Le but du suivi télémétrique, c'est de délimiter le domaine vital de ces oiseaux-là, pour examiner, déterminer s'il y a chevauchement avec les limites du parc éolien.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4095 Et s'il y a chevauchement, qu'est-ce qui se passe?

PAR M. CHARLES MAISONNEUVE :

4100

S'il y a chevauchement, il faut regarder les données de façon précise pour savoir quelles sont les périodes où il y a chevauchement, pour déterminer si les éoliennes peuvent être – en tout cas, il faut déterminer l'endroit où il y a chevauchement pour savoir s'il faut envisager un déplacement ou s'il faut...

4105

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Un déplacement de l'oiseau ou de l'éolienne?

4110

PAR M. CHARLES MAISONNEUVE :

Des éoliennes. Si par contre, l'oiseau fréquente le territoire de façon très pointue à une période de l'année – en fait, les mesures d'atténuation sont applicables au cas par cas.

4115

Dans le cas où la période de fréquentation serait courte, on pourrait suggérer de stopper les éoliennes qui sont dans la zone du chevauchement pendant la période de fréquentation.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4120

Est-ce que votre ministère a déjà exigé de promoteurs éoliens de telles mesures, y compris l'arrêt des machines pendant une certaine période?

PAR M. CHARLES MAISONNEUVE :

4125

Je peux parler pour les parcs qui ont été établis dans le Bas-Saint-Laurent, on n'a pas eu d'expériences de chevauchement sérieux entre le domaine vital et les parcs éoliens.

Je peux pas parler pour ce qui se produit ailleurs dans les autres régions. Je pourrais le vérifier.

4130

Mais à ma connaissance, je pense qu'en Montérégie, il y a eu quelques éoliennes qui ont été déplacées. Mais là, il faudrait que je valide auprès de mes collègues en Montérégie.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4135

Et comment vous faites pour capturer les oiseaux?

PAR M. CHARLES MAISONNEUVE :

4140 On les appâte. C'est des oiseaux, dans le cas des pygargues et des aigles royaux, c'est des
oiseaux qui sont charognards, alors on utilise des carcasses de cerfs de Virginie qui sont
récupérées, qui sont frappés sur les routes, pour les appâter, et puis on installe un filet à proximité.
Et quand les oiseaux viennent s'alimenter sur la carcasse, on déclenche le filet qui se déploie sur
l'oiseau. Alors les manipulations se font rapidement.

4145 On met un émetteur qui permet d'obtenir des données et on obtient des localisations à
toutes les heures. Alors au bout d'une saison, on a des milliers de localisation pour un oiseau. On
est capable d'avoir des données assez solides sur les domaines vitaux.

4150 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Au plan technique, je pensais aux lumières qu'on voit sur le sommet des éoliennes, est-ce
que d'abord, c'est chaque éolienne qui va avoir une lumière au sommet ou si c'est une de temps à
autre? Comment ça fonctionne? Qu'est-ce que c'est, les règles là-dessus, pour les identifier?

4155 Remarquez que les oiseaux ne tiennent pas compte de la lumière, j'imagine, mais je vais
venir à une autre question.

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

4160 Au niveau du balisage, monsieur le Président, donc on respecte les normes de Transports
Canada et on parle généralement d'environ cinquante pour cent (50 %) des éoliennes qui sont
balisées.

4165 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

D'accord. Est-ce qu'il existe des dispositifs qui pourraient être au sommet des éoliennes et
qui détecteraient les vols d'outardes, les pygargues, un aéronef, qui feraient que les lumières
s'allumeraient, mais quand il y a un obstacle, au lieu de clignoter tout le temps?

4170 **PAR Mme CATHERINE THOMAS :**

Je ne suis pas au fait, monsieur le Président, d'un tel dispositif qui existe au niveau
d'éléments détecteurs à ce sujet-là.

4175

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Et votre technicien, lui, n'est pas au courant non plus?

4180 **PAR M. ÉTIENNE BIBOR :**

Je n'ai jamais entendu parler d'un système qui pourrait détecter la présence d'oiseaux à proximité.

4185 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Ça n'existe pas.

4190 **PAR M. ÉTIENNE BIBOR :**

Je ne suis pas au courant.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4195 OK. Donc il faut faire le suivi du côté des aigles, pas du côté des machines! Bon d'accord.

Alors avez-vous une autre question?

Est-ce que ça répond à votre question suffisamment?

4200 **PAR M. DENIS RIOU :**

Oui monsieur le Commissaire.

4205 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Une autre question.

4210 **PAR M. DENIS RIOU :**

Oui, j'ai une autre question sur les chiroptères. Encore là, mon préambule serait très long parce qu'il y en a beaucoup à dire sur les chiroptères.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4215

Oui, mais là, vous le direz dans votre mémoire. Ce qu'il faudrait, essayez de poser la question, puis vous allez voir que des fois, pas de préambule, on arrive à la comprendre pareil!

PAR M. DENIS RIOU :

4220

Donc dans le volume 4 de l'étude d'impact, le ministère Forêts, Faune et le ministère du Développement durable dit :

4225

«Demande à l'initiateur de réviser son évaluation de l'impact des parcs éoliens sur les chiroptères.»

4230

En tout cas, la majorité des études d'impact de projets éoliens ont tendance à minimiser le nombre d'oiseaux qui entrent en collision avec les éoliennes, tatata. Ils disent ici que le ministère rapporte que des études aux États-Unis qui disent entre six cent (600 000) et neuf cent mille (900 000) chauves-souris sont tuées par année par les éoliennes dans le nord-est des États-Unis, dans les Appalaches. Les études de 2013.

4235

Donc le ministère demande de pas minimiser – alors il serait important de ne pas marginaliser l'impact de chacun des parcs éoliens et d'aborder le sujet des impacts cumulatifs dans un contexte où les populations de chiroptères sont en déclin marqué.

4240

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Le promoteur.

4245

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

J'aimerais juste peut-être qu'on reformule la question pour être en mesure de bien y répondre.

4250

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Bien, j'ai compris que des études citées par monsieur, les impacts semblent plus sévères ailleurs sur les mêmes espèces que dans votre étude d'impact.

PAR M. DENIS RIOU :

4255

Je peux tu ajouter un commentaire?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4260

Non. On va poser la question et on va voir la réponse, si vous permettez.

Alors comment expliquer qu'on qualifie de faible cet impact alors que les chiffres cités par monsieur, s'ils sont valides, semblent indiquer que les mortalités sont très importantes?

4265

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

Donc j'inviterais Nathalie Leblanc qui est la responsable de l'étude d'impact à vous répondre.

PAR Mme NATHALIE LEBLANC :

4270

Monsieur le Président, au niveau des chauves-souris, je vous dirais qu'on ne minimise pas l'impact et plus loin que ça, on valide chaque mortalité de chauves-souris une par une pendant les suivis qui sont réalisés en exploitation.

4275

Ces suivis-là en exploitation sont réalisés dans l'ensemble des parcs éoliens au Québec depuis plus de dix (10) ans. Chaque parc éolien fait l'objet d'un suivi.

4280

Les chauves-souris qui pourraient potentiellement être mortes en lien avec le parc éolien sont recherchées activement, sont également dénombrées. Ces résultats-là depuis dix (10) ans ne montrent pas d'impacts au Québec qui sont jugés comme un enjeu pour les populations de chauves-souris.

4285

Par contre, il y a effectivement – bien en fait, c'est ça. Donc les suivis de mortalités actuellement au Québec montrent que les impacts sont faibles.

On parle de zéro à six point six (6,6) chauves-souris par éolienne par année. C'est les chiffres qui circulent pour l'ensemble du Québec.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4290

Comment vous expliquez l'écart avec les études américaines dans le nord-est? C'est quand même la région des Appalaches aussi?

PAR Mme NATHALIE LEBLANC :

4295

Je vous dirais que ça peut dépendre de la localisation des parcs éoliens. Ça peut dépendre du trajet de migration des espèces. Ça peut dépendre d'un tas de facteurs.

4300

Il y a également les inventaires qui sont réalisés avant projet dans chaque projet, et dans le Parc éolien Nicolas-Riou, il y a plus de trois mille (3000) heures d'enregistrement pour faire des inventaires de chauves-souris, voir qu'est-ce qui se passe réellement sur le territoire où le projet est prévu d'être implanté.

4305

Ces inventaires-là également montrent que les sommets sont moins utilisés par les chauves-souris que les vallées, que les secteurs plus en basse altitude. Donc ça peut être une des raisons qui explique.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4310

Donc s'il y a moins de mortalités, c'est parce qu'il y a peu de chauves-souris?

PAR Mme NATHALIE LEBLANC :

4315

Pardon?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4320

S'il y a moins de mortalités recensées, c'est parce qu'il y a moins de chauves-souris dans le secteur?

PAR Mme NATHALIE LEBLANC :

4325

C'est assurément une des raisons, c'est que les parcs éoliens sont dans des endroits où les chauves-souris naturellement vont pas se situer, donc sur les sommets très venteux, forestiers, montagneux.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4330

Est-ce que c'est le ministère responsable de la faune et de l'environnement qui établit les protocoles pour le suivi des chauves-souris?

C'est Faune?

PAR M. SÉBASTIEN ROSS :

4335

C'est nous, monsieur le Président, effectivement. C'est monsieur Maisonneuve qui est responsable des chiroptères.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4340

Voulez-vous parler un peu plus près du micro!

PAR M. SÉBASTIEN ROSS :

4345

C'est chez nous au ministère de la Faune qui établissons les protocoles, et c'est monsieur Maisonneuve qui est spécialiste encore une fois chez nous des chiroptères.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4350

Alors comment se fait le suivi? Qu'est-ce qu'on exige? Est-ce que c'est tous les matins, une fois par semaine qu'on fait un relevé autour des machines? Expliquez-nous comment ça fonctionne.

PAR M. CHARLES MAISONNEUVE :

4355

Là, vous parlez du suivi des mortalités?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4360

Oui. C'est fait à quelle fréquence?

PAR M. CHARLES MAISONNEUVE :

4365

C'est au moins une fois par semaine pendant la période de reproduction et pendant la période de migration.

4370

Donc de mémoire, c'est une dizaine de semaines, une douzaine de semaines dans chacune des périodes où il y a un sous-échantillonnage, il y a un certain nombre de pourcentage des éoliennes qui doit faire l'objet d'une vérification. Il y a une parcelle qui est délimitée autour de l'éolienne où il y a des transects qui sont marchés pour rechercher des carcasses d'oiseaux et de chauves-souris.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4375 Moi, j'ai eu l'occasion de visiter Altamont Pass et d'y passer plusieurs jours, d'y camper, et je peux vous dire que j'ai vu des renards ramasser les oiseaux le matin à une vitesse assez rapide. Si vous passez une fois par semaine, peut-être que le nettoyage est fait, est-ce que c'est possible?

PAR M. CHARLES MAISONNEUVE :

4380 Le protocole tient compte d'un calcul. Il y a un test de persistance qui doit être fait à chacune des périodes aussi et ils doivent laisser des carcasses de différentes tailles sur place. Et le taux de persistance de ces carcasses-là est déterminé pour calculer un facteur de correction, pour tenir compte du taux de prélèvement par les charognards ou les conditions climatiques qui peuvent varier d'un site à l'autre.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4390 Et ce modèle d'ajustement, vous le revalidez, ça peut changer selon les milieux aussi; c'est, une fois faite, c'est universel, on ne bouge pas?

PAR M. CHARLES MAISONNEUVE :

4395 Non, c'est fait pour chaque projet et chaque parc éolien.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Il peut y avoir des prédateurs différents selon les endroits.

PAR M. CHARLES MAISONNEUVE :

Tout à fait.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4405 Et donc à ce moment-là, vous êtes certain que vos chiffres donnent une image scientifiquement valable?

PAR M. CHARLES MAISONNEUVE :

4410 Scientifique valable! Sur la base de population de chiroptères saine.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4415 Et le protocole que vous donnez, vous donnez le protocole au promoteur ou c'est vous qui allez faire les relevés puis analyser les transects?

PAR M. CHARLES MAISONNEUVE :

4420 C'est le promoteur qui engage ses consultants pour la réalisation des inventaires.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4425 Est-ce que vous avez déjà fait vous-même votre contrôle, vous assurer que ça correspond aux chiffres qu'on vous donne?

PAR M. CHARLES MAISONNEUVE :

4430 On n'a jamais fait de validation.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Vous n'avez jamais fait de validation, d'accord.

4435 Est-ce qu'on pourrait avoir une copie de ce protocole?

PAR M. CHARLES MAISONNEUVE :

4440 Oui, tout à fait.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Pourriez-vous prendre note de nous en donner une copie s'il vous plaît?

4445 **PAR M. CHARLES MAISONNEUVE :**

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4450 D'accord, ce serait intéressant de voir les exigences.

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur?

4455 **PAR M. DENIS RIOU :**

En partie, monsieur.

4460 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

C'est peut-être pas la réponse que vous voulez, mais il y a une réponse.

4465 **PAR M. DENIS RIOU :**

Le 27 octobre, je vous en dirai plus.

4470 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

D'accord. Vous reviendrez si vous avez d'autres questions.

4475 **PAR M. DENIS RIOU :**

Merci.

DENISE SÉNÉCHAL

4480 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

J'appelle madame Denise Sénéchal.

4485 **PAR Mme DENISE SÉNÉCHAL :**

Je vais avoir juste une petite mise en contexte! C'est que Saint-Mathieu-de-Rioux, c'est dans la MRC des Basques, c'est la municipalité qui a eu le plus d'expansion dans les dernières années.

4490 Donc là, c'est sûr qu'avec l'implantation du parc, on est inquiet un petit peu. Le 9 juillet, on a entendu parler que la municipalité recevrait cent cinquante mille dollars (150 000 \$) par année, parce qu'on a des éoliennes sur notre territoire.

Moi, je voulais savoir si jamais notre conseil municipal est contre, est-ce qu'ils vont recevoir quand même le cent cinquante mille dollars (150 000 \$)?

4495 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Monsieur Lagacé.

4500 **PAR M. MICHEL LAGACÉ :**

Bien essentiellement, c'est l'actionnariat. Et l'actionnariat, monsieur le Président, c'est un règlement, et le règlement prévoit les modalités de partage des profits.

4505 Donc la réponse, c'est l'actionnariat qui détermine les profits à partager. Donc Saint-Mathieu-de-Rioux, à l'intérieur du règlement qui a été adopté par la MRC des Basques, est un actionnaire.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4510 Donc ils ont pas le choix d'être actionnaires, ils peuvent pas dire on est contre, donc nous autres, on ne paie pas, on ne met pas de mise de fonds?

Ils se trouvent à payer via la MRC?

4515 **PAR M. MICHEL LAGACÉ :**

Tout à fait. Le règlement qui a été adopté par la MRC sur le partage du risque du règlement d'emprunt vient établir aussi bien entendu les modalités de partage des profits. Et ce serait un peu douteux qu'un actionnaire soit contre les profits qu'il pourrait éventuellement recevoir, mais bon!

4520 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

On peut présumer qu'ils refuseront pas. Donc ce qu'il vous dit, si je comprends bien, ils sont assurés d'avoir le montant quelle que soit leur position, je dirais, idéologique ou politique sur le projet.

4525 **PAR M. MICHEL LAGACÉ :**

4530 L'actionnariat prévoit la dispensation des profits; il y a un règlement qui a été adopté par le conseil de la MRC avec un emprunt qui est autorisé par le ministère des Affaires municipales.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

D'accord, la réponse est claire. Vous allez avoir l'argent.

4535 **PAR Mme DENISE SÉNÉCHAL :**

Même si la municipalité – supposons que le conseil voterait contre et le projet se fait, la municipalité reçoit quand même les montants, OK.

4540 Après ça, bien, tantôt vous avez parlé de démantèlement, vous avez parlé beaucoup beaucoup de sous, mais moi, il y a une question qui me vient, c'est comment on fait pour démanteler?

4545 Supposons que dans vingt-cinq (25) ans, on dit non, on n'en veut plus des éoliennes, on fait quoi avec tout le ciment qui a été mis sur notre territoire? On fait quoi, on met la dynamite là-dedans, c'est quoi qu'on fait?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4550 Une question au promoteur.

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

4555 Donc monsieur le Président, alors au niveau du démantèlement, il y a certains aspects donc qui sont prévus pour démanteler les infrastructures.

On a une présentation à ce sujet qu'on pourrait mettre à l'écran. En fait c'est une diapositive pour permettre d'y aller par étape.

4560 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Allons-y.

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

4565 J'inviterais François Allard à ce sujet à vous parler du démantèlement.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4570 Alors monsieur Allard, voulez-vous vous présenter s'il vous plaît.

PAR M. FRANÇOIS ALLARD :

Bonjour monsieur le Président, François Allard, je suis ingénieur forestier chez PESCA Environnement.

4575

Alors la manière dont une éolienne est démantelée, en fait, bien, on procède un peu à l'inverse de son assemblage. C'est-à-dire qu'on commence par descendre le rotor qui comprend les pales et le moyeu. Le démantèlement s'effectuera au sol.

4580

Ensuite, on va descendre la nacelle ainsi que les différentes sections de tour en acier.

Comme on l'a mentionné, il y a une fondation en béton qui est présente dans le sol, elle est enfouie dans le sol. Il y a une petite portion de la fondation en béton de quelques mètres de diamètre qui dépasse du sol et c'est à cet endroit que la tour y est boulonnée. Donc la portion de la fondation qui dépasse du sol sera arasée.

4585

Donc on va retirer le béton qui est visible et ce, jusqu'à une profondeur d'environ un mètre (1 m). Donc le reste de la fondation en béton demeurera enfoui dans le sol.

4590

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Voilà. Vous avez la réponse précise.

PAR Mme DENISE SÉNÉCHAL :

4595

Oui, merci.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4600

Alors merci madame.

RENÉ BÉRUBÉ

4605

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

J'appelle monsieur René Bérubé.

4610

Bonsoir.

PAR M. RENÉ BÉRUBÉ :

Monsieur le Président, bonsoir. René Bérubé, citoyen de Saint-Mathieu.

4615 Je suis propriétaire foncier nécessairement, en tant que citoyen. De ma résidence, j'ai la chance ou la malchance d'être en lien visuel direct avec un grand nombre d'éoliennes projetées. Je demeure sur la montagne du rang 5.

4620 Je m'inquiète donc de la valeur marchande de mes propriétés. Si nous considérons le nombre de propriétés foncières touchées par des pertes éventuelles de valeur liées à la réalisation du projet, il y a une réelle perte de revenus financiers pour la municipalité. Cette perte serait récurrente, c'est bien sûr.

4625 Étant citoyen, je serai touché comme tous les autres citoyens par cette perte de revenus municipaux.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4630 Donc votre question, c'est de savoir dans quelle mesure vous allez être touché.

PAR M. RENÉ BÉRUBÉ :

4635 Non, c'est plus est-ce que le promoteur a fait une évaluation ou une étude de la dépréciation foncière des terrains et maisons et autres infrastructures qui seront touchés à divers niveaux par des impacts de projet, c'est pas pareil partout, ainsi que l'évaluation de la perte fiscale que cela entraînerait pour une municipalité?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4640 Parfait, la question est très claire. On va espérer une réponse aussi claire. Allez-y madame Thomas.

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

4645 J'inviterais, monsieur le Président, François Tremblay à répondre à la question à ce sujet.

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY :

4650 Monsieur le Président, donc à la question de savoir s'il y a une influence à la baisse sur les valeurs immobilières, c'est une question importante qui préoccupe l'industrie depuis longtemps et les chercheurs universitaires.

4655 Il y a des études qui sortent presque annuellement. Les études qu'utilisent les méthodologies, statistiques solides, qu'on est capable d'isoler certains facteurs, tendent toutes à démontrer qu'il y a pas de liens statistiques entre la proximité des éoliennes et des baisses de valeur immobilière.

4660 Le deuxième relais de la question, à savoir est-ce qu'il peut y avoir une baisse de la valeur fiscale pour une municipalité, je crois que le MAMOT a déjà répondu à ça, c'est-à-dire que ça n'a pas été constaté au Québec depuis quinze (15) ans, en fait, qu'il y a des éoliennes.

4665 Si on se reporte à une juridiction qui ressemble à la nôtre en termes de propriétés foncières, c'est-à-dire en Ontario, le droit foncier et le droit civil, il y a une cause, c'est-à-dire il y a deux (2) fois des gens qui ont essayé d'aller devant le tribunal administratif qui s'occupe de la taxation foncière en Ontario, et sur deux (2) années de rôle d'évaluation, c'est-à-dire 2008 et 2012, là-bas il a été constaté qu'il n'y avait pas de baisses de valeurs et de baisses de valeurs fiscales pour les municipalités.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4670 Est-ce qu'au Québec, on a des études comparables, j'entends pour des secteurs éoliens et assez récents?

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY :

4675 Non. Au Québec, il n'y a pas d'études de la sorte.

4680 Pour faire des études statistiques valables, ça prend des milliers de transactions. On n'a pas fait cette étude-là au Québec, ça n'a pas été réalisé.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4685 Le ministère de l'Environnement, c'est une question qui doit préoccuper beaucoup de monde, est-ce que vous autres, vous avez déjà fait des suivis là-dessus, vu que ça a quand même des conséquences pour les gens et les municipalités?

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :

Je demanderais à mon collègue Hubert Gagné de répondre.

4690

PAR M. HUBERT GAGNÉ :

Non, on n'a pas encore fait de suivi là-dessus.

4695

Puis pour les études, on a consulté les mêmes études, puis je confirme un peu les conclusions de monsieur Tremblay. C'est aussi l'information qu'on a.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4700

Il y a personne dans les ministères à Québec qui s'est posé la question plus fondamentalement en se disant, on a déjà des parcs éoliens, on va essayer de vérifier qu'est-ce qui se passe?

PAR M. HUBERT GAGNÉ :

4705

C'est une question qui revient souvent. Je sais que le MAMOT, présentement, fait un protocole pour faire cette étude-là. Donc ce serait la méthodologie pour mener à bien cette étude.

Mais je ne sais pas où ils en sont rendus, mais c'est le plus loin qu'on a été.

4710

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Ça fait longtemps que ce travail serait initié au MAMOT?

4715

PAR M. HUBERT GAGNÉ :

Je crois que ça a été initié lors de l'audience du parc éolien de Saint-Valentin. C'était une demande, je crois, de la Commission. Le MAMOT, si je me souviens bien, s'était engagé à faire ce protocole-là. Je ne sais pas où ils en sont rendus.

4720

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Je retournerais au promoteur. Est-ce que les deux (2) études, vous avez mentionné deux (2) études et un cas de jurisprudence, est-ce que vous pourriez nous citer, nous remettre copie de ces documents ou du moins les références?

4725

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY :

4730 Oui, on va vous faire parvenir les références. Il y a des articles universitaires là-dedans, donc vous pourrez faire l'acquisition des articles.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4735 D'accord. Est-ce que cette question est traitée dans l'étude d'impact?

C'est parce que je me rappelle pas de l'avoir vue. Mais j'ai pas tout lu encore.

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

4740 Pour être certaine de vous fournir une information précise là-dessus, je demanderais à Nathalie Leblanc qui est la responsable de l'étude d'impact sur l'environnement.

PAR Mme NATHALIE LEBLANC :

4745 Effectivement, l'étude d'impact ne parle pas de cet aspect-là.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4750 Et pourquoi? Ça semblait pas important, intéressant? Est-ce que la directive d'impact mentionnait quelque chose là-dessus?

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :

4755 Je vais devoir vérifier et je vais vous revenir tantôt avec la réponse.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4760 Oui, parce que j'aimerais au moins savoir si ce n'est pas dans la directive, pourquoi ça ne l'est pas. Est-ce qu'il y a une raison précise?

Parce que je me rappelle d'avoir vu dans plein d'autres dossiers, cette question-là est posée de façon récurrente, et j'aimerais savoir si la directive contient une référence à ça.

PAR M. HUBERT GAGNÉ :

4765

C'est sûr qu'on demande les impacts au niveau économique. Moi, je crois que c'est un des éléments de la directive.

4770

Évidemment, les éléments de la directive, ce n'est pas une liste qui amène des obligations, donc une liste obligatoire avec des éléments qu'il faut absolument que l'initiateur tienne compte. C'est plutôt des suggestions et eux décident selon l'importance des enjeux.

4775

Mais moi, à ma connaissance, à mon souvenir, c'est un des éléments de la directive, mais c'est peut-être pas écrit mot par mot la valeur des propriétés, mais il y a certainement impact sur l'économie. Ça doit être la directive.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4780

Pourquoi vous appelez ça une directive si c'est une liste de suggestions?

PAR M. HUBERT GAGNÉ :

Il faut la prendre selon les projets. Donc c'est au cas par cas.

4785

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Vous avez des directives par types de projets?

PAR M. HUBERT GAGNÉ :

4790

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4795

Bon alors donc vous demandez d'étudier quelque chose, que le promoteur, des fois, juge à propos de ne pas le faire, c'est le cas présentement sur cette question et bon, vous approuvez l'étude d'impact, on va aller en débat public, les données ne sont pas là, mais c'est pas trop grave, on verra!

4800

Moi, j'aimerais ça savoir pourquoi on appelle ça une directive alors qu'en réalité, c'est pas une directive? Ça a de l'air visiblement, comme vous le dites, des propositions et des suggestions.

PAR M. HUBERT GAGNÉ :

4805 Bien, je crois que c'est une directive parce que nous, on analyse le projet, on vérifie si les éléments clés de la directive se retrouvent dans l'étude d'impact. Donc on fait une analyse à ce niveau-là. On va consulter nos différents experts.

4810 Quand il manque de l'information qui est capitale, on va la demander dans les documents de questions et commentaires.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4815 Bon. Alors donc c'est une directive mais il y a beaucoup de marge d'interprétation qui est laissée et les données peuvent ne pas être là?

PAR M. HUBERT GAGNÉ :

4820 Oui, en fait, c'est pour qu'on ait une certaine souplesse et on y va au cas par cas, tout dépendant du projet et de l'importance des enjeux du projet.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4825 Mais si je me rappelle bien, l'étude d'impact, ça vise à éclairer le public pour que quand le débat public se fait, que les gens aient les données sur la table et puissent discuter de façon factuelle éclairée, c'est d'accord?

4830 Alors comment vous expliquez que des données qui me semblent importantes comme ça ne soient pas là?

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :

En fait, lorsqu'on reçoit...

4835 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

On ne demande même pas de les étudier nommément.

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :

4840 On consulte plusieurs ministères et plusieurs organismes pour évaluer cette étude d'impact là. Et ils sont demandés lorsqu'il y a un enjeu qui est relevé.

4845 Et puis si le promoteur décide de ne pas traiter un élément qui est dans la directive mais que c'est effectivement un enjeu qui est relevé par le ministère ou les organismes, on va lui revenir et on va lui demander de le faire, donc un élément important ne serait pas couvert. C'est tout simplement pour la simple raison que le promoteur a décidé de ne pas le couvrir.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4850 Donc vous posez un jugement de valeur pour décider, ça, on n'ira pas plus loin, on va laisser faire, ça, on va l'exiger?

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :

4855 Il y a effectivement un certain jugement qui est fait pour déterminer pour ce projet-là dans ce milieu-là. Est-ce que vraiment, on a suffisamment d'informations ou il faut aller en chercher plus!

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4860 OK.

PAR M. HUBERT GAGNÉ :

4865 Puis si je peux ajouter un élément! Il n'est jamais trop tard pour aller chercher de l'information à l'initiateur. On peut poser des questions, même après la recevabilité.

En fait, quand on dit l'étude d'impact est recevable, on ne dit pas qu'elle est parfaite. On dit, on a assez d'informations pour passer à l'autre étape.

4870 Mais dans l'autre étape qui est l'acceptabilité, on peut poser des questions, et on le fait la plupart du temps.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4875 D'accord, OK, je vous remercie.

Ça répond à votre question?

PAR M. RENÉ BÉRUBÉ :

4880 Oui, on peut dire que ça répond.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4885 L'idée, c'est d'avoir une réponse, pas nécessairement celle que vous voulez. Ça, c'est une autre question.

PAR M. RENÉ BÉRUBÉ :

4890 Ou pas nécessairement très substantielle, mais bon.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4895 Vous pourrez commenter ce que vous voudrez après. L'important, c'est que vous avez l'état de la question. Les faits sont là.

PAR M. RENÉ BÉRUBÉ :

4900 Je vous remercie. Dans un deuxième temps, je sais pas si vous voulez continuer pour la deuxième?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4905 Bien, une dernière question, parce que là, on avait dit qu'on arrêterait à et quart (11 h ¼), alors c'est votre deuxième!

PAR M. RENÉ BÉRUBÉ :

4910 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Allez, posez votre deuxième question, on va terminer après.

4915 **PAR M. RENÉ BÉRUBÉ :**

C'est bon. Ça se situe au niveau de la réalisation des travaux.

4920 Lors de la présentation du projet, j'entends que le promoteur s'occupe du suivi des travaux.

Suite aux éclaircissements sur le financement du projet, je n'ai pas bien compris, bon, s'il s'agit du projet Nicolas-Riou S.E.C. ou s'il s'agit de EDF, en tout cas, qui va faire le suivi du projet au niveau de la réalisation.

4925 Ma question est à savoir, est-ce qu'il y a une organisation externe au promoteur qui est prévue agir pour s'assurer du respect des protocoles? Par exemple, le vingt-cinq mètres (25 m) de découvert pour la construction des routes, la protection d'un milieu, etc.

4930 Au niveau des détails de la réalisation, est-ce qu'il y a quelqu'un qui surveille les travaux, qui est extérieur au projet?

4935 Puis dans l'éventualité où il y aurait non-respect, bien, quelles sont les mesures à envisager ou les pénalités, est-ce qu'il y a un règlement à ce niveau-là, s'il y a un ministère qui surveille ou quoi que ce soit?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Madame Rail.

4940 **PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :**

4945 Alors chaque direction régionale du ministère de l'Environnement a un centre de contrôle environnemental, et c'est une partie de leur mandat qui est entre autres de faire le tour des chantiers qui ont obtenu des autorisations, des certificats, des décrets, pour aller vérifier s'ils respectent bien, d'une part, leurs engagements et d'autre part, ce qui leur aura été imposé comme conditions.

Donc oui, il y a un contrôle qui se fait et le contrôle est indépendant du promoteur.

4950 Et puis si jamais il y a une situation qui est problématique qui est constatée, alors si le promoteur ne respecte pas ces engagements-là, il y a une séquence d'actions qui va être posée.

4955 Dans un premier temps, le promoteur va recevoir un avis disant que ses travaux sont non conformes, et cet avis-là va lui demander d'apporter une correction à la situation.

S'il n'y a pas de réponse suite à ce premier avis là, il va y en avoir un deuxième. Il pourrait y avoir possibilité de poursuites.

4960 Alors lorsqu'on parle de poursuites, c'est-à-dire qu'éventuellement, si la situation ne se corrige pas, il pourrait y avoir des amendes et ça peut aller jusqu'à des peines d'emprisonnement.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4965 Concrètement, les inspections se font à quelle fréquence? Ce suivi-là par le ministère, comment ça se fait?

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :

4970 Je crois que les directions régionales ont des protocoles, mais je ne suis pas au courant du détail.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

On pourrait le demander peut-être demain soir?

4975 **PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :**

Absolument, définitivement.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4980 À votre porte-parole qui doit venir, oui, c'est lui qui est le responsable de ça?

PAR M. HUBERT GAGNÉ :

4985 Lui, en fait, il est à la direction régionale, il analyse et expertise, mais ils sont quand même dans le même bureau. Puis nous, ce qu'on fait, en fait, pour l'échéancier des visites, on laisse ça vraiment, c'est le contrôle qui va décider de son programme de contrôle, donc c'est vraiment eux qui vont établir les chantiers des visites et ça va être de quelle nature, les visites.

4990 Donc c'est vraiment leur responsabilité. Ils vont sur le terrain et vont vérifier que tout est respecté.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4995 On lui posera des questions demain soir. Ça peut peut-être éclairer davantage. Parce que là, je vois que finalement, ils ne sont pas à même de vous donner – enfin, le détail que moi, la question que je leur ai posée, mais vous, vous savez que là, c'est le ministère qui fait le suivi. Ça va?

5000

PAR M. RENÉ BÉRUBÉ :

Ça donne un bout de chemin, merci.

5005

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Merci. Alors écoutez, ce sera notre dernier intervenant pour ce soir. Demain après-midi on reprendra, on a cinq (5) noms sur la liste, monsieur Pierre Belzile, monsieur Denis Lepage et trois (3) autres noms et d'autres et d'autres et d'autres me dit-on derrière.

5010

Alors si les gens se présentent demain après-midi, vous passerez en priorité, sinon vous aurez la priorité demain soir, ceux qui sont restés sur la liste.

Alors écoutez, on va ajourner là-dessus.

5015

Je remercie tout le monde de la collaboration que vous avez apportée, les personnes-ressources et du côté du promoteur, et je remercie les gens dans la salle. Vous avez été exemplaires, je pense qu'il aurait fallu filmer cette séance, ça aurait été un modèle.

Alors merci et bonsoir.

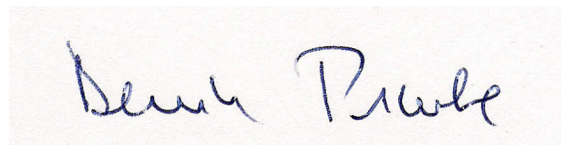
5020

SÉANCE AJOURNÉE AU 29 SEPTEMBRE 2015 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

5025

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifiée sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

5030



DENISE PROULX, s.o.

5035